

**DREAL Bourgogne**  
**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**



**Mobilisation des acteurs bourguignons de  
l'Économie Sociale et Solidaire en faveur de la  
transition écologique et énergétique : une résilience  
territoriale à l'œuvre**

MORET Davy  
Master II Economie et Gouvernance des Territoires

BRAILLON Céline, responsable de stage à la DREAL Bourgogne  
MARTIN Elsa, tutrice pédagogique, enseignante à l'Université de Bourgogne  
Soutenance le 11 septembre 2015  
Composition du Jury : CLAUDE Denis, MARTIN Elsa, BRAILLON Céline



## RESUME

Le changement climatique, les crises économiques, écologiques, sociales et politiques, sont autant de facteurs à l'origine de la vulnérabilité de la société et des territoires. En matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, l'Union Européenne et la France, se sont engagés dans un processus de transition écologique et énergétique. Autrement dit, il s'agit de repenser notre façon de produire et consommer de l'énergie ainsi que notre rapport à l'environnement.

Si la sphère politique permet souvent d'impulser, ce sont bien les acteurs de la société, des territoires qui portent le changement : acteurs économiques et citoyens en particulier. Les associations et plus généralement les acteurs de l'ESS, porteurs d'une « économie » animée de valeurs sociales et environnementales, ont nécessairement un rôle à jouer dans cette transition écologique et énergétique. En effet, par leur ancrage et leur dimension locale, les acteurs de l'ESS apportent des services et une animation, sensibilisent les populations et portent des projets dans les territoires qui répondent aux enjeux du développement durable. Cette relation de l'ESS avec son territoire et les citoyens est source de résilience territoriale, c'est-à-dire une meilleure prévention des risques et un accroissement de la résistance et de la capacité d'adaptation des territoires face aux chocs ou aux mutations de la société.

L'objet de ce rapport est de mettre en lumière le rôle, les acteurs et les actions du secteur de l'ESS en matière de transition écologique et énergétique en Bourgogne. Il s'attache également à rendre compte des relations, complémentarités et synergies développées par l'ESS avec les autres acteurs des territoires ainsi que les possibilités pour les améliorer et les rendre plus fortes et plus durables. Il aborde enfin, les modes de développement et de financement nouveaux dont doit s'emparer l'ESS pour changer d'échelle et faire croître son implication et ses projets en faveur de la transition écologique et énergétique.

**Mots clés :** Économie Sociale et Solidaire, transition écologique et énergétique, résilience sociale et territoriale, empowerment, développement durable, pouvoirs publics, citoyens, Bourgogne, Nièvre, Grand Dijon.



## REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à remercier Céline Braillon, ma responsable de stage à la DREAL Bourgogne, pour la possibilité qu'elle m'a donné de réaliser ce stage, pour la confiance et les libertés qu'elle m'a offertes tout au long de celui-ci, pour ses conseils et pour sa gentillesse.

Je remercie aussi Didier Soulage, chef du service développement durable de la DREAL, de m'avoir intégré à son équipe durant ces quelques mois.

Je remercie ensuite Elsa Martin, enseignante à l'Université de Bourgogne, et ma tutrice de stage, pour le temps et les conseils qu'elle m'aura accordés lors de la rédaction de ce rapport, pour sa grande réactivité lors de nos échanges et son indulgence.

Je tiens aussi à remercier vivement les trois autres membres de mon pôle MOSDD avec qui j'ai plus particulièrement échangé et travaillé : Diane Santens, Fabienne Hebrard et Denis Breuillard ainsi que Nelly Fichet, chargée de mission à la CRESS Bourgogne, avec qui j'ai mené une partie des entretiens acteurs.

Je remercie également les nombreux professionnels du développement durable (entreprises et associations) que j'ai sollicités et rencontrés pour des entretiens et notamment pour leur accueil et leur disponibilité.

Par ailleurs, je remercie chaleureusement ma trentaine de collègues au sein du service développement durable de la DREAL que j'ai pris plaisir à côtoyer et découvrir un peu plus chaque jour, et qui ont assurément contribué à ma bonne intégration et à mon épanouissement tout au long de ce stage.

Je tiens enfin à remercier Denis Claude, enseignant-chercheur à l'Université de Bourgogne pour sa participation à la soutenance et au Jury.



## GLOSSAIRE

**ACI** : Ateliers et Chantiers d'Insertion

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**AFOM** : Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces

**AI** : Association Intermédiaire

**APRILES** : Agence des Pratiques et Initiatives Locales

**ASEM** : Acteurs Solidaires en Marche

**CA** : Communauté d'Agglomération

**CAE** : Coopérative d'Activité et d'Emploi

**CC** : Communauté de Communes

**CD58** : Conseil Départemental de la Nièvre

**CGDD** : Commissariat Général au Développement Durable

**CIGALES** : Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire

**COP 21** : 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties

**CO<sup>2</sup>** : Dioxyde de Carbone

**CCNUCC** : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

**CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**CNUED** : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

**CRB** : Conseil Régional de Bourgogne

**CREDESS** : Cadre de Référence pour le Développement de l'ESS

**CRESS** : Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire

**CU** : Communauté Urbaine

**CUCM** : Communauté Urbaine du Creusot-Montceau

**DLA** : Dispositif Local d'Accompagnement

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DSP** : Délégation de Service Public

**EA** : Entreprise Adaptée

**EEDD** : Education à l'Environnement et au Développement Durable

**EI** : Entreprise d'Insertion

**ENR** : Energies Renouvelables

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**ESAT** : Etablissements et Services d'Aide par le Travail

**ESS** : Economie Sociale et Solidaire

**ETTI** : Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

**FDJR 89** : Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne

**FOL 58** : Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre

**GEIQ** : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GRAIS** : Groupement Régional d'Accompagnement des Acteurs à l'Innovation Sociale

**IAE** : Insertion par l'Activité Economique

**MEDDE** : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**PCET** : Plan Climat Energie Territorial

**PESAD 21** : Pôle d'Economie Solidaire de l'Agglomération Dijonnaise

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PNR** : Parc Naturel Régional

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le développement

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**PPP** : Partenariat Public-Privé

**PREDESS** : Plan Régional de Développement de l'ESS

**PTCE** : Pôle Territorial de Coopération Economique

**RTES** : Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SCIC** : Société Coopérative à Intérêt Collectif

**SCOP** : Société coopérative

**ScoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SIAE** : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

**SIEEEN** : Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre

**SNTEDD** : Stratégie Nationale de Transition Ecologique et de Développement Durable

**SRADDT** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires

**SRBB** : Stratégie Régionale de Biodiversité en Bourgogne

**SRCAE** : Schéma Régional Climat-Air-Energie

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**SRDEI** : Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation

**TECV** : Transition Energétique pour la Croissance Verte

**TEDDIF** : Territoires Environnement et Développement Durable en Ile-de-France

**TEPOS** : Territoire à Energie Positive

**TEPCV** : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

**TZCDLD** : Territoire Zéro Chômeur de Longue D

**TZDZG** : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**URCI** : Union Régionale des Chantiers d'Insertion

**UREI** : Union Régionale des Entreprises d'Insertion

**URSCOP** : Union Régionale des SCOP

# SOMMAIRE

RESUME .....	3
REMERCIEMENTS .....	5
GLOSSAIRE .....	7
SOMMAIRE .....	9
LISTE DES FIGURES.....	11
AVANT-PROPOS.....	13
INTRODUCTION.....	15
<b>PARTIE I : CONTEXTE GENERAL ET CADRE DE L'ANALYSE.....</b>	<b>17</b>
<b>1. DU DEVELOPPEMENT DURABLE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE .....</b>	<b>17</b>
1.1 <i>Origine, définitions et acceptions du développement durable.....</i>	17
1.1.1 Le développement durable.....	17
1.1.2 Evolution de la sémantique du développement durable .....	19
1.2 <i>Résilience, Transition, Empowerment : de quoi parle-t-on ?.....</i>	22
1.2.1 Résilience .....	22
1.2.2 Transition écologique et énergétique.....	25
1.2.3 L'empowerment.....	25
1.3 <i>La puissance publique : Chef de file du Développement Durable.....</i>	26
1.3.1 Des lois, des stratégies et des schémas.....	26
1.3.2 Les collectivités et les territoires, acteurs directs du développement durable.....	28
<b>2. L'ESS, UNE ECONOMIE TRADITIONNELLEMENT ANCRÉE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>33</b>
2.1 <i>Présentation du secteur de l'ESS.....</i>	33
2.1.1 Histoire et définition de l'ESS .....	33
2.1.2 Les structures de l'ESS .....	33
2.1.3 Les secteurs d'activité de l'ESS.....	35
2.1.4 Chiffres sur l'ESS .....	35
2.2 <i>Contours et stratégies de développement de l'ESS en France et en Bourgogne .....</i>	36
2.2.1 La CRESS (Bourgogne).....	36
2.2.2 La Loi ESS .....	36
2.2.3 Développement de l'ESS en Bourgogne .....	37
2.3 <i>ESS et développement durable : une longue histoire.....</i>	39
2.3.1 ESS et économie circulaire.....	39
2.3.2 Témoignage sur l'ESS et son rôle dans l'économie circulaire .....	39
2.3.3 Autres activités de l'ESS en faveur du développement durable.....	40
<b>3. COMMANDE DE L'ÉTUDE, PROBLEMATISATION ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>40</b>
3.1 <i>Contours et Objectifs de l'étude .....</i>	40
3.2 <i>De la commande à la problématique.....</i>	41
3.3 <i>Mise en œuvre et méthodologie .....</i>	42
3.3.1 Calendrier des étapes de travail .....	42
3.3.2 Appropriation du sujet : grandes thématiques et mots clés .....	42
3.3.3 Approfondissement des objectifs de l'étude et définition d'un périmètre d'expérimentation .....	43
3.3.4 Etat des lieux (recherches, entretiens et séminaires) .....	43
3.3.5 Analyse des résultats et préconisations .....	44
<b>PARTIE II : ÉTAT DES LIEUX SUR L'IMPLICATION DE L'ESS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE EN BOURGOGNE .....</b>	<b>45</b>
<b>1. ZOOM SUR DEUX TERRITOIRES BOURGUIGNONS : LE GRAND DIJON ET LA NIEVRE .....</b>	<b>46</b>

1.1	<i>Le Conseil Départemental de la Nièvre</i>	46
1.1.1	Présentation du territoire	46
1.1.2	Politiques de développement durable dans la Nièvre	47
1.1.3	Projet « Nièvre 2021 » du CD58	47
1.1.4	Projet des « Nouvelles ruralités »	48
1.1.5	L'action du CD 58 pour l'ESS	48
1.2	<i>Le Grand Dijon</i>	49
1.2.1	Présentation du territoire et compétences de la collectivité	50
1.2.2	Le développement durable dans le Grand Dijon	50
1.2.3	L'ESS dans le Grand Dijon	51
<b>2.</b>	<b>ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DU POSITIONNEMENT DES ACTEURS DE L'ESS DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE EN BOURGOGNE</b>	<b>52</b>
2.1	<i>Economie Circulaire</i>	52
2.2	<i>Lutte contre le gaspillage (économie circulaire)</i>	57
2.3	<i>Transport durable / propre</i>	59
2.4	<i>Energies renouvelables</i>	61
2.5	<i>Agriculture bio/Alimentation/commerce équitable/circuits courts</i>	64
2.6	<i>EEDD/protection de l'environnement et de la biodiversité</i>	66
2.7	<i>Rénovation du bâtiment / Précarité énergétique dans l'habitat</i>	69
2.8	<i>L'emploi pour tous : générateur de transition et de résilience sociale et territoriale</i>	70
<b>PARTIE III : ANALYSE DES RELATIONS, SYNERGIES, ET MODES DE DEVELOPPEMENT ENTRE L'ESS ET LES AUTRES ACTEURS DES TERRITOIRES</b>		<b>73</b>
<b>1.</b>	<b>RELATIONS ET SYNERGIES ENTRE L'ESS ET LA PUISSANCE PUBLIQUE EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>74</b>
1.1	<i>Connaissance et intégration dans les démarches de Développement durable des collectivités</i>	74
1.1.1	Connaissance des démarches et outils de développement durable	74
1.1.2	Intégration des acteurs de l'ESS dans les démarches « Développement Durable » des collectivités	75
1.2	<i>Autres relations et partenariats entre l'ESS et les collectivités / Institutions</i>	77
1.3	<i>Attentes, remarques de l'ESS vis-à-vis des Institutions et des collectivités</i>	81
<b>2.</b>	<b>RELATIONS ET SYNERGIES ENTRE L'ESS ET LES AUTRES ACTEURS ECONOMIQUES DES TERRITOIRES : QUELS PARTENARIATS ET MODES DE DEVELOPPEMENTS NOUVEAUX POUR REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ?</b>	<b>83</b>
2.1	<i>Concurrence et partenariats avec les autres structures de l'ESS</i>	83
2.1.1	Concurrence	83
2.1.2	Partenariats	84
2.2	<i>Concurrence et partenariats avec les acteurs de l'économie classique</i>	85
2.2.1	Concurrence	85
2.2.2	Coopération	85
2.3	<i>Des nouveaux modèles de financement et de développement pour l'ESS</i>	89
2.3.1	Le Financement participatif	89
2.3.2	Services civiques	90
<b>3.</b>	<b>ANALYSE AFOM SUR LE SECTEUR DE L'ESS ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN BOURGOGNE</b>	<b>93</b>
3.1	<i>Analyse AFOM : Grand Dijon et Nièvre</i>	93
<b>CONCLUSION GENERALE</b>		<b>95</b>
<b>APPORTS DE LA MISSION</b>		<b>97</b>
<b>LIMITES DE LA MISSION</b>		<b>98</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>100</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b>		<b>102</b>

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SCHEMA DU DEVELOPPEMENT DURABLE ISSU DU SOMMET DE LA TERRE A RIO EN 1992 ...	19
FIGURE 2 : LE LIEN ENTRE ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	20
FIGURE 3 : LES 7 PILIERS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE .....	22
FIGURE 4 : INTERDISCIPLINARITE DE LA RESILIENCE .....	23
FIGURE 5 : LA DURABILITE, ENTRE RESILIENCE ET EFFICACITE.....	24
FIGURE 6 : LES TERRITOIRES DURABLES EN BOURGOGNE .....	29
FIGURE 7 : LES PCET EN BOURGOGNE .....	30
FIGURE 8 : LES TEPCV EN BOURGOGNE .....	31
FIGURE 9 : PLAQUETTE DE LA LOI RELATIVE A L'ESS (2014) .....	37
TABLEAU 1 : CALENDRIER DES ETAPES DE TRAVAIL.....	42
FIGURE 10 : SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ENTITES TERRITORIALES DE LA NIEVRE .....	46
FIGURE 11 : TERRITOIRE DE LA CU DU GRAND DIJON.....	50
TABLEAU 2 : ANALYSE AFOM.....	93



## AVANT-PROPOS

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les politiques publiques du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR). Elle porte donc la préoccupation environnementale ainsi que la transition écologique et énergétique au cœur de son action.

La DREAL Bourgogne a été créée le 11 janvier 2010. Elle est issue de la réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate) et résulte de la fusion des anciennes directions régionales de l'Environnement (DIREN), de l'Équipement (DRE) et de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Depuis le 17 août 2015, Thierry VATIN est le nouveau directeur de la DREAL Bourgogne en remplacement de Corinne ETAIX (cf. organigramme en annexe 1).

Conformément à la réforme de l'administration régionale de l'État qui est en cours actuellement, la DREAL Bourgogne et la DREAL Franche-Comté ont entamé un processus de fusion durant l'année 2015.

Thierry VATIN est en charge de la préfiguration de cette nouvelle DREAL Bourgogne-Franche-Comté qui devrait être effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec pour siège régional, la ville de Besançon.

L'action de la DREAL Bourgogne est structurée en six grands services :

- Le secrétariat général
- Le service Développement Durable (SDD)
- Le service Ressources et Patrimoine Naturels (SRPN)
- Le service Prévention des Risques (SPR)
- Le service Transports (ST)
- Le service Logement et Constructions Durables (SLCD)

Lors du stage de fin d'études (Master II Economie et Gouvernance des Territoires) que j'ai mené pendant 6 mois à la DREAL Bourgogne, j'ai été intégré au sein du Service Développement Durable, dirigé par Didier SOULAGE.

Celui-ci est décomposé en plusieurs groupes et pôles :

- Le groupe SEEP (Stratégie, Énergie, Études, Partenariats) chargé de la stratégie, du pilotage des études et de l'animation de partenariats pour la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique. Celui-ci est décomposé en deux pôles et une mission.

- Le Pôle MOSDD (Mise en œuvre des stratégies de développement durable). C'est à ce pôle que j'ai été rattaché tout au long de ma mission avec ma responsable de stage, Céline BRAILLON. Il est composé de quatre personnes.
- Le Pôle Air-Climat-Energie
- La mission Atelier régional d'études

- Le groupe Évaluation Environnementale chargé de la production des avis de synthèse sur les plans, programmes et projets, production des cadrages préalables, et examens au cas par cas.

- Le groupe Gestion et Valorisation de l'Information chargé du développement de la connaissance des territoires sur les trois volets du développement durable, grâce à la mobilisation d'informations géographiques et statistiques, à la production d'analyses, à la réalisation d'études, et à leur valorisation et diffusion. Il est décomposé en trois pôles.

- Pôle Système d'Information Géographique
- Pôle Statistiques
- Pôle documentation

- La Mission Aménagement et planification des Territoires chargée de l'accompagnement des projets : capitalisation, développement et diffusion des outils et méthodes pour un aménagement durable, notamment dans

les ScoT, les PLUi et autres plans-projets d'aménagement, mise en œuvre du plan « Ville durable », animation du réseau professionnel et des services de l'État.

### **Motivations personnelles pour le stage**

La réalisation d'un stage à la DREAL Bourgogne répondait pour moi à plusieurs volontés personnelles.

Tout d'abord, poursuivre mon apprentissage et ma professionnalisation autour de thématiques ayant trait au développement durable. Avec ma formation initiale en géographie, c'est un champ que j'ai l'habitude d'explorer et que je souhaite investir tout au long de ma carrière professionnelle.

Ensuite, après la réalisation d'un stage de Master I déjà dans le secteur public, auprès d'une collectivité territoriale, j'ai pris goût à l'action d'intérêt général développée par la puissance publique, et je souhaitais renouveler l'expérience. L'idée étant pour moi, à terme, de passer des concours dans la fonction publique d'État ou territoriale.

La DREAL Bourgogne, service déconcentré de l'Etat et sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie, s'inscrit donc parfaitement dans ces deux volontés.

De plus, il m'a été proposé de travailler sur une thématique très en lien avec l'actualité : la transition écologique et énergétique. Cette dernière étant pour moi une thématique de stage très enthousiasmante qui ne pouvait répondre davantage à mes attentes.

Enfin, la mission qui m'a été confiée, vaste et encore peu explorée, représentait pour moi l'occasion de réaliser un travail expérimental et valorisant pour la suite de ma carrière professionnelle.

## INTRODUCTION

En décembre 2015, La France sera au centre de l'attention, au cœur des débats. Elle accueillera et présidera en effet la COP 21, c'est-à-dire la 21ème Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Cette Convention-Cadre a été adoptée au cours du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et a été ratifiée par 196 « parties » prenantes.

Cette conférence mondiale revêt une importance cruciale puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. En plus de lutter efficacement contre le dérèglement climatique planétaire, il s'agit d'impulser et/ou d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone. Pour cela, chaque pays doit publier, dès que possible et avant la COP21, une contribution présentant ses efforts nationaux.

La France prépare depuis longtemps ce rendez-vous important par l'intermédiaire notamment de son gouvernement et du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

Le Parlement français a ainsi adopté en mai 2015 une loi sur la « Transition Energétique pour la Croissance Verte » (TECV) présentant tout un ensemble d'objectifs, d'orientations et d'actions autour de grandes thématiques comme la rénovation énergétique du bâtiment, la promotion des transports propres, l'économie circulaire ou la production d'énergies renouvelables.

Afin d'essaimer cette volonté et cette dynamique de transition énergétique et écologique, l'Etat français entend faire participer activement ses territoires et les citoyens car ils sont les acteurs directs et opérationnels du changement.

Pour cela, il a désigné plus de 200 territoires lauréats d'un appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), dont 14 en Bourgogne, afin d'opérer ce changement et cette transition écologique à travers des initiatives locales portées par les acteurs des territoires (collectivités, acteurs économiques et solidaires, citoyens)

Les associations et plus généralement les acteurs et les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont les dignes représentants d'une économie « alternative » : sociale, citoyenne, locale et résiliente. Ils participent depuis longtemps par leurs actions et activités au développement durable mais la COP21 et la TECV doivent relancer le dynamisme de l'ESS et impulser un élan de mobilisation citoyenne en faveur de la transition écologique.

A l'heure où la société connaît des grands changements, des mutations, parfois mêmes des crises, l'ESS est porteurs de valeurs et d'une proximité avec les individus à même de favoriser l'empowerment des citoyens sur la transition écologique et donc de renforcer la résilience des territoires.

Portée et guidée par cette actualité, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement en Bourgogne (DREAL), service déconcentré de l'Etat sous l'autorité du Préfet de Région, partant de ces constats et du potentiel de l'ESS, a lancé une étude autour de la mobilisation et de l'implication des acteurs de l'ESS en faveur de la transition écologique et énergétique en Bourgogne.

Les objectifs étant d'observer, à travers deux territoires d'étude, comment les associations et les acteurs de l'ESS en Bourgogne s'impliquent ou s'emparent de cette problématique environnementale, par quels jeux d'acteurs, avec quels objectifs et moyens, et comment ils facilitent ou non la participation citoyenne (l'empowerment) en faveur de la transition écologique.

La première partie de ce rapport est consacrée à la redéfinition du développement durable et de ces nouvelles acceptions parmi lesquelles la transition écologique et la résilience territoriale. Elle développe aussi par quels outils et dispositifs la puissance publique s'empare du développement durable. Elle permet également de se familiariser avec le secteur de l'ESS et son poids dans le paysage économique français et bourguignon.

Ensuite, une seconde partie, à travers un travail de terrain mené sur deux territoires d'étude en Bourgogne, fait un état des lieux des pratiques et dynamiques de transition écologique portés par des acteurs diversifiés de l'ESS.

Enfin, une troisième partie tente de montrer l'imperfection des rapports entre l'ESS et les autres acteurs des territoires en matière de transition écologique, avançant quelques pistes de réflexion pour les améliorer, et s'interrogeant aussi sur des modes de développements nouveaux ou innovants à même de faire changer de dimension l'ESS.

# **PARTIE I : CONTEXTE GENERAL ET CADRE DE L'ANALYSE**

## **1. Du développement Durable à la Transition Ecologique et Energétique**

Le concept ou terme de développement durable, « sustainable development » ou littéralement développement soutenable en français, trouve son origine à la fin du XXème siècle à l'occasion de la sortie du rapport Brundtland en 1987.

Depuis 1987 et jusqu'à son apothéose en 1992 à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio, le concept de développement durable s'est petit à petit introduit et imposé dans la société et la paysage Institutionnel. Pourtant, depuis quelques années, certains considèrent cette idée comme dépassée ou d'autres comme n'ayant pas encore véritablement décollée car trop jeune pour s'imposer dans tous les esprits.

Dès lors, de nouveaux termes ont émergés comme la transition écologique, l'économie verte, l'économie circulaire, l'empowerment ou la résilience.

Les deux premières sous-parties seront l'occasion de redéfinir le développement durable et de présenter succinctement ces quelques nouveaux concepts qui participent à son renouvellement afin d'en cerner tous ses enjeux et notamment ceux associés aux territoires et à leurs dynamiques humaines, économiques, sociales et environnementales.

Dans un troisième temps, il sera question d'appréhender comment la puissance publique s'est emparée du développement durable et s'est érigée en principal chef de fil de son application sur les territoires au travers de démarches toujours plus nombreuses et superposées.

### **1.1 Origine, définitions et acceptations du développement durable**

#### *1.1.1 Le développement durable*

Selon une définition couramment utilisée aujourd'hui, le développement durable correspond « à la gestion rationnelle des ressources humaines, naturelles et économiques visant à satisfaire les besoins fondamentaux de l'humanité ».

Dans le rapport Brundtland (1987), le développement durable est défini comme étant « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable reprend plusieurs conditions : « conservation de l'équilibre général, respect de l'environnement, prévention de l'épuisement des ressources naturelles, diminution de la production des déchets et enfin rationalisation de la production et de la consommation d'énergie »<sup>1</sup>. Si le terme a connu sa première définition en 1987, il n'en demeure pas moins que le développement durable est une préoccupation plus ancienne.

En effet, face à l'évolution rapide des modes de vie et de production des pays développés après la Seconde Guerre Mondiale, puis à l'apparition des premières crises sociales et économiques dans les années 60 et 70, la recherche d'un équilibre entre protection de l'environnement et développement économique et social est entrée au centre des préoccupations et des réflexions de plusieurs organismes internationaux dès les années 50.

Dès 1951, un premier Rapport sur l'état de l'environnement dans le monde, présentant des pistes de réconciliation entre économie et écologie a été publié par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.developpementdurable.org/>

<sup>2</sup> Source : Verdura

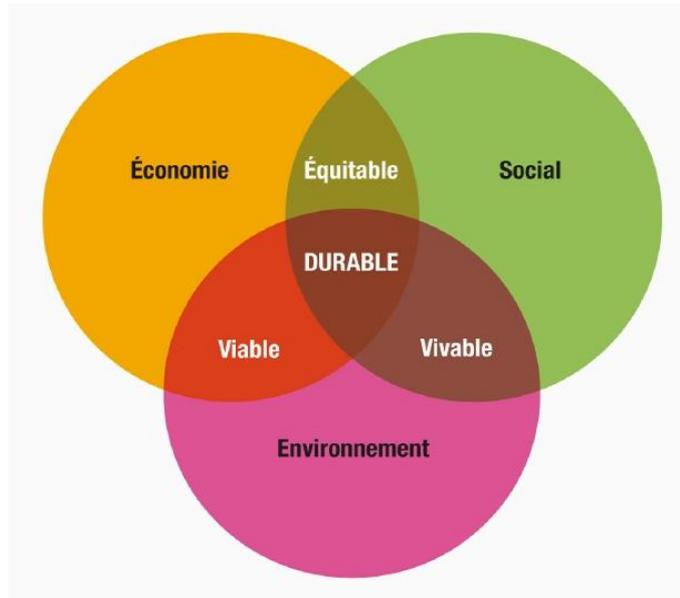
Pour faire un retour encore plus ancien, il n'est pas inintéressant de rappeler que dès 1920, le célèbre économiste anglais Arthur Cecil Pigou créait la taxe pigouvienne, en matière d'économie et d'environnement, c'est-à-dire la prise en charge obligatoire par un intrant d'une externalité négative qu'il a lui-même causée (principe du pollueur-payeur). Un principe qui sera notamment repris en 1997 dans le protocole de Kyoto et l'instauration d'une taxe carbone sur les grands producteurs et émetteurs de CO<sup>2</sup> des pays signataires.

Dans les années 60 et 70, le club de Rome s'est ensuite emparé de la question en commandant un rapport à des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) qui sera publié en 1972 (Rapport Meadows). Ce dernier démontre que « dans un monde aux ressources naturelles limitées, un modèle économique fondé sur une croissance illimitée conduira à un effondrement des sociétés telles que nous les connaissons avant 2100 » et sera le véritable point de départ d'une préoccupation qui ne nous quittera certainement plus jamais à l'avenir, le développement durable !

Les grandes dates du développement durable :

- 1972 : Premier Sommet de la Terre à Stockholm ou Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain à Stockholm.
  - Remise en cause des modes de développement du Nord et du Sud, générateurs de pauvreté et de dégradations environnementales.
  - Création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), complément du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- 1982 : Deuxième Sommet de la Terre à Nairobi.
- 1987 : Publication du rapport « Notre Avenir à tous » de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement dit rapport « Brundtland ».
  - Première définition du développement durable.
- 1992 : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED, ou Troisième Sommet de la Terre) en 1992 à Rio de Janeiro.
  - Consécration et conceptualisation du développement durable par 182 Etats.
  - Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
- 1997 : Troisième conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Kyoto
  - Création du protocole de Kyoto.
- 2002 : Sommet de Johannesburg : Ratification d'un traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité par plus de cent chefs d'État et plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'ONG.
- 2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne.
- 2009 : Conférence de Copenhague sur le climat.
- 2012 : Sommet de la Terre à Rio aussi appelé Rio+20
  - Conférence sur les thèmes de « l'économie verte » et du « cadre institutionnel du développement durable ».
  - Etablissement d'Objectifs du développement durable (ODD).
- 2015 : COP 21 ou 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
  - Objectif : aboutir à un nouvel accord international sur le Climat

**Figure 1 : Schéma du développement durable issu du Sommet de la Terre à Rio en 1992**



(Source : <http://www.adequations.org>)

### *1.1.2 Evolution de la sémantique du développement durable*

Cette évolution du concept de développement durable est notamment attribuable à la dimension économique car longtemps pilier le plus décrié du concept, elle cherche à légitimer pleinement son rôle et son association au développement durable. Dépassant les premières idées écologistes (années 70-80) faisant état de la recherche d'une décroissance ou d'une croissance nulle pour faire du développement durable, le monde économique est convaincu qu'une croissance durable est possible et cela s'est traduit par l'introduction de nouveaux termes qui plaident en ce sens.

Les notions évoquées ici n'ont, à priori, pas vocation à se substituer au terme même du développement durable, mais plutôt à le diversifier de l'intérieur, et en mettant l'accent sur la dimension économique tout en portant une certaine attention au respect de l'environnement.

### **Economie verte**

Thème central de la Conférence à Rio en 2012, l'économie verte pointe la nécessité de mieux prendre en compte les interactions entre écologie et économie. Pour Franck-Dominique Vivien (2013), le lien entre économie et environnement est sans doute le maillon faible du développement durable et l'économie verte doit justement « viser à rendre compatible viabilité économique et durabilité écologique ».

**Figure 2 : Le lien entre économie et environnement dans le développement durable**



Pour illustrer ce lien difficile entre économie et environnement, Aurélien Boutaud (2013)<sup>3</sup> avance trois interprétations possibles de l'économie verte :

- La première concerne **les secteurs d'activité liés à l'environnement et le « business » vert**, autrement dit, « la partie de l'activité économique s'intéressant à l'environnement ». Pour le Ministère en charge de l'écologie, l'économie verte rejoint cette première idée car « elle recouvre l'ensemble des activités économiques liées directement ou indirectement à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources rares, aux énergies renouvelables, au changement climatique, à la prévention des risques » (CGDD, 2009).

- La seconde concerne **l'économicisation de l'écologie et la croissance verte**, autrement dit envisager « l'économie verte comme un processus de verdissement des activités économiques traditionnelles ». Ici, on parlera d'économie verte lorsqu'une activité économique cherchera à réduire son impact sur l'environnement en référence à ce qu'elle faisait avant ou lorsque cette même activité économique sera considérée comme plus « verte » qu'une autre équivalente. On pondère en quelque sorte la qualité d'une activité économique avec la teneur de son impact sur l'environnement et l'écologie. L'activité économique demeure ici, la notion centrale. Pour le ministère en charge de l'écologie, cette approche est une « economicisation des enjeux écologiques » qui « n'implique pas de changer a priori les modes et cadres de représentation de la croissance » (CGDD, 2009). L'économie verte est donc dans cette acception synonyme de croissance verte.

- La troisième concerne **l'écologisation de l'économie et la société post-croissance**, et tranche complètement avec les deux idées précédentes puisque la part belle est ici faite à l'environnement et non plus à l'économie. Cette vision de l'économie verte suppose « une profonde modification du fonctionnement du système économique afin de rendre ce dernier compatible avec les règles qui régissent les écosystèmes ». Ce courant de pensée est porté par des écologistes plus ou moins radicaux pour lesquels « la quête d'une qualité de développement remplacerait la course à la croissance quantitative ».

La tendance actuelle semble voir la version de l'économie verte synonyme de croissance verte s'imposer

<sup>3</sup> *Développement durable, économie verte, résilience : Quelles continuités, quelles ruptures, quelles conséquences pour les villes ?* CU Grand Lyon, 43 p.

dans les débats internationaux. Un des enjeux importants de cette économie verte concerne notamment la définition des rôles respectifs et l'articulation entre l'Etat et le marché pour mener à bien cette croissance verte.

## Economie circulaire

L'économie circulaire est une notion assez récente (début du XXIème siècle) bien qu'existant depuis longtemps dans son approche. C'est une notion que l'on peut intégrer à celle de développement durable tant les enjeux et les objectifs se rapprochent.

De plus, l'économie circulaire tend à redorer le blason de la composante économique du développement durable en avançant que le modèle économique actuel/classique est dépassé et en proposant un réel système/modèle de production qui tient compte des multiples enjeux environnementaux et énergétiques.

L'économie circulaire part d'un triple constat :

- La raréfaction des ressources naturelles
- La volatilité du prix des matières premières
- Les préoccupations environnementales

L'économie circulaire peut se définir comme un « système économique de production et d'échange qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à : augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources, diminuer les impacts sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus » (ADEME).

L'optimisation de l'utilisation des flux de matière et d'énergie est un modèle de production inspiré du fonctionnement des écosystèmes.

Un des principaux enjeux est donc de passer d'une économie dite linéaire (extraire des ressources, produire/fabriquer, consommer et jeter) à une économie circulaire optimisant l'utilisation des ressources et créatrice d'emplois (produire, consommer, réparer, réemployer ou recycler, produire de nouveau par la valorisation de l'existant (« déchet »), consommer,...).

Le modèle de l'économie circulaire est fondé sur plusieurs piliers<sup>4</sup> :

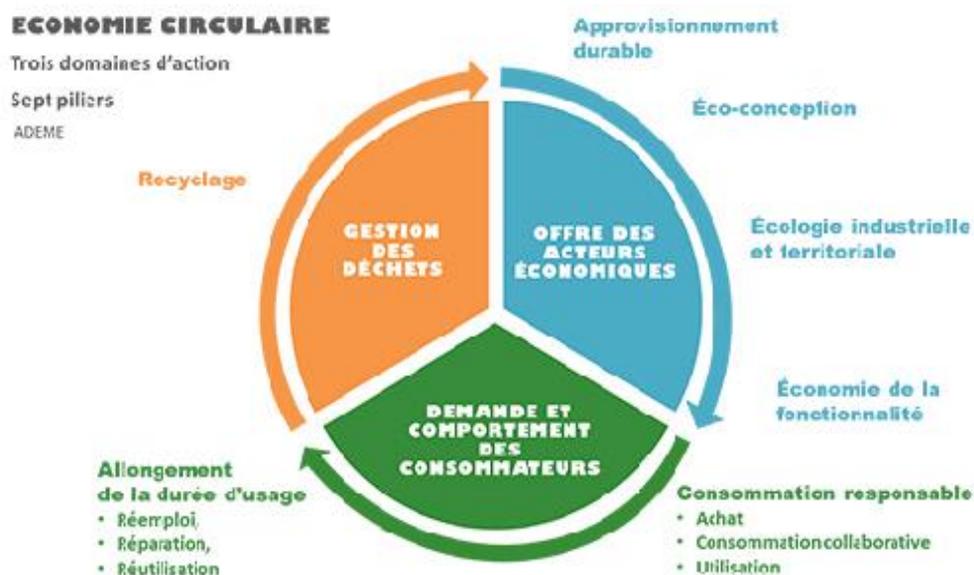
- **L'approvisionnement durable.** Il concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rejets d'exploitation et en limitant l'impact sur l'environnement.
- **L'écoconception**, qui vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.
- **L'écologie industrielle et territoriale**, dénommée aussi symbiose industrielle, qui constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.
- **L'économie de la fonctionnalité**, qui privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **La consommation responsable**, qui doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).
- **L'allongement de la durée d'usage** par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

---

<sup>4</sup> ADEME et Institut de l'Economie Circulaire

- **Le recyclage**, qui vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

**Figure 3 : Les 7 piliers de l'économie circulaire**



(Source : ADEME)

## 1.2 Résilience, Transition, Empowerment : de quoi parle-t-on ?

Si le développement durable connaît quelques acceptions (voir précédemment) qui ne remettent pas en cause son fondement et son existence, depuis la fin des années 2000, de nouveaux concepts marquent des ruptures avec celui-ci et semblent se faire progressivement une place à ses côtés, quitte à finir par le supplanter.

Que reproche-t-on alors au développement durable ?

Cinq raisons/critiques expliquant son déclin (Aurélien Boutaud, 2013) :

- Un contexte de crise économique peu favorable qui a influé négativement sur son image et ses résultats.
- Un concept trop consensuel et ambigu
- Un concept trop ambitieux et trop complexe
- Un concept qui a échoué à devenir opérationnel
- Un concept trop souvent récupéré par des opportunistes et définitivement discrédité

Que peuvent alors apporter les concepts « neufs » de résilience (territoriale, urbaine, sociale...), de transition (écologique et énergétique) et d'empowerment ?

### 1.2.1 Résilience

#### Définition de la Résilience

La résilience est à l'origine un terme assez ancien issu de la biologie et de la physique et qui trouve depuis le XX<sup>ème</sup> siècle de nombreuses acceptions dans les domaines du droit, de la psychologie ou même de la finance/économie.

Étymologiquement, le mot résilience vient de « resiliere, qui signifie sauter en arrière, rebondir ». En physique des matériaux, la résilience « renvoie à la notion d'élasticité puisqu'elle s'apparente à la capacité du matériau à se déformer sans rompre »<sup>5</sup>.

La résilience peut se définir comme « la capacité d'un système à résister à une crise, soit en persistant à fonctionner selon son état initial soit en s'adaptant et en intégrant ces évolutions sans remettre en cause ses principes de fonctionnement qui lui sont propres » (Laure LE GALL 2013)<sup>6</sup>.

Une autre définition fait état de la résilience comme « la capacité à absorber une perturbation, un choc, à y répondre, à s'adapter ou à se transformer ». Elle peut donc se faire à l'échelle de la société, de la ville ou du territoire.

**Figure 4 : Interdisciplinarité de la résilience**



*Le caractère interdisciplinaire de la résilience, d'après (Djament-Tran et coll., 2012)*

### Résilience territoriale

La résilience s'est donc aussi développée d'un point de vue écologique et est un peu la toile de fond des concepts de résilience urbaine, villes résilientes ou résilience territoriale.

Dans le cadre de l'étude réalisée, un focus sera fait sur **la résilience territoriale et sociale** c'est-à-dire à l'échelle des territoires bourguignons qu'ils soient urbains ou ruraux donc en tenant compte de leur diversité.

Ainsi, un territoire résilient est entendu comme un territoire en mouvement, capable<sup>7</sup> :

- **d'anticiper des perturbations**, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective
- d'en minimiser les effets
- de **se relever et rebondir** grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation
- **d'évoluer vers un nouvel état** en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités. Cet état est décidé et construit démocratiquement.

En reprenant la définition initiale, un territoire résilient « correspond à un système socio-spatial (une communauté inscrite dans son environnement de vie) capable de persister, de s'épanouir et de se développer après un choc ou une catastrophe » (Laure Le GALL, 2013).

Au niveau de ses intrants, « la résilience territoriale dépend directement du degré de diversité (l'existence de différents types d'agents agissant comme nœuds dans le réseau) et d'interconnectivité (le nombre de connexions disponibles entre les agents). La résilience oriente donc vers un mode de gestion ouvert, pluriel

<sup>5</sup> *Villes et Territoires résilients*, CGDD, N°123, mai 2015

<sup>6</sup> *Les démarches participatives : un atout pour la résilience des territoires ?*, 2013

<sup>7</sup> *La résilience, un outil pour les territoires ?* Clara Villar, Michel David

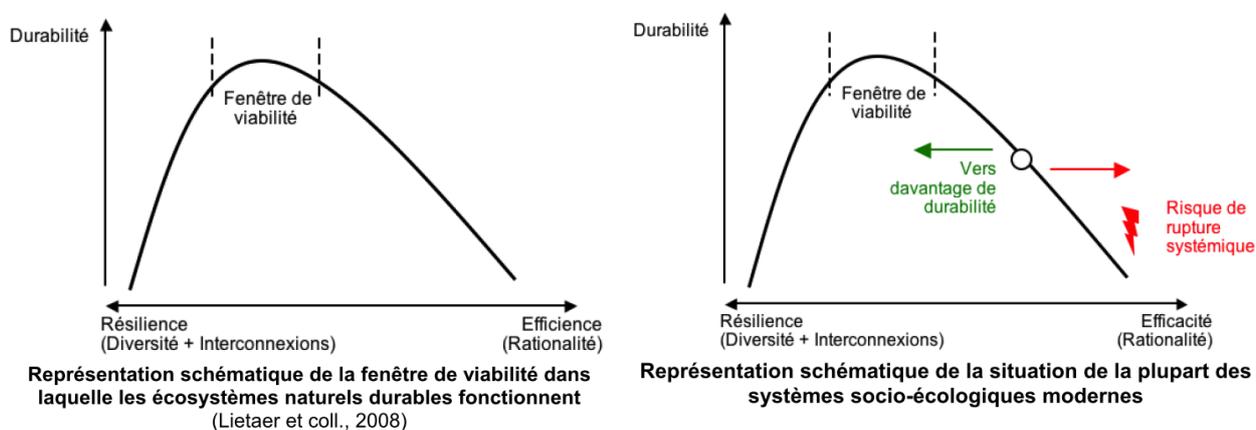
et intégrateur » (Aurélien Boutaud reprenant Bernard LIETAER, 2013).

A l'échelle des territoires, si les termes de résilience et durabilité sont souvent associés, il ne faut cependant pas les confondre car la résilience est une caractéristique d'un système durable. La durabilité d'un système est l'équilibre (ou fenêtre de viabilité) entre résilience, qui suppose diversité et interconnexions entre les acteurs et les activités du système, et efficacité (ou efficience), qui repose davantage sur la rationalité des hommes et des acteurs c'est-à-dire la recherche de productivité dans l'optique d'obtenir un système efficace et efficient.

Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, un système durable tend vers davantage de résilience que d'efficience mais trop de résilience n'est pas bon non plus et n'aboutit pas à un système durable car elle induit une stagnation.

Pour être plus résilient et plus durable, il faudrait donc sacrifier une partie de l'efficacité et de la productivité mais c'est un constat difficilement envisageable pour les mondes économique et financier.

**Figure 5 : La durabilité, entre résilience et efficacité**



(Source : Aurélien Boutaud pour la CU de Lyon - 2013)

### Résilience sociale

La résilience sociale ou société résiliente est une notion complémentaire à la résilience territoriale et notamment concernant la transition écologique et énergétique qui doit s'opérer.

La résilience ne s'appuie plus ici sur les capacités du territoire à répondre à un choc, à une crise mais plutôt sur les capacités des citoyens qui composent la société (ou le territoire en question) à devenir acteurs de leur propre existence et de la transition à l'œuvre.

En ce sens, le concept de « **capabilités** » de l'économiste Amartya Sen est une façon intéressante d'introduire ce que peut être une société résiliente. Les « capabilités » peuvent, en effet, être définies comme « les capacités des individus à bénéficier des opportunités dont ils peuvent jouir dans les différents milieux de vie, de mobiliser des ressources cognitives, des réseaux sociaux et de solidarité, et le pouvoir d'agir sur son destin ».

Le terme « **d'empowerment** » (voir définition plus bas) est aussi intéressant lorsque l'on parle de résilience sociale.

La résilience sociétale (ou sociale) passe par l'implication et la mise en mouvement de tous les acteurs y compris les plus fragiles, souvent laissés de côté, et suppose d'envisager résilience et transition comme une réponse aux besoins fondamentaux que sont l'alimentation, l'énergie, les déplacements, le travail et bien

d'autres<sup>8</sup>.

### *1.2.2 Transition écologique et énergétique*

La recherche d'une transition (des sociétés, écologique, énergétique) est née de préoccupations centrales : le dérèglement climatique, la raréfaction des énergies fossiles, les atteintes à l'environnement et à la biodiversité et l'accroissement des risques sanitaires.

Selon la définition du MEDDE, « La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux ».

Dans le terme de transition, il y a là encore l'idée de contrer la recherche perpétuelle de croissance et d'efficacité des territoires. La consommation d'énergie par les hommes est par exemple en constante augmentation alors que dans le même temps les énergies fossiles se font plus rares. Cette consommation d'énergie accrue est le résultat d'une société en croissance et qui cherche l'efficacité des activités économiques en proposant toujours plus de produits et services consommateurs d'énergie.

Avec la transition, il s'agit donc de prendre conscience d'un problème, de difficultés actuelles ou annoncées et d'amorcer le futur en opérant des changements de nature à rendre le système (la société) plus durable. La transition sous-entend une évolution dans le temps, ce n'est pas une notion figée, le passage direct d'un état à un autre, mais plutôt un fil conducteur sur lequel des objectifs chiffrés et concrets doivent être définis. L'idée même de transition doit d'abord être acceptée par les Institutions, les acteurs économiques et les citoyens avant de voir son processus prendre un temps plus ou moins long et aboutir à un système plus durable.

Dans son ouvrage, « Manuel de transition », Rob HOPKINS considère « que nous sommes à la veille de l'effondrement des systèmes qui constituent le support de la vie sur Terre ». Et cette « crise systémique » est principalement causée par la survenue du pic pétrolier et par le changement climatique en cours. La transition écologique apparaît alors comme « l'unique issue de secours et la réponse résiliente à cette dégradation systémique » (HOPKINS et JUAN).

Cette transition repose d'après les auteurs sur trois éléments clés :

- La décentralisation
- La diversification des connaissances
- La diversification des capacités des acteurs

Pour Rob HOPKINS, « la solution au chaos annoncé ne tient donc pas dans l'unique, l'isolé et le centralisé mais dans le multiple, le spécifique et le local ».

### *1.2.3 L'empowerment*

L'empowerment est un terme venu d'Amérique du Nord et qui pourrait se traduire et se définir en français comme « la capacité de mobilisation collective à travers les différentes formes d'engagement citoyen qui se constituent en forces transformatrices de la société ».

Une autre définition désigne l'empowerment comme « le processus qui permet aux individus de prendre conscience de leur capacité d'agir et d'accéder à plus de pouvoir » (Le Monde, 2013).

C'est depuis les années 2000 un terme devenu à la mode et qui trouve parfaitement sa place lorsque l'on parle de résilience territoriale et sociale, et de transition.

---

<sup>8</sup> *Société résiliente et cohésion sociale - Le regard porté sur quelques initiatives engagées dans la transition écologique*, Avril 2015, CEREMA

On associe souvent au terme d'empowerment, les logiques non moins anglo-saxonnes de « **bottom up** » et de « **top down** ». L'empowerment suppose une logique dite « bottom-up » puisque c'est la plus petite entité d'un territoire, le citoyen, qui s'empare de grandes questions sociales ou environnementales au travers d'actions qu'il met lui-même en œuvre (ex : associations) et qui remontent ensuite aux échelons supérieurs (collectivité, département, région, Etat).

Dans une logique « Top down » c'est l'inverse, puisque c'est souvent un acteur centralisé (l'Etat ou une collectivité territoriale) qui a le pouvoir de décision et indique une marche à suivre à l'ensemble des échelons inférieurs pour ne redescendre au citoyen qu'en toute fin de chaîne.

En matière d'empowerment, l'action des associations, présentes à l'échelle micro-locale (quartiers) ou locale (villes), est particulièrement importante. Elles représentent un socle, une base sur lesquels doivent s'appuyer les individus pour exprimer leur voix, leur pouvoir et leur participation citoyenne.

## **Conclusion**

Au final, résilience, transition et empowerment présentent chacun quelques spécificités d'utilisation. On dira notamment que la transition (énergétique et écologique) passe par plus de résilience (territoriale et sociale). La transition étant un processus devant aboutir à une société plus durable et notamment d'un point de vue écologique. L'empowerment se rapprocherait de la résilience sociale dans le sens où l'accent est mis sur l'homme (le citoyen), son évolution et sa mobilisation dans le processus de transition pour rendre la société plus durable.

Ces termes nouveaux, au contraire du développement durable, ont le vent en poupe. Il est difficile de considérer s'ils marquent une réelle rupture avec ce dernier et s'ils auront à l'avenir autant de retentissement à l'échelle planétaire.

### **1.3 La puissance publique : Chef de file du Développement Durable**

Après avoir présenté un certain nombre de concepts autour du développement durable et de ses évolutions/transpositions progressives, il est nécessaire maintenant de s'intéresser aux applications concrètes qui en sont faites par la puissance publique et notamment à l'échelle nationale, en l'occurrence ici à l'échelle française.

L'idée n'étant pas, encore une fois, de cataloguer l'ensemble des lois et dispositifs publics ayant trait au développement durable mais de mettre l'accent sur les principaux et les plus récents, lesquels ont eu tendance à se démultiplier ces dernières années, pouvant entretenir un flou auprès des citoyens français pas toujours très bien renseignés et peu au clair avec ceux-ci.

Par ailleurs, afin d'illustrer l'application de ces dispositifs publics à l'échelle régionale et locale, un zoom sera fait sur la Région Bourgogne, cette dernière étant le territoire cible de ce présent rapport.

#### *1.3.1 Des lois, des stratégies et des schémas*

### **Les Lois Grenelle I et II**

En juillet 2007, le "Grenelle de l'environnement" a réuni pendant plusieurs mois des représentants de l'Etat, des ONG investies dans les questions environnementales, des partenaires sociaux et des collectivités locales. Deux et trois ans après, des engagements nationaux en faveur d'un développement durable ont été pris par le gouvernement français par l'intermédiaire de deux lois : Grenelle I et Grenelle II.

Ces deux lois constituent encore aujourd'hui une base nationale sur lesquelles s'appuient les lois et outils en faveur du développement durable les plus récents.

Les grands engagements qu'elles portent sont les suivants (MEDDE) :

- Grenelle 1 (ou loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement)  
57 articles confirment les engagements du Grenelle Environnement, notamment en matière de :

- lutte contre le changement climatique
- préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des milieux naturels
- prévention des risques pour l'environnement et la santé, ainsi que le renforcement de la politique de réduction des déchets
- mise en place d'une démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure information du public.

- Grenelle 2 (ou loi portant engagement national pour l'environnement)

248 articles ont été adoptés et abordent six chantiers majeurs :

- amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification
- changement essentiel dans le domaine des transports
- réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production
- préservation de la biodiversité
- maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé
- mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique et fondement d'une consommation et d'une production plus durables

### **La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée en mai 2015 par le parlement français et publiée au journal officiel le 18 août 2015.

Les plans d'action qui l'accompagnent doivent permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

D'après le MEDDE, elle vise à « engager le pays tout entier dans la voie d'une croissance durable créatrice de richesses, d'emplois pérennes et de progrès social ».

La Loi sur la TECV vise à répondre à des objectifs clairs et volontaires :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre à l'horizon 2050 (facteur 4).
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 et porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030.
- Réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de notre consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030.
- Porter la part du nucléaire à 50% dans la production d'électricité à l'horizon 2025.

Pour répondre à ces objectifs, elle s'articule autour de 9 grands chapitres :

- Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois
- Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé
- Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier notre mix énergétique et valoriser les ressources de nos territoires
- Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire de la conception des produits à leur recyclage
- Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité
- Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens
- Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'État le pouvoir d'agir ensemble
- Financer et accompagner par des dispositifs adaptés aux particuliers, collectivités et entreprises

### **La Stratégie Nationale de Transition Écologique et de Développement Durable (2015-2020)**

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 a été adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015 par le gouvernement. Elle succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 et fixe le nouveau cap en matière de développement durable.

Elle a été définie en complément de la Loi TECV afin d'amplifier la dynamique en matière de transition

écologique et énergétique sur le territoire français. Elle assure, en ce sens, la cohérence de l'action publique et facilite l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux et des solutions à apporter.

La SNTEDD repose sur trois piliers et plusieurs axes (MEDDE) :

- Pilier 1 : Définir une vision à l'horizon 2020 (axes 1 à 3)
  - Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
  - Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
  - Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales
- Pilier 2 : Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte (axes 4 à 6)
  - Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
  - Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
  - Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique
- Pilier 3 : Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous (axe 7 à 9)
  - Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
  - Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
  - Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

## **Des schémas régionaux**

A l'échelle régionale, les lois et stratégies nationales en faveur du développement durable et de la transition écologique sont déclinés à travers des schémas qui tiennent compte des diversités et spécificités régionales.

On retrouve notamment parmi eux, le SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Energie), élaboré conjointement par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional. Ses orientations devront faciliter et renforcer la cohérence régionale des politiques publiques engagées en intégrant dans un document unique les problématiques de pollution atmosphérique, de qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables ainsi que les orientations en matière d'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique. De plus, le SRCAE détaille secteur d'activité par secteur d'activité, les principales sources de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et analyse le potentiel du territoire régional.

D'autres schémas régionaux comme le Schéma Régional le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT) ou le Schéma Régional de Cohérence Ecologique répondent aussi aux enjeux de la transition écologique et énergétique. De plus, en Bourgogne, en complément du SRCE, a été élaborée une Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRBB).

### *1.3.2 Les collectivités et les territoires, acteurs directs du développement durable*

Les collectivités locales (régions, départements, communes ou EPCI) s'emparent également de plus en plus d'outils divers afin de matérialiser et rendre concret le développement durable et la transition écologique sur leurs territoires donc à l'échelle locale. Petit tour d'horizon :

## **Les Agendas 21**

Le plus ancien et plus connu outil ou dispositif estampillé développement durable pour les collectivités est l'Agenda 21 (ou projet territorial de développement durable).

En effet, La France s'est engagée à Rio en 1992, lors de la conférence sur l'environnement et le développement à mettre en œuvre l'Agenda 21 de Rio, programme d'actions pour le 21e siècle orienté vers le développement durable.



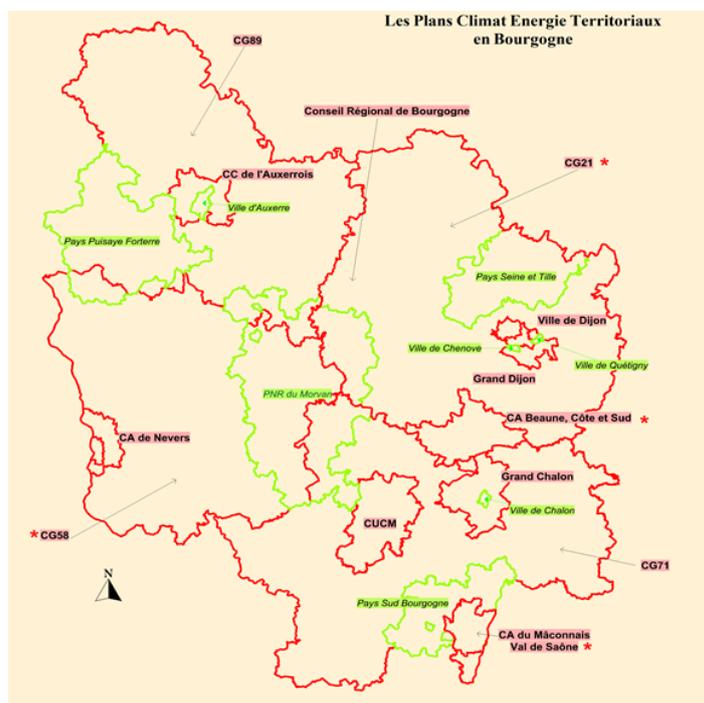
Les Plans Climat Energie-Territoriaux ont été rendu obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants par les Lois Grenelle mais des PCET volontaires peuvent aussi être engagés par des collectivités de toute taille.

Les PCET comportent des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire dans des temps donnés.

- Pour 2020, les « 3 X 20 % » de l'Union Européenne :
  - réduire de 20 % les émissions de GES
  - améliorer de 20 % l'efficacité énergétique
  - porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.
- Pour 2050 : le facteur 4 (diviser par 4 ses émissions de GES sur la base de 1990).

En Bourgogne, Il existe en 2015, une vingtaine de PCET dont ceux de la Région, des quatre départements et de la CU du Grand Dijon pour les plus grands.

**Figure 7 : Les PCET en Bourgogne**



(Source : DREAL Bourgogne)

### Les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

Les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) sont des territoires (collectivités) qui s'engagent dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement (MEDDE).

Les TEPCV sont des territoires qui ont été retenus dans le cadre d'un appel à projet lancé par le

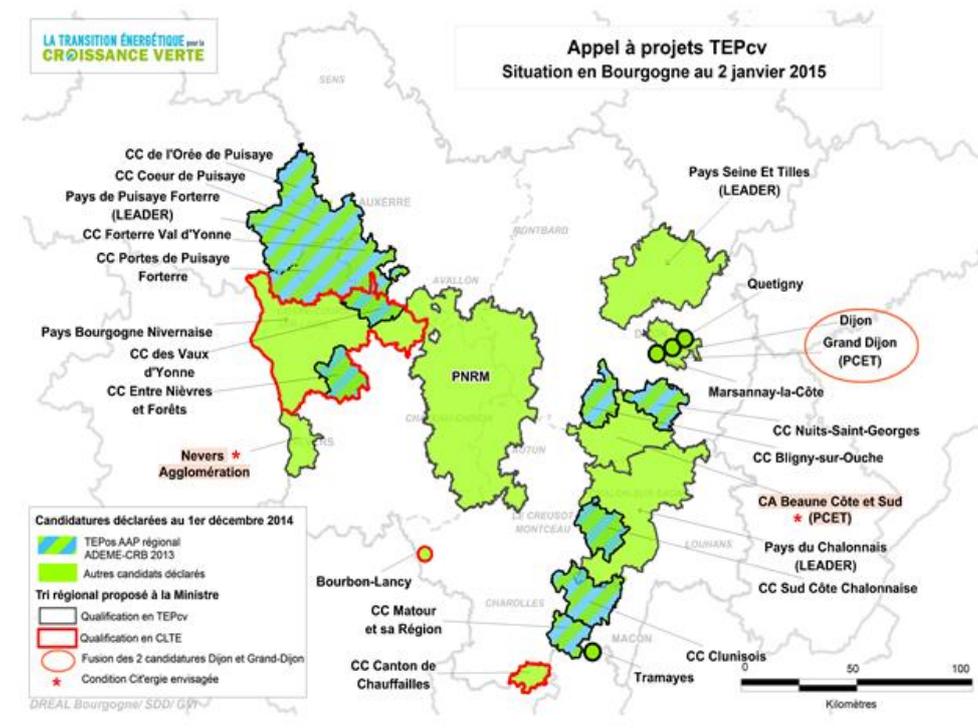
gouvernement français à la fin de l'année 2014. Ils se substituent à la labellisation TEPOS (Territoires à Energie Positive) qui prévalait depuis 2011.

Contre une enveloppe financière distribuée par l'Etat, ils s'engagent à proposer un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe concernant un ou plusieurs domaines d'actions définis comme prioritaires dans les TEPCV :

- La réduction de la consommation d'énergie : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...
- Le développement des énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- La préservation de la biodiversité : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville....
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets : avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires....
- L'éducation à l'environnement : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...

En France, 212 territoires ont été labellisés TEPCV dont 14 en Bourgogne (+ 3 Contrats Locaux de Transition Energétique).

**Figure 8 : Les TEPCV en Bourgogne**



(Source : DREAL Bourgogne)

## **Les Territoires « zéro déchet zéro gaspillage »**

Les TZDZG sont des territoires qui ont été désignés lauréats d'un appel à projets fin 2014 dans le cadre de la Loi sur la Transition Ecologique pour la Croissance Verte et son volet concernant l'économie circulaire.

Leur objectif est de réduire le plus possible la production de déchets et de valoriser au mieux ceux qui n'ont pu être évités. Ces territoires ont fait l'objet d'un accompagnement technique et financier par l'ADEME, et s'engagent à prendre des engagements forts sur leur politique des déchets en associant tous les acteurs : citoyens, entreprises, collectivités, associations...

Un premier objectif doit engager les acteurs des territoires à réduire au maximum leur production de déchets, pour cela :

- ils évitent le gaspillage alimentaire en n'achetant que les quantités nécessaires, en veillant aux dates de péremption, en cuisinant les restes,...
- ils achètent des produits à longue durée de vie : solides, réparables... ou des produits d'occasion, et ne les renouvellent pas prématurément
- ils revendent ou donnent leurs objets plutôt que de les jeter et ont recours à la location, au prêt, au partage, aux systèmes de consigne : ils pratiquent des politiques d'achat responsables et développent l'éco-conception pour leurs produits.

Ensuite, un second objectif concerne la valorisation des déchets grâce notamment au tri et au recyclage :

- Composter les biodéchets, ou les jeter dans une poubelle à part, faisant l'objet d'une collecte séparée
- Trier les emballages et papiers
- Rapporter dans des bornes ou en déchèterie les textiles, appareils électroniques, piles, meubles,...

Les territoires lauréats rassemblent plus de 7,5 millions d'habitants en France, et s'engagent à réduire de plus de 10 % de leurs déchets, ce qui correspond à plus de 240 000 tonnes évitées et 43 millions d'euros d'économies par an.

En Bourgogne, le seul des 58 TZDZG français est porté par le Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre qui œuvre sur plus de la moitié moitié du département.

## 2. L'ESS, une économie traditionnellement ancrée dans le développement durable

Dans cette seconde sous-partie sera abordé le secteur de l'ESS en France, avec encore une fois un zoom spécifique sur la Bourgogne pour rendre compte des spécificités et des attentes particulières de la région vis-à-vis de ce secteur.

L'idée étant également de faire le lien avec la partie précédente c'est-à-dire mettre en évidence l'implication de l'ESS dans le développement durable et la transition écologique et énergétique que ce soit par ses activités ou par son intégration aux démarches DD des collectivités.

Un focus sera donc fait sur ces acteurs de l'ESS porteurs de développement durable et de transition écologique dans la suite de ce rapport.

Le choix d'approfondir la connaissance de ce secteur de l'ESS découle directement des objectifs de l'étude qui visent à rendre compte du rôle que peuvent jouer les acteurs de l'ESS en faveur de la transition écologique en Bourgogne.

### 2.1. Présentation du secteur de l'ESS

#### 2.1.1 Histoire et définition de l'ESS

L'Economie sociale et solidaire trouve ses origines au Moyen Age avec notamment les confréries, corporations, et compagnonnages, premiers prémices du secteur.

Les premières structures de l'ESS, similaires à celles d'aujourd'hui, sont apparues au début du XIXème siècle avec pour objectif de « procurer à tous, et en particulier, à la classe productrice des conditions d'existence et de travail supportables : le bonheur social » (CRESS Bourgogne).

Aujourd'hui, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) désigne l'ensemble des entreprises organisées sous forme de coopératives (SCOP, SCIC ou CAE), des mutuelles, des associations, et des fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Outre cette appartenance liée au statut, certaines sociétés commerciales peuvent être intégrées à l'ESS. Comme les premières citées, elles doivent notamment respecter les principes suivant :

- La recherche d'une utilité sociale
- Des principes de gouvernance démocratiques et participatifs
- Une lucrativité limitée en orientant les excédents dégagés en faveur de l'activité

(CRESS et portail de l'Economie et des Finances)

Pour l'Avise (Portail du développement de l'ESS), « l'ESS rassemble les structures qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale ».

Par analogie avec le Tiers état ou le Tiers monde, l'économie solidaire est souvent désignée comme le tiers secteur. Le premier secteur étant le commercial et le deuxième le secteur public et para-public.

#### 2.1.2 Les structures de l'ESS

L'ESS est caractérisée par une diversité de structures et d'acteurs qui partagent les valeurs énoncées précédemment (étude ARENE, *L'ESS au service du développement durable*) :

- **Les Associations**, instituées par la loi de juin 1901. Ce sont des organismes à but non lucratif, résultant d'un regroupement volontaire de personnes poursuivant un but commun, par des procédés dont elles délibèrent ensemble, mobilisant des ressources propres ou faisant appel à des concours extérieurs. Elles peuvent être reconnues d'utilité publique par décret. Elles développent une action de proximité.

- **Les Mutuelles.** Elles couvrent de façon collective des risques individuels. Il existe deux types de mutuelles : les assurances mutuelles (protection des biens et des personnes) régies par le code des assurances et les mutuelles dites 45 (protection, santé, prévoyance, action sociale) régies par le code de la mutualité. Les mutuelles santé agissent sur 3 domaines : la santé, la prévoyance et l'action sociale. La charte de la Mutualité date de 1898.
- **Les Fondations.** Ce sont des groupements de biens affectés irrévocablement et à titre gratuit à une œuvre d'intérêt général, durable et non lucrative. Elles captent des dons ou donations provenant de personnes privées ou d'entreprises (près de 2 milliards d'euros par an).
- **Les Coopératives.** Elles représentent un entrepreneuriat collectif reposant sur un socle juridique commun qui date de 1867. Il existe plusieurs formes d'entreprises coopératives regroupant des entrepreneurs, des usagers ou des salariés :
  - Les sociétés coopératives et participatives (SCOP) sont des entreprises dont les associés majoritaires sont les salariés et où les décisions sont prises collectivement selon le principe coopératif « une personne = une voix », indépendamment du montant de capital détenu. Elles possèdent des réserves financières impartageables ce qui garantit leur indépendance et assure leur pérennité.
  - Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont basées sur ces mêmes principes, mais avec un sociétariat hétérogène : salariés, bénéficiaires, usagers, associations, bénévoles, entreprises, collectivités territoriales... Elles proposent des services reconnus d'utilité sociale, justifié par un projet de territoire ou de filière d'activité.
  - Les coopératives d'activités et d'emplois (CAE) sont des SCOP ou des SCIC qui hébergent diverses activités permettant à des entrepreneurs de bénéficier d'un statut de salarié et d'un accompagnement personnalisé.
- **Les Structures adaptées.** Elles accueillent des travailleurs handicapés. Il en existe deux types :
  - Les Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) : ce sont des organismes médicosociaux destinés à l'emploi et au soutien médical et social des personnes handicapées.
  - Les entreprises adaptées (EA) : ce sont des entreprises qui emploient au moins 80 % de travailleurs handicapés et qui peuvent ainsi exercer une profession grâce à l'aménagement de leurs conditions de travail.
- **Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).** Ce sont des structures qui luttent contre l'exclusion avec une activité tournée vers l'insertion des publics éloignés de l'emploi : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA... Il existe cinq types de SIAE :
  - Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) embauchent les personnes en insertion et les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations concrètes de travail.
  - Les entreprises d'insertion (EI) se situent dans le secteur concurrentiel marchand. Elles produisent des biens ou des services, mais leur finalité est avant tout sociale.
  - Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ont pour activité exclusive l'insertion professionnelle des personnes en difficulté auxquelles elles proposent des missions auprès d'entreprises utilisatrices.
  - Les associations intermédiaires (AI) embauchent des personnes en difficulté et les mettent à disposition, à titre onéreux mais non lucratif, des entreprises, des particuliers ou des collectivités territoriales.
  - Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des structures conventionnées qui embauchent des personnes en insertion. Elles sont portées par des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement professionnel ou des associations.
- **Les Réseaux de Commerce Equitable.** Ils représentent l'achat responsable. Le commerce équitable est un système d'échange visant à assurer des revenus décents aux paysans des pays en développement en organisant de nouveaux chemins de production et de distribution pour le marché

international, fondés sur des normes sociales, économiques et environnementales.

- **Les Entreprises Solidaires Agréés.** Ce sont des entreprises qui ont un agrément « entreprise solidaire ». Cet agrément est destiné aux entreprises non cotées sur le marché boursier, qui peuvent avoir un statut tel que celui de coopérative, mutuelle, association, ou encore société du secteur marchand dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires. Sont également concernées les entreprises qui emploient au moins 30 % de leurs salariés dans le cadre de contrats aidés en situation d'insertion professionnelle.
- **Les Régies de Quartier.** Elles agissent comme des référents de proximité et regroupent collectivités territoriales, logeurs sociaux et habitants du ou des quartiers qui composent son territoire. Leur mission technique est d'entretenir, d'embellir et de veiller sur le quartier. Elles se traduisent par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services.
- **L'Entrepreneuriat Social.** Il représente la nouvelle génération de dirigeants. C'est une dynamique qui a émergé à partir des années 1980, parallèlement à la montée des crises sociales et environnementales. Prenant des formes très diverses, il a pour dénominateur commun l'initiative économique privée à but non lucratif et peut être un levier pour répondre efficacement aux problèmes sociaux et environnementaux.

### 2.1.3 Les secteurs d'activité de l'ESS

Les entreprises de l'ESS sont présentes dans tous les secteurs d'activité mais principalement dans l'action sociale (près de la moitié des emplois), les activités financières et d'assurance, et l'enseignement avec plus des 2/3 de l'emploi total de l'ESS.

Les secteurs de la santé, du soutien aux entreprises, des sports et loisirs, et de la culture sont également représentés mais dans une moindre mesure (en termes d'emploi).

En revanche, les trois secteurs que sont l'industrie et le BTP (Bâtiment et Travaux Publics), le commerce, et l'hébergement et la restauration sont très faiblement représentés dans l'ESS au regard de leur poids dans l'économie nationale (environ 5-6 % de l'emploi dans l'ESS).

Quel que soit le secteur d'activité, les entreprises de l'ESS sont généralement caractérisées par des dénominateurs communs :

- Innovation sociale
- Pratique démocratique
- Approche transversale
- Ancrage dans le territoire

### 2.1.4 Chiffres sur l'ESS

#### Les chiffres clés en France

D'après les chiffres de l'année 2012, l'ESS en France représente (site de l'Avise et Portail de l'Economie et des Finances) :

- 10 % du PIB réalisés par plus de 200 000 entreprises de l'ESS
- 2 380 000 salariés représentant une masse de 57,9 milliards d'euros (rémunérations brutes)
- 12 % des emplois privés en métropole et en outre-mer
- Une progression de 24 % de l'emploi privé depuis 2000 (contre 4,5 % seulement dans l'économie classique)
- 600 000 recrutements d'ici 2020 en raison des départs à la retraite

## **Zoom sur la Bourgogne**

L'ESS en Bourgogne représente en 2012 :

- 57 000 emplois (10,8 % de l'emploi salarié, 10,3 % au niveau national)
- 6100 établissements
- 1,4 milliards d'euros de rémunérations brutes versées

Parmi les établissements de l'ESS, 4800 sont des associations, 900 des coopératives (agricoles, d'entreprises, de crédit, d'HLM, SCOP, SCIC), 320 des mutuelles et 17 des Fondations.

Par ailleurs, la région compte 116 SIAE réparties comme suit : 56 ACI - 23 AI - 23 EI - 14 ETTI.

L'ESS est composée de TPE (très petites entreprises, moins de 10 salariés) à hauteur de 74 % des établissements. C'est moins que dans le reste de l'économie (83 % de TPE). L'ESS résiste mieux à la crise économique que l'emploi privé hors ESS en Bourgogne.

L'ESS en Bourgogne, c'est aussi plus de 300 000 bénévoles qui s'investissent majoritairement dans les associations mais aussi dans les coopératives, les mutuelles et les fondations.

## **2.2 Contours et stratégies de développement de l'ESS en France et en Bourgogne**

### *2.2.1 La CRESS (Bourgogne)*

Les Chambres Régionales d'Economie Sociale et Solidaire sont présentes dans toutes les régions françaises et ont pour mission de (cf. CRESS Bourgogne) :

- Représenter, promouvoir et développer le secteur de l'économie sociale et solidaire en région
- Faire entendre son point de vue en siégeant dans les instances économiques régionales
- Contribuer à l'émergence de projets, soutenir le développement des actions de l'ESS dans les politiques territoriales
- Peser sur les débats publics, contribuer au développement local et affirmer la contribution de l'ESS en termes de développement économique et d'emploi
- Partager les questionnements, favoriser la participation des acteurs de l'ESS dans le développement des politiques territoriales, partenariales et participatives

Les structures de l'ESS peuvent, ou non, être adhérentes à la CRESS de leur région.

### *2.2.2 La Loi ESS*

Sous l'impulsion de Benoit Hamon, alors ministre délégué à l'économie sociale et solidaire en 2013, une loi en faveur de l'économie sociale et solidaire a été adoptée en juillet 2014.

Cette loi ESS permet de faire « connaître aux citoyens le périmètre de l'Economie sociale et solidaire pour favoriser leur implication dans ce mode innovant d'entreprendre et initier un véritable changement d'échelle » (Portail de l'Economie et des Finances).

En effet, l'ESS permet de concilier un développement économique avec les salariés et est souvent caractérisée par un fort ancrage territorial donc soutenant l'emploi et l'économie locale.

De plus, le modèle entrepreneurial de l'ESS est à la fois stable et résilient et crée plus d'emplois que l'économie classique (cf. chiffres plus haut).

La Loi ESS entend répondre à 5 grands objectifs :

- Reconnaître l'Economie sociale et solidaire comme un mode d'entreprendre spécifique, innovant et durable
- Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS pour inscrire leur dynamique dans la durée
- Redonner du pouvoir d'agir aux salariés, en facilitant notamment la reprise de leur entreprise sous

- forme coopérative (SCOP)
- Provoquer un choc coopératif, pour qu'au sein notamment des SCIC et des CAE, salariés, producteurs, usagers, collectivités locales et entrepreneurs-salariés unissent leurs forces pour créer de l'emploi
- Renforcer les politiques de développement local durable et les initiatives des acteurs locaux, pour encourager les emplois non délocalisables dans les territoires.

**Figure 9 : Plaquette de la Loi relative à l'ESS (2014)**



(Source : Portail de l'Economie et des Finances)

### 2.2.3 Développement de l'ESS en Bourgogne

Comme dans quelques autres régions françaises, le développement et le changement d'échelle de l'ESS est un enjeu soutenu par son Conseil Régional car c'est un mode d'entreprendre qui trouve parfaitement sa place en période de crise économique, sociale et environnementale.

#### La SRDEI

Dans sa Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (2014-2020), la région Bourgogne a placé la promotion de l'ESS parmi ses quatre grandes orientations stratégiques pour son développement économique. Cette orientation stratégique en faveur du développement de l'ESS se décline à travers quatre objectifs opérationnels (CRB) :

- Structurer l'ESS en Bourgogne
- Favoriser les démarches collaboratives pour faire croître les entreprises de l'ESS
- Promouvoir les spécificités, les valeurs ajoutées et les avantages comparatifs de l'ESS en faveur du développement économique régional
- Favoriser l'adaptation des entreprises de l'ESS aux mutations économiques.

#### Le PREDESS

Pour mener à bien ces grands objectifs en faveur de l'ESS, le CRB a voté en juin 2014 un Plan Régional de Développement de l'ESS (PREDESS) pour la même période 2014-2020. Ce plan est la traduction en actions de la SRDEI et présente notamment les différents dispositifs régionaux de soutien aux acteurs de l'ESS (CRB) :

En fonctionnement :

- Anim'acteurs Bourgogne : Soutenir les têtes de réseaux qui font grandir les entreprises de l'ESS
- Accompagn'acteurs Bourgogne : Soutenir l'expertise au service des entreprises de l'ESS
- Développ'acteurs Bourgogne : Soutenir l'ingénierie au service des territoires et des stratégies en faveur de l'ESS
- Communic'acteurs Bourgogne : Soutenir les actions qui donnent de la visibilité à l'ESS
- Nov'acteurs Bourgogne : Soutenir des projets nouveaux et expérimentaux émanant des territoires
- Employ'acteurs Bourgogne : Soutenir l'insertion professionnelle des bourguignons
- Citoyen'acteurs Bourgogne : Soutenir les entreprises qui agissent sur le volet social du développement économique

En investissement :

- Produc'acteurs Bourgogne : Soutenir les investissements à vocation économique qui font croître les entreprises de l'ESS
- Financ'acteurs Bourgogne : Soutenir l'abondement d'outils financiers qui pérennisent et développent les entreprises de l'ESS

En 2014, le budget consacré à l'ESS était de 3 018 000 € (dont 2 405 000 € en fonctionnement et 613 000 € en investissement).

Les objectifs principaux du PREDESS sont de :

- Créer de l'activité économique et de l'emploi en Bourgogne par le soutien du conseil régional
- Accompagner le changement d'échelle des entreprises de l'ESS pour assurer leur pérennité
- Conforter les synergies entre politiques régionales au service du développement économique de la Bourgogne

Le vice-président de la région Bourgogne, Philippe Hervieux, a rappelé, lors du Comité thématique de l'ESS au CRB le 22/04/2015, que 22 millions d'euros avaient été investis par le CRB au titre du développement de l'ESS en Bourgogne entre 2004 et 2015.

En matière d'environnement, le PREDESS rappelle que les acteurs de l'ESS sont souvent à l'avant-garde des expérimentations locales en faveur du développement durable (protection de la biodiversité, éducation à l'environnement, unités locales de production d'énergies renouvelables, mode de déplacement doux, circuits courts, recyclage, construction bois...) et participent pour certains d'entre eux à la lutte contre le changement climatique.

« Le savoir-faire des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en matière de recyclage et de gestion des déchets constitue aussi des voies intéressantes pour le développement de l'économie circulaire en Bourgogne ». (Conseil Régional de Bourgogne)

## **Le CREDESS**

Le CREDESS Bourgogne (Cadre de Référence pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire) est un document complémentaire à la SRDEI et au PREDESS, et construit conjointement entre le Conseil Régional de Bourgogne, la Préfecture de Bourgogne et la CRESS Bourgogne.

Il reprend des éléments de diagnostic sur l'ESS dans la région, avant d'en cerner les enjeux et de proposer des pistes d'action. Cette approche commune entre Etat, collectivité et chef de file de l'ESS permet une définir une vision prospective de l'ESS intégrant les enjeux et les objectifs de chacune des parties prenantes.

## 2.3 ESS et développement durable : une longue histoire

### 2.3.1 ESS et économie circulaire

Par rapport à la définition de l'économie circulaire évoquée dans la première sous-partie, il est assez évident de constater un rapprochement avec des activités anciennement développées par le secteur associatif en France et ailleurs.

En effet, des associations comme Emmaüs agissent par exemple depuis longtemps dans la réparation, le réemploi et le recyclage des déchets.

D'autres, œuvrent dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ou mettent en avant des modes de production et de consommation responsables.

Ce sont donc autant d'activités développées par l'ESS depuis plusieurs décennies déjà et qui participent à ce que l'on appelle aujourd'hui l'économie circulaire.

### 2.3.2 Témoignage sur l'ESS et son rôle dans l'économie circulaire

Pour Aurélien Trioux, chargé de mission Territoires Durables à Alterre Bourgogne, un des premiers acteurs que nous ayons rencontrés lors de cette étude et qui travaille régulièrement avec la DREAL Bourgogne, notamment sur les Agendas 21 de la région, il y a tout de même une dissonance entre ESS et économie circulaire.

Effectivement, la première est centrée avant tout sur la valorisation de l'humain (l'ESS) quand la seconde a comme préoccupation principale la gestion des ressources (économie circulaire).

De ce point de vue-là, l'ESS apparaît donc comme un « outil » pour mettre en avant l'humain et ses valeurs dans l'économie circulaire (ex : les communautés Emmaüs).

Toujours selon A. Trioux, L'ESS intervient traditionnellement dans 3 grands piliers de l'économie circulaire, à savoir le recyclage, la réparation et l'approvisionnement durable. Mais elle peut également trouver sa place dans d'autres piliers comme l'économie de la fonctionnalité (ex : l'autopartage).

Alterre Bourgogne a réalisé en 2013 une comptabilité sur les flux de matières en Bourgogne. Pour A. Trioux, il serait intéressant de réaliser en parallèle une comptabilité sur les « flux humains » et « flux de compétences » dans le champ de l'économie circulaire (cf. intégration de l'ESS et de l'humain dans l'économie circulaire).

Pour lui, la vocation première de l'ESS n'est pas d'être innovante socialement et/ou technologiquement même si elle tend à l'être de plus en plus actuellement. Son rôle se situe plus dans la réparation et l'insertion.

Dans les démarches territoriales, il considère que l'ESS est sollicitée par les collectivités pour son rôle dans l'insertion des personnes et pour son mode de gouvernance alternatif mais elle est encore sous-exploitée pour son activité en faveur du développement durable.

La collectivité peut donc jouer un rôle moteur dans la réussite de l'ESS si elle associe ces entreprises/associations dans ses démarches territoriales.

A. Trioux est ensuite revenu sur une question essentielle : l'économie circulaire dans l'ESS est-elle rentable ? La réponse est oui étant donné le développement croissant de structures de l'ESS dans le recyclage, la réparation et l'approvisionnement durable notamment. L'ESS doit, selon lui, apporter son côté valeurs et éthique dans l'économie circulaire.

Il a enfin cité un économiste dans une revue « Repère Développement Durable » qui dit que « si l'économie ne vit pas, on ne peut pas alimenter le social puis l'environnemental ». Le positionnement est exactement inverse pour les écologistes.

### *2.3.3 Autres activités de l'ESS en faveur du développement durable*

L'ESS n'est pas seulement un acteur historique de l'économie circulaire. Depuis la naissance du concept de développement durable dans les années 80 et même avant, des associations, conscientes que les modes de développement et de production de la société étaient en train d'altérer à la fois ressources et biodiversité de la planète, se sont positionnées dans une logique de protection de l'environnement.

Historiquement, ce sont surtout des grandes associations, de type ONG (Organisations Non Gouvernementales) comme France Nature Environnement à l'échelle française (depuis 1968) ou la World Wide Fund (depuis 1961) et Greenpeace (depuis 1971) au rayonnement international qui ont porté ce mouvement de protection de l'environnement et de conscientisation de la société autour de cette problématique.

Mais progressivement, se sont créées de nombreuses petites associations locales (en France et ailleurs) autour de cette même cause et chargées de transmettre les valeurs et les gestes d'un autre développement en étant au plus près de la population.

Parmi les activités de ces associations, celle d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est celle qui ressort le plus.

Par ailleurs, les associations et plus généralement l'ESS ont aussi développé au fil du temps des activités et des projets, économiques ou non, avec pour finalité la lutte contre le changement climatique ou la protection des ressources de la planète et de son environnement (développement durable).

La suite de ce rapport, avec plusieurs exemples tirés du territoire bourguignon, va mettre en évidence l'implication et les activités diversifiées des associations et des acteurs de l'ESS en faveur du développement durable et de la transition écologique et énergétique.

## **3. Commande de l'étude, problématisation et méthodologie**

### **3.1 Contours et Objectifs de l'étude**

A partir des éléments de contexte évoqués précédemment et notamment de deux grands enjeux actuels que sont la transition écologique et énergétique et l'accroissement de la résilience des territoires (les deux étant liés), la DREAL Bourgogne, au regard des compétences qu'elle exerce, a souhaité porter une attention particulière sur le rôle que peuvent jouer dans cette transition des acteurs économiques bien particuliers, ceux relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.

Autrement dit, il s'agit de s'interroger sur les modes de développement résilients et les réponses concrètes que peuvent apporter les acteurs de l'ESS bourguignons concernant les enjeux et objectifs fixés par la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et la Stratégie Nationale de la Transition Écologique vers un Développement Durable (2015-2020).

Cette loi et cette stratégie nationale faisant office de cadre de référence en matière de transition écologique et énergétique en France, l'intérêt n'est toutefois pas de s'y limiter puisque d'autres dispositifs et outils sont à l'œuvre en matière de développement durable et de transition (ex : Agendas 21, PCET,...) mais aussi parce que les acteurs de l'ESS sont susceptibles de porter des projets durables et résilients en dehors de tout dispositif public. Des projets qui participent toutefois indirectement ou directement aux objectifs nationaux fixés dans le cadre de cette même transition écologique et énergétique.

Les objectifs de cette étude commanditée par la DREAL Bourgogne autour de ce triptyque ESS - transition écologique - résilience territoriale sont donc multiples et peuvent être énoncés comme suit :

- Repérer les actions et les projets mis en œuvre par les acteurs de l'ESS qui participent à la transition énergétique et écologique.
- Repérer le rôle spécifique que peuvent avoir ces acteurs de l'ESS sur certains volets de la TECV (quelle plus-value).
- Identifier quelles sont les motivations et intérêts de ces acteurs de l'ESS qui apportent des réponses à la transition.
- Mettre en évidence les coopérations et partenariats développés par les acteurs de l'ESS entre eux et avec d'autres entreprises de l'économie classique tout en s'interrogeant à la possibilité de les développer davantage, les renforcer, ou les améliorer.
- Repérer quelles sont les attentes de l'ESS vis-à-vis des pouvoirs publics, à l'inverse quels sont les besoins de ces derniers vis-à-vis des structures de l'ESS et quelles logiques partenariales pourraient être développées entre eux.
- S'interroger sur les synergies possibles entre acteurs de l'ESS, acteurs privés hors ESS, pouvoirs publics et citoyens pour développer la résilience des territoires, et favoriser la transition écologique.
- Repérer les formes innovantes de soutien à l'ESS (mécénat, financement participatif, concours et prix ESS...) et les freins institutionnels, juridiques.
- Réfléchir sur l'opportunité pour les acteurs de l'ESS de faire appel à des services civiques pour porter des projets concrets sur les territoires.

Par ailleurs, la CRESS Bourgogne a mené parallèlement une étude filières sur les acteurs de l'ESS dont l'une portait sur « l'économie circulaire », volet important de la Loi sur TECV. Ainsi, compte tenu des intérêts et objectifs concordants entre ces deux études, DREAL et CRESS Bourgogne ont mené toute une partie de la réflexion et de l'exploration ensemble.

### **3.2 De la commande à la problématique**

L'ESS, bien qu'encore acteur minoritaire dans le trio Secteur Public-Economie classique-ESS (cf. le Tiers-Secteur), a certainement un rôle à jouer dans la transition écologique et énergétique qui s'opère actuellement en France. A savoir maintenant comment, dans quelles proportions, avec quels soutiens et dans quelles conditions ?

Ainsi, quelles sont les dynamiques existantes dans l'ESS en faveur de la Transition écologique et énergétique ? Comment les soutenir et les valoriser pour une action encore plus efficace et résiliente donc durable ?

Comment ensuite s'appuyer sur ces dynamiques et les essaimer sur d'autres territoires, afin de faire croître l'implication de l'ESS et de ses acteurs locaux dans la transition écologique ?

Comment enfin faire émerger de nouveaux modes de développement et des synergies entre acteurs et activités pour améliorer ou renforcer la résilience des territoires ?

Toutes ces questions soulevées nous permettent de dégager une problématique centrale pour l'étude réalisée :

Quelle mobilisation et implication des acteurs de l'ESS en faveur de la transition écologique et énergétique pour des territoires bourguignons résilients ?

C'est afin d'explorer cette problématique que la DREAL Bourgogne, en partenariat actif avec la CRESS Bourgogne, m'a confiée une mission de 6 mois, dans le cadre de la validation de mon Master II, intitulée de façon générale : « Mobilisation des acteurs bourguignons de l'Economie Sociale et Solidaire en faveur de la transition écologique et énergétique pour des territoires résilients »

### 3.3 Mise en œuvre et méthodologie

Cette section fait état de la mise en œuvre et de la méthodologie de travail adoptées pour la réalisation de cette étude.

#### 3.3.1 Calendrier des étapes de travail

**Tableau 1 : Calendrier des étapes de travail**

Année 2015	Activités / Travaux
Avril	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prise de poste le 13/04/2015</li><li>- Lectures bibliographiques et recherches sur Internet</li><li>- Assimilation des concepts importants</li><li>- Participation à des conférences / séminaires</li><li>- Rédaction de comptes rendus</li></ul>
Mai	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lectures bibliographiques et recherches sur Internet</li><li>- Assimilation des concepts importants</li><li>- Définition des deux territoires d'étude</li><li>- Réalisation de la grille d'entretien</li><li>- Rendez-vous de cadrage avec la CRESS Bourgogne</li><li>- Prise de rendez-vous avec des structures de l'ESS du Grand Dijon</li></ul>
Juin	<ul style="list-style-type: none"><li>- Entretiens avec des acteurs de l'ESS sur le Grand Dijon</li><li>- Rédaction de comptes rendus d'entretiens et premières analyses</li><li>- Participation à la Conférence du CRB le 12/06/2015 pour la signature des Conventions TEPCV avec les territoires bourguignons, en présence de Ségolène Royal</li><li>- Prise de rendez-vous avec des structures de l'ESS de la Nièvre</li></ul>
Juillet	<ul style="list-style-type: none"><li>- Entretiens avec des acteurs de l'ESS dans la Nièvre</li><li>- Rédaction de comptes rendus d'entretiens et analyse</li><li>- Participation au Comité Régional Agendas 21 et Territoires Durables en Bourgogne à Buxy (71) le 09/07/2015</li></ul>
Août	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction du rapport de stage</li></ul>
Septembre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Soutenance de stage le 11/09/2015</li><li>- Fin du stage le 30/09/2015</li></ul>

#### 3.3.2 Appropriation du sujet : grandes thématiques et mots clés

Une des premières étapes importante à mon arrivée à la DREAL Bourgogne fut l'assimilation et l'appropriation de plusieurs thématiques, lois, dispositifs, stratégies et concepts nécessaires à la bonne réalisation de l'étude qui m'a été confiée.

Ainsi, j'ai pendant mes premières semaines de stage effectué de nombreuses recherches bibliographiques, réglementaires et législatives via Internet mais également épluché une documentation (papier) dense et variée que m'a remis ma maître de stage à mon arrivée et qui s'est progressivement étoffée au fil des semaines. J'ai notamment dû approfondir mes connaissances concernant :

- L'actualité sur la transition écologique et énergétique et l'adoption de la Loi TECV ainsi que la signature des conventions TEPCV avec les 14 territoires bourguignons concernés.
- Les territoires bourguignons qui portent des projets de développement durable au travers de dispositifs et outils émanant de la puissance publique comme les Agendas 21, les PCET, les TZDZG, les TEPOS et les TEPCV.
- Le concept de résilience et ses nombreuses déclinaisons, terme qui m'était inconnu avant mon arrivée à la DREAL.
- La définition complète et la délimitation de l'Economie Sociale et Solidaire, économie que je

- connaissais peu avant mon arrivée.
- Les chiffres clés sur l'ESS en France et en Bourgogne et la répartition des acteurs du secteur dans les territoires bourguignons.
- Les dispositifs publics autour du soutien et du développement de l'ESS
- Les acteurs bourguignons de l'ESS importants et visibles œuvrant par leurs activités en faveur du développement durable et de la transition énergétique et écologique. A ce niveau, il s'agissait bien de faire le tri parmi tous les acteurs de l'ESS présents en Bourgogne (6000 environ) et de s'intéresser uniquement à ceux dont les actions et activités s'inscrivent dans la réponse aux objectifs fixés par la loi TECV ou la SNTEDD.

### *3.3.3 Approfondissement des objectifs de l'étude et définition d'un périmètre d'expérimentation*

Parallèlement au travail d'appropriation de la mission qui m'a été confiée, nous avons eu de nombreux échanges avec ma maître de stage Céline Braillon, Diane Santens, chargée de mission économie verte/économie circulaire à la DREAL, et Fabienne Hebrard, chargée de mission partenariats associations EEDD à la DREAL, afin d'approfondir les objectifs de l'étude et définir la méthodologie de mise en œuvre. Ce fut aussi l'occasion pour elles de m'orienter vers de nombreux acteurs bourguignons de l'ESS qu'elles connaissent bien pour avoir déjà travaillé avec eux ou pour être clairement orientés vers des activités en faveur du développement durable et de la transition écologique.

J'ai aussi, pendant mes premières semaines de stage participé à plusieurs colloques/séminaires/réunions autour de thématiques très variées et qui ont continuellement alimentés mes recherches (cf. liste des entretiens, conférences et séminaires en annexe 2).

Enfin, 6 semaines environ après le début de mon stage et compte tenu de mes recherches jusque-là et des nombreux échanges que nous avons eu avec Nelly Fichet, chargée de mission à la CRESS Bourgogne et Aurélien Trioux, chargé de mission à Alterre Bourgogne, nous avons arrêté notre choix sur deux territoires d'étude :

- La Communauté Urbaine du Grand Dijon (21) : car c'est l'EPCI le plus urbanisé et le plus peuplé en Bourgogne (250 000 habitants) et de ce fait, il concentre un nombre important de structures de l'ESS sur un territoire restreint. Des entreprises de l'ESS, qui plus est, très variées de par leur statut (association, fondation, coopérative, mutuelle...) et leurs domaines d'activité (bâtiment, énergies renouvelables, mobilité, environnement, EEDD, économie circulaire...).

De plus, c'est le territoire d'implantation de la DREAL Bourgogne puisque Dijon est Préfecture de région, donc les acteurs de l'ESS présents sur le territoire sont plus visibles et il est plus aisé d'aller les rencontrer directement car les déplacements sont courts.

- Le Conseil Départemental de la Nièvre (58) : car c'est un territoire plus vaste (un département tout entier) et en très grande partie rural. En fait, le département peut se découper en deux zones : une très grande zone rurale comprenant le centre et l'est du département, là où se situe le Parc Naturel Régional du Morvan et une plus petite zone linéaire et davantage urbanisée allant de la ville de Cosne-sur-Loire au nord du département jusqu'au sud de Nevers. Cette deuxième zone est marquée par une attirance assez prononcée vers ses régions voisines que sont le Centre et l'Auvergne (cf. Analyse systémique de la Bourgogne par la DREAL).

De plus, la Nièvre est le département bourguignon où le poids de l'ESS est le plus important en termes d'emplois donc il jouit d'un certain dynamisme en matière d'ESS. Cela reste toutefois à relativiser au regard du nombre d'entreprises de l'ESS et d'emplois bien moins important dans la Nièvre que dans les départements de Saône-et-Loire et Côte-d'Or (cf. chiffres présentés dans la seconde partie)

### *3.3.4 Etat des lieux (recherches, entretiens et séminaires)*

Pour la construction d'un état des lieux (non exhaustif) sur les activités et actions de l'ESS qui rentrent dans le champ de la TECV et sur leurs interactions avec les autres acteurs impliqués dans cette transition, à la fois sur nos deux territoires d'étude et dans le reste de la région pour les structures à impact régional, j'ai eu comme support et matière de travail :

- Le fruit de mes recherches concernant les structures de l'ESS existantes en Bourgogne et les informations glanées sur leurs sites Internet lorsqu'ils existent (dans la très grande majorité des cas).
- Des études existantes en Bourgogne et ailleurs en France sur les liens entre ESS et développement durable/transition écologique, issues de mes recherches documentaires.
- Les documents et outils de développement durable des collectivités bourguignonnes (SRCAE, Agenda21, PCET,...) et les actions répertoriées faisant appel aux compétences de l'ESS.
- Les retours d'expériences d'acteurs de l'ESS bourguignons intervenant lors des séminaires, comités et conférences auxquelles j'ai assisté durant mon stage.
- Et surtout, la matière importante et riche issue d'entretiens qualitatifs (semi-directifs) réalisés auprès de plusieurs acteurs de l'ESS dans le Grand Dijon, à Chalon, à Nevers, Magny-Cours et à Clamecy.

### *3.3.5 Analyse des résultats et préconisations*

Concernant les entretiens avec les acteurs, la quasi-totalité a été réalisée en face à face avec de un à quatre enquêteurs et de un à deux enquêtés. Seul un entretien a été effectué par téléphone : celui avec le chargé de mission ESS et la chargée de mission IAE du Conseil Départemental de la Nièvre.

Ces entretiens, d'une durée d'une heure à deux heures n'ont pas été enregistrés avec un appareil audio délibérément mais ont donné lieu à une prise de note la plus fidèle possible aux propos des enquêtés. L'idée n'étant pas de recueillir des propos exhaustifs mais plutôt d'obtenir un fil de pensée et de grandes orientations propres aux témoignages.

Ces notes rédigées pendant les entretiens ont ensuite été retranscrites au propre et classées selon des grandes thématiques pour faciliter leur analyse ultérieure : présentation/activités/projets de la structure, connaissance des démarches de développement durable des collectivités, échanges et partenariats avec les collectivités/Institutions publiques, concurrence et partenariats avec les entreprises ESS et hors ESS, vision de l'ESS sur le territoire et intégration aux objectifs du développement durable, sources et formes de financement, services civiques, divers... (cf. grille d'entretien acteurs ESS en annexe 3).

L'analyse de l'état des lieux à partir des entretiens et des recherches a permis d'identifier des enjeux, des freins et des opportunités quant à l'implication des acteurs de l'ESS dans la transition écologique en Bourgogne. Ces éléments identifiés sont directement à l'origine des recommandations, pistes de réflexion et préconisations avancées dans la troisième partie et à destination de l'ESS et des collectivités principalement, et dans une moindre mesure des entreprises hors ESS et des citoyens.

Une analyse de type AFOM a également été réalisée afin d'appuyer et de synthétiser l'analyse de l'état des lieux.

## **PARTIE II : ÉTAT DES LIEUX SUR L'IMPLICATION DE L'ESS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE EN BOURGOGNE**

Dans cette seconde partie, nous allons dresser un état des lieux (non exhaustif) et rendre compte des dynamiques de l'ESS en faveur de la transition écologique et énergétique en Bourgogne au travers des deux territoires étudiés : Le Grand Dijon et la Nièvre (Conseil Départemental).

Il est important de préciser dès maintenant, que si les acteurs de l'ESS sont plutôt nombreux sur le territoire bourguignon (environ 6000) et dans nos deux territoires d'étude, ceux ayant une activité prenant en compte les trois piliers du développement durable ou allant dans le sens de la transition écologique et énergétique sont toutefois plus rares. Et ce sont justement ces derniers qui nous intéressent dans le cadre de l'étude en question.

Pour certaines structures de l'ESS, un positionnement en faveur du développement durable est évident, pour d'autres moins, mais elles peuvent avoir une activité indirecte ou secondaire en ce sens qu'il est intéressant de prendre en compte et de valoriser dans cette étude.

Un travail initial et important de repérage des acteurs de l'ESS selon les critères énoncés précédemment a donc été réalisé sur les deux territoires d'étude. L'idée étant d'aller rencontrer certaines de ces structures, sur des thématiques différentes et intégrées à la TECV et à la SNTEDD, afin d'obtenir des informations concernant leur structuration, leurs activités, leur contribution à la transition énergétique et écologique etc.

Bien entendu, du fait du nombre restreint de structures interrogées, il ne sera pas possible et pertinent de généraliser à l'ensemble des structures de l'ESS de la région certaines observations, pratiques, ou recommandations formulées.

Mais il est cependant intéressant de s'appuyer sur cette « matière » riche pour faire état des bonnes pratiques, des innovations, des particularités territoriales et régionale, pour dégager des pistes de développement et de réflexion utiles à l'ensemble des acteurs de l'ESS de la région afin de faire croître leur implication dans la transition écologique.

La DREAL Bourgogne, en tant que financeur d'associations bourguignonnes qui œuvrent pour l'environnement ou le développement durable, a une base de données importante répertoriant ce type d'associations dans la région. Sa consultation ainsi que les échanges avec les membres du pôle MOSDD (Mise en Oeuvre des Stratégies du Développement Durable) de la DREAL ont permis de dégager une première liste de structures de l'ESS intéressantes à contacter et rencontrer. Des structures à vocation plutôt régionale et principalement localisées dans le Grand Dijon.

Concernant les structures de l'ESS de notre deuxième territoire d'étude, la Nièvre, la CRESS Bourgogne nous a été d'une aide précieuse en nous fournissant une liste d'acteurs du département qui lui sont affiliées. Des recherches complémentaires (Internet et presse) concernant des structures moins visibles et surtout un entretien téléphonique avec le chargé de mission ESS et la chargée de mission IAE du Conseil Départemental de la Nièvre nous ont permis de dresser un panel complet d'acteurs de l'ESS du département, clairement ou potentiellement concernés par la transition écologique et énergétique.

Un premier chapitre de cadrage permettra de faire un éclairage sur les deux territoires en question en matière de chiffres, de politique territoriale, de projets de territoire durable et d'ESS.

Un second chapitre sera consacré à l'état des lieux sur l'implication des acteurs de l'ESS dans la transition écologique et énergétique sur nos deux territoires d'étude, et plus globalement dans la région. Il s'appuiera notamment sur la « matière » importante récoltée lors des entretiens acteurs mais aussi sur celle issue des recherches bibliographiques et Internet.

# 1. Zoom sur deux territoires bourguignons : Le Grand Dijon et la Nièvre

## 1.1 Le Conseil Départemental de la Nièvre

Encore une fois, le choix du département de la Nièvre comme territoire d'étude n'est pas anodin. C'est à la fois un des deux seuls départements de la Bourgogne (avec la Saône-et-Loire) à porter un projet de territoire durable de type Agenda 21 et c'est également une des rares collectivités de cet échelon à avoir des services dédiés à l'ESS et à l'IAE avec deux chargés de mission à temps plein.

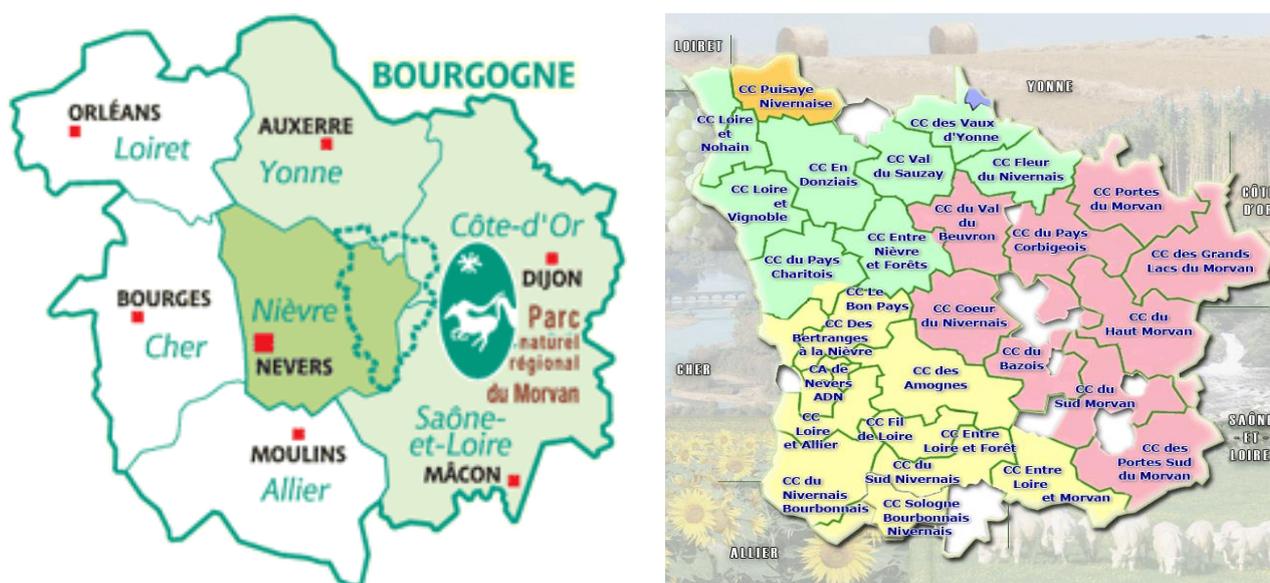
Ainsi, avec un tel portage politique en faveur du développement durable et de l'ESS, couplé au poids important dans l'économie et l'emploi de cette dernière (voir chiffres plus bas), les perspectives de transition écologique et de résilience des territoires mettant à contribution les différents acteurs locaux de l'ESS sont importantes.

### 1.1.1 Présentation du territoire

Le département de la Nièvre est à très large dominante rurale et ne comptait « que » 216 786 habitants en 2012 (13,5 % de la population bourguignonne) dont 37 000 pour sa préfecture Nevers et une densité de 32 habitants au km<sup>2</sup> (52 hab/km<sup>2</sup> en moyenne en Bourgogne).

Sur un territoire de 6 817 km<sup>2</sup> sont réparties 312 communes, 32 cantons et 29 intercommunalités dont une communauté d'agglomération (Nevers Agglomération) et 4 Pays.

Figure 10 : Situation géographique et entités territoriales de la Nièvre



Source : Cartographie du Conseil Départemental de la Nièvre

Le territoire peut se découper en deux grandes zones :

Une première zone linéaire allant de l'extrême nord-ouest du département au sud de Nevers (sud-ouest) et dénommée « Système ligérien » dans l'analyse systémique de la Bourgogne réalisée par la DREAL en 2014. Cette zone est marquée par la présence de plusieurs villes de taille moyenne ou petite (dont Nevers la plus grande) autour de la vallée de la Loire et de son affluent l'Allier. Elle constate donc une densité de population et un dynamisme économique supérieurs au reste du département. Par ailleurs, ce système ligérien est caractérisé par une attirance plus prononcée vers les régions voisines de l'Auvergne et du Centre en termes de flux résidentiels, services et équipements que vers le reste de la région Bourgogne à laquelle

elle appartient pourtant administrativement.

Le regroupement régional Bourgogne-Franche-Comté prévu à l'horizon 2016 risque d'isoler encore plus cette zone du département de la Nièvre.

Une seconde zone couvrant le reste du département et notamment l'ensemble du Massif du Morvan et dénommée « Système ressources naturelles cœur de région » dans l'analyse systémique de la Bourgogne (DREAL). C'est un territoire très rural, ne comptant aucune ville de plus de 5000 habitants et avec une densité moyenne de seulement 19 hab/km<sup>2</sup>.

C'est un territoire très peu industrialisé mais qui tire tout de même profit de la filière bois.

C'est un système fragile, en déclin démographique, avec une population vieillissante et précaire et notamment pour ses déplacements (faiblesse du réseau) et pour l'habitat (précarité énergétique).

L'emploi est faible sur ce territoire, mais il est proportionnellement plus important dans l'ESS que dans le reste de la Bourgogne.

### *1.1.2 Politiques de développement durable dans la Nièvre*

En matière de projets territoriaux de développement durable, en plus de l'Agenda 21 du Conseil Départemental de la Nièvre, le département compte trois autres Agendas 21 : ceux des communes de Cosne-Cours-sur-Loire et Montambert et celui du Parc Naturel Régional du Morvan.

A noter également un projet territorial de développement durable en cours de construction dans la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne au nord du département autour de la ville de Clamecy.

Le CD58 et la CA de Nevers sont toutes deux porteuses d'un PCET obligatoire du fait de leur taille (plus de 50 000 habitants). Deux autres PCET sont à l'œuvre de façon volontaire dans le département : celui du PNR Morvan et du Pays Puisaye Forterre (dont la majeure partie se situe toutefois dans l'Yonne).

En février 2015, ce sont 5 territoires nivernais qui ont été conventionnés TEPCV par le MEDDE : la Communauté de Communes Entre Nièvres et Forêts, la Communauté d'agglomération de Nevers, la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne, et le PNR du Morvan et le Pays Puisaye Forterre pour leur partie nivernaise. A ceux-ci s'ajoute également un Contrat Local de Transition Énergétique : le Pays Bourgogne Nivernaise.

Enfin, le département compte l'un des 58 TZDZG français, celui porté par le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement) de la Nièvre qui s'étend sur les deux tiers du département. Le SIEEEN a notamment des actions prévues pour le développement de l'économie circulaire et la promotion de l'ESS.

### *1.1.3 Projet « Nièvre 2021 » du CD58*

Le CD58 a placé le projet « Nièvre 2021 » matérialisé notamment par son Agenda 21 local au rang de ses politiques prioritaires ce qui facilite la transversalité de ce projet de développement durable avec l'ensemble des autres compétences et services départementaux tels que l'action sociale, l'économie, la jeunesse, le sport, la culture...

Ce projet territorial durable a été initié par le CD58 en 2010 et a entraîné une labellisation « Agenda 21 local » par le MEDDE en 2011. Le projet étant défini sur une période de 10 ans donc de 2011 à 2021.

Une première labellisation « Agenda 21 local » sur la période 2012-2014 a entraîné l'adoption de 41 actions réparties dans 4 axes (site Internet du CD58) :

- En 2021, la Nièvre... naturellement attractive
- En 2021, la Nièvre... créatrice de liens
- En 2021, la Nièvre... laboratoire de l'éco-développement
- En 2021, la Nièvre... terre d'épanouissement

Un 5ème axe, "Le Conseil Général : une collectivité qui se veut exemplaire" ou Agenda 21 interne du CD58 a également été intégré au projet Nièvre 2021.

Le bilan de ce 1<sup>er</sup> Agenda 21 a eu lieu à la fin de l'année 2014. Il n'est pas utile de s'intéresser à la réalisation et aux effets de l'ensemble de ses actions mais au moins trois d'entre elles concernaient directement l'ESS :

- Action n°35 : « Des Collégiens sensibilisés aux enjeux du développement durable ». Un travail avec l'association Alterre Bourgogne a été réalisé afin de recenser les acteurs de l'EEDD dans la Nièvre. Des acteurs qui sont quasi exclusivement des associations donc des structures de l'ESS. Une fois ces acteurs répertoriés, plusieurs actions de sensibilisation au développement durable ont eu lieu auprès de jeunes dans différents collèges du département.

- Action n°38 : « Accès et sécurisation des parcours d'insertion ». Cette action concerne l'insertion sur le marché du travail des personnes les plus éloignées de l'emploi et donc les SIAE du département susceptibles de les accueillir. Mais l'action n'a pas été engagée sur la période 2012-2014.

- Action n°39 : « Développement de l'ESS ». Une action de sensibilisation à l'ESS auprès des élus locaux du département ainsi qu'une journée de sensibilisation à l'ESS et aux outils d'accompagnement et de création/reprise d'activités en ESS auprès des agents de développement du CD58 ont eu lieu en 2012 et 2013. La CRESS Bourgogne était chef de file de cette action n°39 jusqu'à la fermeture de son antenne dans le département de la Nièvre dans le courant de l'année 2014.

Le CD58 a obtenu le renouvellement de son label « Agenda 21 local France » en mai 2015 pour une période de deux ans entre 2015 et 2017. Les actions déjà initiées par le précédent Agenda 21 ainsi que de nouvelles vont pouvoir être mise en œuvre sur cette nouvelle période.

#### *1.1.4 Projet des « Nouvelles ruralités »*

Le département de la Nièvre par l'intermédiaire de son Conseil Départemental et de son Président Patrice Joly est également très investi sur une autre question importante, celle du devenir des territoires ruraux.

En effet, depuis 2012, la Nièvre s'est organisée aux côtés des départements de l'Allier, de la Creuse et du Cher pour soutenir le développement et l'avenir des territoires ruraux français.

Ces quatre départements défendent un modèle de développement du territoire basé sur l'équilibre et la complémentarité entre espace rural et espace urbain.

Ainsi, ils ont rédigé et proposé au gouvernement un rapport sur les « Nouvelles ruralités » en 2013 qui s'attache à « proposer des modèles de développement nouveaux et à démontrer que les territoires ruraux peuvent allier qualité de vie, innovation et solidarité » (CD58). Parmi les 25 propositions avancées par le rapport, est notamment préconisé la création d'un ministère de la Ruralité, au même titre qu'il existe un ministère de la Ville.

Cet engagement envers les départements et territoires ruraux a trouvé un écho favorable au sein du gouvernement français puisque la ruralité a été associée au ministère du Logement et de l'Égalité des territoires (Ministre : Sylvia Pinel) en août 2014 (Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité dorénavant).

En 2015, 36 Conseils Départementaux ont rejoint le mouvement des « Nouvelles ruralités » initié par la Nièvre, l'Allier, le Cher et la Creuse et représentent plus de 22 millions d'habitants (40 départements en tout).

L'engagement du Conseil Départemental de la Nièvre pour le développement et le dynamisme de ses territoires ruraux sous-tend l'implication de ses acteurs de l'ESS dont l'action est encore plus importante dans les territoires isolés pour pallier l'inaction des pouvoirs publics ou de la sphère privée marchande pure.

#### *1.1.5 L'action du CD 58 pour l'ESS*

Le CD 58 a développé une politique de soutien à l'ESS particulièrement forte car cette dernière a un poids indéniable en termes d'emploi et est créatrice de lien social sur le territoire (8 000 salariés, 45 000 bénévoles).

Avec 800 établissements, la Nièvre constate un taux d'emploi dans l'ESS plus important que la moyenne régionale et nationale (12,4 % de l'emploi salarié dans l'ESS contre 10,8 % en moyenne en Bourgogne). Toutefois, en valeur absolue, et compte-tenu de son caractère très rural, la Nièvre ne concentre que 13 % de l'emploi régional dans l'ESS contre respectivement 37 % et 30 % pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire.

Ainsi, en complément de sa stratégie départementale de développement économique et de sa politique d'aide au développement des entreprises nivernaises, le CD58 a mis en place une stratégie départementale de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

A travers cette stratégie de soutien à l'ESS, le CD58 entend faire bénéficier l'ESS de moyens permettant sa reconnaissance et son développement, faire coopérer l'ESS avec les autres formes d'entrepreneuriat afin de passer un cap dans le secteur marchand, et faire valoir la spécificité et les valeurs des entreprises de l'ESS tout en favorisant une meilleure coopération entre elles (Site Internet du CD58).

Pour appuyer cette stratégie, le CD58 entend également développer l'IAE à travers un « Programme départemental d'insertion de la Nièvre (2012-2015) : soutien du CD58 aux SIAE », et a diffusé en 2012 une synthèse documentaire sur l'ESS à destination de tout public intitulée « ESS : Entreprendre autrement ».

Avant de rencontrer des acteurs de l'ESS du département engagés dans la transition écologique et énergétique par leurs activités, nous avons pris soin de contacter par téléphone Monsieur Romain Pélerin (chargé de mission ESS au CD58) et Madame Karine Ducloix (chargée de mission IAE au CD58) sur les conseils de Madame Nathalie Pinault, en charge du projet Nièvre 2021 et bien connue du service développement durable de la DREAL Bourgogne.

Romain Pélerin nous a ainsi rappelé les 3 axes prioritaires de la stratégie ESS du CD58 en 2014 :

- La promotion de l'ESS et de ses acteurs (avec la contribution de la CRESS, du DLA départemental, de l'URSCOP et de la FOL58 notamment).
- Faire un travail de veille active sur des projets régionaux et nationaux portés par l'ESS, les porter à connaissance dans le département et proposer une aide méthodologique aux acteurs locaux de l'ESS.
- Aider financièrement les structures de l'ESS par des subventions. Mais pour R. Pélerin, « ce n'est pas la priorité, il ne faut pas tout miser là-dessus ».

Pour mener à bien sa politique en faveur de l'ESS, le CD58 essaye de travailler de façon transversale entre son service ESS et celui du développement économique afin de décloisonner au maximum les services.

Pour Romain Pélerin, l'interconnaissance est très forte entre les différents acteurs de l'ESS dans le département ce qui doit favoriser la transition et la résilience des territoires.

En matière d'entrepreneuriat, le CD58, avec la CMA, est très attentif au développement des sociétés coopératives (SCOP, SCIC et CAE) car les besoins sont réels. En effet, de nombreuses entreprises nivernaises trouvent difficilement des repreneurs lorsque les dirigeants partent à la retraite, la faute à la crise économique et à une situation géographique pas toujours « attrayante ». La reprise des entreprises par les salariés constitue donc une solution intéressante qui est amenée à se développer dans le département (une dizaine de SCOP à l'heure actuelle dans la Nièvre, aucune SCIC).

De plus, l'aide à domicile sous forme associative est particulièrement bien développée dans le département, d'autant que là encore les besoins sont importants, avec un service propre à chaque canton.

Enfin, Romain Pélerin considère que L'Agenda 21 du CD58 a permis aux acteurs de l'ESS de se rencontrer mais pas ou trop peu avec les acteurs de l'économie classique.

## **1.2 Le Grand Dijon**

Le territoire du Grand Dijon a été retenu car il est le plus urbanisé et le plus peuplé de la région Bourgogne. C'est aussi là que se situe le siège de la DREAL Bourgogne (Dijon), la densité et la diversité des acteurs de l'ESS y est importante et la collectivité du Grand Dijon est réputée comme étant une des plus dynamiques en

France en matière d'écologie urbaine.

Toutefois, durant notre investigation, nous n'avons pas eu d'échanges directs avec des représentants ou Elus des collectivités (communes ou Grand Dijon) du territoire. Uniquement des acteurs de l'ESS ont été sollicités pour parler de leur contribution à la transition écologique et énergétique dans la région. Du reste, comme pour l'ensemble des acteurs de l'ESS que nous avons rencontrés, ils ont été interrogés sur leurs relations avec les collectivités et les Institutions du territoire (Grand Dijon, communes, CRESS, ADEME, CMA, CA, URSCOP,...).

### 1.2.1 Présentation du territoire et compétences de la collectivité

La Communauté Urbaine du Grand Dijon est présidée par François Rebsamen depuis août 2015. Elle compte 24 communes, 253 000 habitants dont plus de 156 000 pour la ville de Dijon. La superficie du territoire est de 239,95 km<sup>2</sup> ce qui lui confère une densité de population importante pour la région de 1054 hab/km<sup>2</sup>.

**Figure 11 : Territoire de la CU du Grand Dijon**



Source : Cartographie du Grand Dijon

La CU du Grand Dijon a pour « objectif de réaliser un projet commun de développement à la hauteur de la dimension de l'agglomération et de répondre au mieux aux attentes des citoyens par une action concertée et cohérente » (site Internet du Grand Dijon).

Ses compétences et réalisations principales concernent :

- le développement économique,
- l'aménagement urbain,
- l'habitat, la politique de la ville,
- les déplacements, bus & tramway, réseau Divia, plan "vélo",
- l'environnement, le tri, la collecte des déchets,
- les équipements culturels et sportifs, etc.

### 1.2.2 Le développement durable dans le Grand Dijon

En matière de projets territoriaux de développement durable, le territoire du Grand Dijon compte trois communes Agenda 21 : Quetigny, Chenôve et Longvic, sans oublier un projet « développement durable » en

cours de création dans la commune de Marsannay-la-Côte.

Il y a quatre PCET dans l'EPCI : les deux « volontaires » de Quetigny et Chenôve et les deux « obligatoires » de la Ville de Dijon et du Grand Dijon. Tous ces PCET sont adossés à celui de l'entité la plus grande, à savoir le PCET du Grand Dijon dénommé Illico<sup>2</sup> et à l'œuvre depuis 2010.

Enfin, quatre collectivités du territoire dont la CU du Grand Dijon ont été labellisées TEPCV en février 2015 par le MEDDE : les communes de Dijon, Quetigny et Marsannay et le Grand Dijon.

Là encore, si les financements et les conventions sont propres à ces quatre collectivités, il y a un chapeautage de l'entité la plus grande du territoire, le Grand Dijon, sur les autres collectivités.

### 1.2.3 L'ESS dans le Grand Dijon

La population importante du Grand Dijon (plus de 250 000 habitants), contrairement au reste de la région, lui confère une densité et une diversité d'entreprises de l'ESS assez importantes.

En effet, de nombreuses mutuelles, associations, coopératives et SIAE ainsi que quelques fondations sont présentes sur le territoire et très proches les unes des autres, favorisant ainsi les synergies éventuelles. La proximité géographique étant un facteur important quant au développement d'une dynamique de l'ESS et à la naissance de synergies, partenariats et coopérations intra et inter-secteurs.

Parmi les 21 000 emplois dans l'ESS et les 2000 structures de l'ESS en Côte-d'Or (en 2012), le seul territoire du Grand Dijon en concentre une part importante du fait notamment de son poids démographique dans le département.

Le Grand Dijon a déployé une politique en matière d'ESS à travers son service Emploi-Insertion-ESS et fait partie des collectivités membres du RTES.

#### **RTES**

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

En 2015, le réseau rassemble plus de 125 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Le RTES agit pour :

- Promouvoir les initiatives des territoires, à travers ses publications (Newsletter, lettre trimestrielle...), son site Internet, l'organisation de rencontres...
- Valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées,
- Favoriser le transfert des bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations...
- Rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Son programme d'intervention dans le champ de l'ESS concerne notamment les points suivants (source : Site Internet RTES) :

- Favoriser la coordination de l'intervention des acteurs de la création d'activités et plus particulièrement dans le secteur de l'ESS
- Soutien à la consolidation et au développement du secteur associatif via le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Développement de la Commande Publique Responsable via l'introduction des clauses sociales du Code des Marchés Publics (articles 14, 15, 30 et 53) dans les opérations où le Grand Dijon est commanditaire
- Information / sensibilisation des partenaires publics et privés à la commande responsable

Depuis 2013, le Grand Dijon soutient prioritairement quelques acteurs de l'ESS (site du Grand Dijon) :

- L'Envol au titre de son activité d'accompagnement des porteurs de projet sous forme coopérative

(CAE)

- le Pôle d'Economie Solidaire de l'agglomération dijonnaise au titre de son activité d'accompagnement des porteurs de projet d'utilité sociale et du portage du Dispositif Local d'Accompagnement
- Bourgogne Active pour son action d'appui et d'expertise financière en direction des opérateurs du territoire
- l'Association pour le Développement de l'Activité Economique (ADIE) au titre de son action pour faciliter le financement de la création d'activité des personnes éloignées du crédit bancaire.

## **2. Etat des lieux et analyse du positionnement des acteurs de l'ESS dans la transition écologique et énergétique en Bourgogne**

Comme nous l'avons évoqué dans la première partie, les structures de l'ESS sont présentes sur des secteurs d'activités assez variés et c'est également le cas en Bourgogne. Afin de rendre compte de l'implication de l'ESS en faveur du développement durable et de la transition écologique et énergétique en Bourgogne, nous avons réalisé un état des lieux (non exhaustif) des acteurs de l'ESS concernés et de leurs activités en la matière sur nos deux territoires d'étude. Pour faciliter la lecture et l'analyse, l'état des lieux a été décomposé en fonction des grandes thématiques énoncées dans la loi sur la TECV ainsi que quelques thématiques additionnelles plus spécifiques à la transition écologique et émanant de la SNTEDD. Une séparation a également été faite entre les deux territoires d'étude pour rendre compte des spécificités propres à chacun. Chaque thématique est clôturée par une analyse sur l'impact du secteur de l'ESS et son rôle futur potentiel.

Les grandes thématiques de la transition énergétique et écologique abordées sont les suivantes :

- Economie circulaire
- Lutte contre le gaspillage
- Transport propre / durable
- Développement des Énergies Renouvelables
- Agriculture bio/Alimentation/commerce équitable/circuits courts
- EEDD/protection de l'environnement et de la biodiversité
- Rénovation du bâtiment / Précarité énergétique
- L'emploi pour tous : facteur de résilience

L'état des lieux qui va suivre se base sur les retours d'expérience de quelques acteurs de l'ESS rencontrés sur nos deux territoires d'étude mais aussi sur les activités d'autres entreprises de l'ESS qui n'ont pas été directement contactées dans le cadre de l'étude mais dont les actions ont été identifiées comme participant à la transition écologique et énergétique.

### **2.1 Economie Circulaire**

L'ESS et ses entreprises sont traditionnellement et depuis longtemps très investies dans la filière de l'économie circulaire (même si le terme est récent) et notamment concernant deux de ses composantes actuelles, l'allongement de la durée d'usage (réparation, réutilisation et réemploi) et le recyclage des déchets.

#### Grand Dijon

Sur le territoire du Grand Dijon, plusieurs entreprises de l'ESS ont été identifiées comme « faisant » de l'économie circulaire et participent de ce fait à la transition écologique et énergétique.

**L'association Envie Dijon** et sa filiale (SARL) **ENVIE 2E**, affiliée à la Fédération ENVIE et son réseau national, est l'une d'entre elle.

En effet, l'association Envie est spécialisée dans le reconditionnement d'appareils ménagers et électroménagers (réparation et réutilisation) et emploi des personnes en insertion, et la SARL ENVIE 2E dans la collecte, le transport et le pré-traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et est également entreprise d'insertion (recyclage des déchets).

Les activités de réparation et de pré-traitement des DEEE sont réalisés sur un site à Longvic pendant que l'activité de vente de produits électroménagers reconditionnés a lieu à Chenôve.

L'association ENVIE était au départ une branche d'Emmaüs qui s'est développée autour d'une triple problématique : environnementale (beaucoup de déchets sauvages et notamment électroménagers), économique (des difficultés financières pour s'équiper) et sociale (renouveler les forces vives d'Emmaüs).

De plus, « l'emploi pour tous » est une des préoccupations centrale de la Fédération Envie d'où l'emploi de salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Elle est donc très concernée par les trois piliers du développement durable.

La clientèle s'est également diversifiée, avec au départ uniquement des personnes en difficultés économiques ne pouvant acheter du matériel neuf, et aujourd'hui des individus qui ont une volonté de consommer autrement en prenant en considération des aspects sociaux et environnementaux (pilier « consommation responsable » de l'économie circulaire).

En plus de ses activités traditionnelles, ENVIE Dijon va expérimenter à partir de septembre 2015 un projet en économie de la fonctionnalité (un autre pilier de l'économie circulaire) centré sur la location de matériel électroménager (faire un rappel sur l'économie de la fonctionnalité). Ce projet est intéressant puisqu'il est construit sur un triple partenariat entre ESS (ENVIE), économie « classique » (le Groupe Seb spécialisé dans la production et la vente de petit électroménager, et le groupe Casino spécialisé dans la distribution de produits alimentaires et de la vie courante), et partenaire Institutionnel (l'ADEME).

Une structure de l'ESS comme ENVIE Dijon participe donc à la transition écologique et énergétique puisqu'elle intègre au moins quatre des sept piliers de l'économie circulaire dans son activité (allongement de la durée d'usage, recyclage, consommation responsable et économie de la fonctionnalité) tout en employant des salariés en insertion.

De plus, ENVIE Dijon a l'habitude de travailler avec les collectivités du Grand Dijon et le Conseil Départemental de Côte d'Or (qui leur apportent également un soutien financier même si les subventions sont revues à la baisse au fil des années), développe des partenariats et coopérations avec des entreprises de l'économie classique et échange régulièrement avec d'autres acteurs de l'ESS spécialisés dans l'insertion (ex : groupe ID'EES) afin de limiter la concurrence entre elles.

### **La Cité de l'autre économie à Dijon**

L'association ENVIE Dijon par l'intermédiaire de sa directrice Nathalie Chevigny et son Président Jacques Nodin, est également à l'origine du projet de « La Cité de l'autre économie à Dijon ». Sous l'impulsion d'Agostino Burruni (chef de projet de La Cité de l'autre économie), et en s'inspirant de l'exemple de Rome et de sa « città dell'altra economia » lancée en 2007, ce projet innovant vise à développer un site de commerces, de services et de consommation alternatif aux centres commerciaux classiques. En intégrant les valeurs véhiculées par l'ESS, l'économie circulaire, l'économie fonctionnelle ou l'économie collaborative, la cité de l'autre économie proposera des produits responsables et des services durables en matière d'alimentation, d'habillement, de mobilité, de culture et de numérique, de restauration ou de santé et de bien-être. Ainsi, de nombreux acteurs de l'ESS du Grand Dijon et d'ailleurs tels qu'ENVIE Dijon ou la Mutualité Française vont s'associer aux côtés de banques et entreprises de l'économie « classique » mais aussi aux côtés des collectivités, de l'Etat et des Institutions partenaires pour créer un lieu de consommation alternatif basé sur des critères de développement durable.

La Cité de l'autre économie devrait ouvrir à Dijon en 2017 sur l'ancien site de l'arsenal.

**Le Groupe ID'EES**, fondé en Bourgogne en 1985 par Pierre Choux et J. Danière, est un réseau d'entreprises filiales spécialisées dans l'insertion par l'activité économique.

C'est un groupe de l'ESS mais positionné sur le secteur marchand car essentiellement prestataire de service ou sous-traitant pour des entreprises de l'économie classique.

ID'EES 21 (et ses filiales) à Chenôve intervient dans différents secteurs d'activité comme le transport-déménagement, l'entretien propreté, les espaces verts, le second œuvre bâtiment, la sous-traitance industrielle et le traitement des déchets.

C'est un groupe, qui comme le réseau ENVIE, a placé l'emploi pour tous et l'insertion au cœur de son activité économique. La filière environnementale n'est pas non plus oubliée puisque parmi ses nombreuses activités le groupe fait aussi de l'économie circulaire lorsqu'il traite des déchets.

De plus, suite à la crise de 2008 et au ralentissement de son activité, avec la perte de plusieurs marchés, le groupe ID'EES a cherché à étoffer ses activités. C'est ainsi qu'il a eu l'idée de fabriquer de la ouate de cellulose carton à des fins d'isolation dans le bâtiment, à partir d'emballages cartons qui ne sont plus valorisables et voués à la déchetterie. Des études de faisabilité et d'impact sur cette matière isolante innovante ont été réalisées en partenariat le CRITT Bois du Pôle Fibres de Lorraine à Epinal et avec le soutien financier de l'ADEME et des fonds du FEDER. La pertinence de la ouate de cellulose à partir de carton ondulé à des fins d'isolation ayant été validée, le groupe ID'EES est porteur d'une innovation technologique unique en Europe et s'inscrit comme d'autres structures de l'ESS dans une démarche d'économie circulaire (pilier recyclage). La production sur un site du groupe à Chalon pourrait débuter avant la fin de l'année 2015.

Cette nouvelle matière isolante participera, du reste, à la transition énergétique en renouvelant ou améliorant l'isolation des maisons et bâtiments et en réduisant ainsi leur consommation d'énergie et leurs rejets de gaz à effet de serre.

En outre, la filiale DESIE du groupe ID'EES positionnée sur la restauration collective a développé une politique environnementale et durable intéressante qui participe à la transition écologique. En effet, dans ses prestations, la filiale DESIE s'engage à proposer une alimentation bio, locale et avec une politique environnementale maîtrisée (gestion des déchets, mobilité et véhicules utilisés).

DESIE fait enfin de la sensibilisation dans les écoles auprès du personnel des cantines sur la découverte de nouveaux produits et recettes, sur le consommer autrement, sur la gestion des déchets alimentaires et sur l'émergence des composteurs par exemple.

## **Résumé / Conclusion**

On voit bien à travers ces deux exemples (ENVIE Dijon et le groupe ID'EES) comment des structures de l'ESS (association, entreprise d'insertion) peuvent développer des projets d'économie circulaire et participer à la transition écologique et énergétique en Bourgogne.

Pour autant, ces deux entreprises de l'ESS sont présentes sur tout le territoire national (réseau) et ont des objectifs de rentabilité économique qui peuvent les rapprocher du secteur de l'économie classique.

L'association ENVIE (Dijon), malgré sa « taille » et la dimension et le positionnement économique de son activité semble conserver des « valeurs » ESS très importantes et un attachement à son territoire comme en témoigne le projet de La Cité de l'autre économie à Dijon dans lequel elle est très largement impliquée. De plus, elle a l'habitude de solliciter et de communiquer avec les acteurs de l'ESS présents dans le Grand Dijon. Elle a ainsi acquis une position de tête de réseau de l'ESS sur le territoire en tant que structure importante et reconnue, par les projets innovants et expérimentaux qu'elle porte et par son rôle de mobilisateur des acteurs de l'ESS (ex : pour la Cité de l'autre économie).

Pour le groupe ID'EES et Alain Bernier, son secrétaire général, les objectifs de rentabilité et de viabilité économique sont clairement positionnés en haut de la pyramide. Viennent ensuite la dimension sociale de l'activité (les emplois en insertion) et la dimension environnementale (économie circulaire). En effet, pour Alain Bernier, « Sans argent on peut difficilement aller très loin donc on fait d'abord de l'économie avant de faire du social et de l'environnemental ». Même constat quant à une intégration possible du groupe ID'EES dans une logique d'économie collaborative. Pour Alain Bernier, il n'est pas possible de s'engager sur une

telle voie si les concurrents ne le font pas, en somme, « la solidarité ne doit pas obérer l'économie, on est avant tout sur un secteur marchand ». De plus, le groupe développe depuis son origine de nombreux partenariats avec l'économie classique et beaucoup moins avec l'ESS.

Cela pose plusieurs questions :

- N'y-a-il pas plusieurs mondes dans l'ESS ?
- Qu'en est-il de l'ancrage territorial et local des entreprises et associations de l'ESS présentes en de nombreux points sur le territoire français ?

En effet, les points communs et les objectifs entre une petite association locale et militante de protection de l'environnement au sens large, n'employant pas ou peu de salariés et comptant sur son vivier de bénévoles pour le déploiement de son activité, et un grand groupe de l'envergure d'ID'EES, gros employeur avec des objectifs de rentabilité, et acteur de l'économie circulaire à grande échelle, tant et si bien que son ancrage territorial est « fragile », semblent difficile à trouver. Ils existent toutefois sur deux points dont les frontières sont aussi poreuses que celles de l'Europe actuellement : la contribution au Développement Durable et l'appartenance au secteur de l'ESS !

Quoi qu'il en soit, petite association comme grand groupe spécialisé dans l'insertion, chaque acteur de l'ESS peut jouer un rôle dans la transition écologique et énergétique en mettant en avant les spécificités et les plus-values de cette autre économie.

## Nièvre

**Emmaüs**, créé en 1949 par l'Abbé Pierre, est aujourd'hui un acteur incontournable de l'économie circulaire et de l'ESS. Les valeurs prônées par les Communautés Emmaüs reposent sur quatre piliers : la solidarité, l'accueil inconditionnel, l'autonomie par l'activité et le développement durable. Sur ce dernier point, le mouvement Emmaüs s'est historiquement positionné sur la collecte, le réemploi, et la vente d'objets issus de toutes les filières (textile, Déchets d'équipements électriques et électroniques, Déchets d'éléments d'ameublement) et participe donc à la prévention des déchets et à la lutte contre l'obsolescence programmée (pilier allongement de la durée d'usage de l'économie circulaire).

La Communauté Emmaüs Nièvre créée en 1987 permet d'organiser le mouvement dans tout le département autour des communautés de Neuvy-sur-Loire et Magny-Cours et des boutiques de Decize, Varennes et bientôt Château-Chinon.

Elle était auparavant affiliée avec le département de l'Allier (Auvergne) avant de voir deux communautés distinctes perdurer.

La Communauté Emmaüs Nièvre fait partie d'un réseau avec les communautés Emmaüs de la région Centre, et confirme ainsi la rupture (sociale, culturelle, économique) avec le reste de la région Bourgogne évoquée précédemment dans ce rapport. Pour Patrick Travers, Président de la Communauté Emmaüs Nièvre, « L'est du département se sent bourguignon mais pas les bords de Loire ».

La Communauté Emmaüs à Magny-Cours rencontrée dans le cadre de cette étude a développé une spécialisation dans la collecte et la réparation de DEEE et notamment de matériel informatique obsolète qu'elle reçoit de la part d'entreprises ou de particuliers.

Elle a aussi pris l'habitude de collecter des objets métalliques et de les revendre à des particuliers ou des ferrailleurs qui sont très demandeurs.

Concernant la filière textile, Emmaüs profite régulièrement du destockage (invendus) de certains magasins du coin pour acquérir des vêtements neufs à très bas prix et les revendre à bas coût également ensuite.

La communauté Emmaüs Nièvre, structure de l'ESS à part entière a donc un rôle très important en matière d'économie circulaire et de prévention / recyclage des déchets dans le département.

Elle n'est d'ailleurs pas seule à être positionnée sur cette filière dans la Nièvre puisque Le Relais à travers sa filiale « Le Lien » à Neuvy-sur-Loire (tous deux rattachés de près ou de loin à Emmaüs) se charge également de la collecte de vêtements dans le département.

## **Le Relais**

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit sur le territoire français depuis plus de 30 ans, membres d'Emmaüs France, donc guidés par les valeurs défendues par l'Abbé Pierre, et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS). Ce sont des entreprises spécialisées dans la collecte et la valorisation du textile et qui emploient des personnes en insertion. A la fois concurrent et partenaire d'une structure comme Emmaüs, Le Relais crée chaque année de nombreux emplois durables et participe par son activité au développement durable sur les territoires français. C'est une entreprise de l'ESS qui n'est pas guidée par la recherche de profit mais qui cherche à atteindre ses objectifs sociaux (lerelais.org)

Compte tenu du projet porté par le Conseil Départemental de la Nièvre, évoqué par Romain Pèlerin (chargé de mission ESS), de relocaliser la valorisation du textile dans le département (car l'essentiel se fait dans le nord de la France) en créant une ressourcerie / recyclerie, il apparaît donc primordial pour la collectivité de s'appuyer à la fois sur les compétences et les réseaux développés par Le Relais et Emmaüs pour mener à bien ce projet.

## **Ressourcerie / recyclerie**

C'est un lieu où l'on redonne une seconde vie aux déchets (asso-valoris.fr). La ressourcerie/recyclerie s'engage dans plusieurs missions sur un territoire délimité comme la récupération, la réutilisation, le réemploi, la réparation, la redistribution de biens de consommation usagés et la prévention dans le domaine des déchets.

Elle est actrice de l'ESS et participe à la sensibilisation et à l'EEDD des populations. De plus, « elle tisse de nombreux partenariats, crée des emplois locaux socialement utiles, privilégie le service à la population et est attentive à la qualification et à l'épanouissement de ses salariés ». (asso-valoris.fr)

Par ailleurs, une très large partie du territoire nivernais est engagée depuis peu dans la politique « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » portée par le MEDDE, et développée sur le territoire par le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre).

Il apparaît donc évident de créer des synergies et des complémentarités entre acteurs de l'ESS de la filière, projet de développement durable porté par les collectivités (TZDZG) et future ressourcerie-recyclerie pour développer une filière de l'économie circulaire particulièrement organisée et dynamique dans le département de la Nièvre.

Cette filière, portée par des acteurs diversifiés et des multiples partenariats, participera qui plus est, à la résilience des territoires dans le département.

**L'ASEM (les Acteurs Solidaires en Marche)** est une association de l'ESS issue de la fusion entre Réservoir, la Régie Inter-Quartiers et l'Épicerie Solidaire à Nevers. Elle fait partie du réseau des 140 régies inter-quartier de France. Elle est à la fois entreprise d'insertion et chantier d'insertion et emploi préférentiellement des chômeurs de longue durée issus des quartiers d'habitat social à Nevers.

L'ASEM développe son activité autour de trois principaux volets :

- 1<sup>er</sup> volet : L'insertion
- 2<sup>ème</sup> volet : faire émerger des projets d'habitants avec l'idée de renforcer le lien social et le cadre de vie (empowerment)
- 3<sup>ème</sup> volet : la production par la réponse à des appels d'offre

Concernant les premier et troisième volets, l'ASEM s'est positionné sur plusieurs projets et actions en matière d'économie circulaire, par exemple :

- La création d'un atelier vélo qui récupère des vélos de tous horizons, parfois en mauvais état, les répare et les revend à un tarif très concurrentiel (à partir de 15€ !) (Réparation et réemploi)
- La vente de meubles issus de dons et qui ont été auparavant nettoyés (lutte contre l'obsolescence programmée et réduction des déchets encombrants).

- La confection de soupes pour le SAMU social à partir des légumes qui n'ont pas été vendus ou valorisés par l'épicerie solidaire (lutte contre le gaspillage alimentaire)
- L'épicerie solidaire est référente de la Banque alimentaire et redistribue des produits aux associations (lutte contre le gaspillage alimentaire).
- Travail en insertion sur le tri et recyclage des déchets pour la CA de Nevers

Pour Cédric Picard, en charge du développement durable à l'ASEM, la plus-value de l'ESS réside clairement dans l'économie circulaire sur un territoire : « la réponse est dans les structures de l'ESS, on est sur du local ». Pour lui, l'économie circulaire est une réponse très intéressante à l'emploi en France et permet d'exploiter les richesses humaines des territoires tout en partageant les richesses.

## 2.2 Lutte contre le gaspillage (économie circulaire)

### Grand Dijon

En matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association **Frui'Malin** à Dijon a développé par l'intermédiaire de son Président Thierry Deiller un concept innovant autour de la récupération et la valorisation des fruits d'arbres fruitiers laissés à l'abandon par leur propriétaire.

Elle permet ainsi la création d'un emploi sur la valorisation des laisser-pour-compte. Pour Thierry Deiller, il y a, en effet, un gaspillage systémique c'est-à-dire alimenté et voulu par le système (la société).

Frui'Malin s'engage donc à aller cueillir ou ramasser des fruits chez des particuliers qui en font la demande et à les redistribuer ensuite à des associations telles que la Croix Rouge ou les Restos du Coeur et/ou à confectionner (en interne) des confitures et jus de fruits à partir d'une ressource alimentaire locale.

En tant que petite association locale qui n'a pas vocation à grandir, Frui'Malin ne propose ses services que sur le Grand Dijon à l'heure actuelle mais entend développer un réseau de petites associations de ce type dans la région Bourgogne (des implantations sont en cours).

Frui'Malin est un exemple de petite association locale particulièrement intéressante car innovante socialement et acteur de l'économie circulaire et de la transition écologique sur son territoire d'implantation. Portée par les valeurs de l'ESS, un essaimage de ses idées et de ses activités est en cours dans plusieurs lieux bourguignons.

Une petite structure de l'ESS est donc en capacité de développer une filière sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire tout en permettant l'émergence de nouveaux acteurs de l'ESS (création d'associations ou d'« antennes »), la création de plusieurs emplois dans l'ESS donc la croissance du secteur (conformément aux objectifs du PREDESS en Bourgogne), l'implication croissante des associations et des citoyens bourguignons dans la transition écologique et le renforcement de la résilience des territoires bourguignons plus à même d'utiliser efficacement leurs ressources naturelles et humaines.

### Le Chalonnais

L'association **Active 71** à Chalon qui œuvre principalement sur le département de la Saône-et-Loire, et dont « l'équivalent » dijonnais est le Pôle d'Economie Solidaire de l'Agglomération Dijonnaise, est également très active en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'économie circulaire.

C'est une des seules structures de l'ESS en dehors du Grand Dijon et de la Nièvre que nous avons rencontrée au cours de cette étude car c'est une association à la dimension à la fois locale et régionale. C'est en quelque sorte un partenaire Institutionnel du secteur de l'ESS puisqu'Active 71 a pour objet social le développement de l'économie solidaire dans le département de la Saône-et-Loire et plus généralement dans toute la Bourgogne (avec le Pôle d'Economie Solidaire de l'Agglomération Dijonnaise en Côte d'Or et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux dans l'Yonne).

A l'échelle régionale, le développement de l'ESS est soutenu par la structure Active Bourgogne membre du réseau France Active et premier financeur des entreprises solidaires en France. Bourgogne Active accompagne la création et la consolidation de projets portés par des entrepreneurs solidaires (soutien financier et en compétences).

Pour revenir à l'association Active 71 située à Chalon-sur-Saône, elle est à l'initiative depuis sa création en 1998 de nombreux projets de développement économique et social portés par des acteurs de l'ESS bourguignons.

En effet, Active 71 accompagne « des personnes, des associations ou des entreprises soucieuses d'offrir des produits et des services locaux, durables, créateurs de liens sociaux et solidaires, et qui participent à l'attractivité des territoires bourguignons et au bien vivre des habitants » (Active Bilan 2014). Son action s'inscrit autour de trois axes :

- Accompagner les activités économiques
- Dynamiser les territoires
- Former les acteurs des projets

Certains des projets portés par l'ESS et leurs réalisations concrètes s'inscrivent parfaitement dans la filière de l'économie circulaire et dans les enjeux et objectifs énoncés dans la TECV et la SNTEDD. Petit tour d'horizon :

#### « La Brigade des compotes »

La Brigade des compotes est une action initialement développée par Active 71 et qui tente de réduire le gaspillage des fruits et de développer la solidarité sur le territoire du Grand Chalon. Des propriétaires d'arbres fruitiers ouvrent leurs vergers à des cueilleurs bénévoles et les fruits sont ensuite distribués aux structures caritatives locales.

C'est une expérimentation assez proche du modèle développé par l'association dijonnaise Frui'Malin, et qui a vocation à se développer ailleurs sur le territoire bourguignon.

#### « Croquez-les tous »

Le projet « Croquez-les tous » porté par Active est spécialisé dans l'aide alimentaire en Saône-et-Loire et est financé par la DREAL. Il vise à reconstituer une filière sur l'aide alimentaire avec différents acteurs en repérant les maillons manquants.

Un des objectifs est de limiter le gaspillage alimentaire des grandes surfaces en récupérant un maximum de produits destinés à la poubelle ou au compost, et en les donnant à des associations caritatives ou des épiceries sociales et solidaires (un volet de la loi sur la TECV devait porter sur l'obligation pour les grandes surfaces de faire dons de leurs invendus alimentaires à des associations plutôt que de les jeter, il n'a pas été adopté par le parlement, il est toujours en cours de discussion à l'Assemblée à la rentrée de septembre 2015).

Les fruits et légumes récupérés peuvent aussi être transformés en compotes, confitures ou jus par des entreprises de l'ESS (des ESAT par exemple) ou de l'économie classique, être estampillés produits « anti-gaspillage » ou « travail ESAT », et redistribués via la grande distribution à des prix concurrentiels.

#### « La Bricothèque »

Active 71 et la Maison de Quartier des Aubépins, soutenus par la Ville de Chalon et l'agglomération du Grand Chalon, ont ouvert au printemps 2013 une bricothèque.

« La bricothèque a pour objectif d'offrir aux habitants du Grand Chalon la possibilité d'emprunter du petit matériel de rénovation d'intérieur pour améliorer son logement. Comme des livres dans une bibliothèque, elle met à disposition de chaque adhérent, du matériel de bricolage, pour une durée déterminée, mais aussi des conseils théoriques, pratiques et de sécurité qui seront dispensés dans un atelier dédié par des bénévoles et des intervenants spécialisés » Infos Chalon.

La bricothèque s'inscrit donc parfaitement dans le pilier « économie de fonctionnalité » de l'économie circulaire en privilégiant l'usage à la possession.

#### « Cultivons Ensemble »

Depuis 2014, Active 71 a lancé et expérimenté le projet « Cultivons Ensemble ». Celui-ci consiste à mettre en relation des personnes qui possèdent un jardin et qui ne le cultivent pas avec des personnes qui souhaiteraient en cultiver un mais qui n'ont pas de terrain sur le territoire du Grand Chalon.

## Résumé / conclusion

L'économie circulaire est sans conteste le volet de la TECV sur lequel est le plus positionné/impliqué l'ESS. Les exemples et les acteurs sont très nombreux sur tout le territoire bourguignon. On peut même dire que l'ESS est précurseur en matière d'économie circulaire et que ce sont aujourd'hui des entreprises marchandes, attirées par des perspectives économiques intéressantes, qui investissent massivement cette filière.

Malgré tout, l'ESS a vocation à s'inscrire encore plus durablement sur cette filière car elle lui apporte une plus-value certaine :

- Les activités de collecte, de tri d'objets et de déchets, de recyclage et de petites réparations ne sont pas prêtes de s'épuiser et constituent un excellent vivier d'emploi et de retour à la sociabilité (malgré l'ingratitude de certaines tâches) pour les personnes les plus éloignées de l'emploi (chômeurs de longue durée, difficultés mentales et/ou physiques). Les chiffonniers et compagnons d'Emmaüs, d'autres associations caritatives (Secours Populaire, Secours Catholique, les Restos du Coeur...) ainsi que de nombreuses entreprises d'insertion l'ont bien compris et créent de nombreux emplois en la matière.

- L'ESS n'est pas animé par la recherche du profit et certaines activités dans le champ de l'économie circulaire ne sont d'ailleurs pas toujours très rentables et demandent beaucoup de main d'œuvre. Ainsi, là où les entreprises classiques ne souhaitent pas s'investir faute de débouchés suffisants, l'ESS et les associations ont le pouvoir de le faire car l'intérêt général passe au-dessus de certaines considérations économiques.

- Sa connaissance et son expérience de longue date dans le secteur sont également des atouts que l'ESS doit mettre en avant face à l'engagement récent de certaines entreprises classiques dans l'économie circulaire (recyclage, tri, réparation, réemploi notamment)

### 2.3 Transport durable / propre

La question de la mobilité et des transports propres n'est pas non plus occultée par l'ESS. Effectivement, des structures de l'ESS de différentes formes (associative, SCIC notamment) se sont emparées de ce volet inhérent à la transition énergétique et écologique, et en particulier là où les déplacements et la demande sont importants, dans les plus grandes villes bourguignonnes.

#### Grand Dijon

Sur le territoire du Grand Dijon, deux entreprises coopératives (SCIC), **Mobigo Autopartage et La Bécane à Jules** proposent une double entrée en matière de transition écologique et énergétique puisqu'elles intègrent à la fois une façon plus écologique de se déplacer (la voiture électrique pour la première et le vélo pour la seconde) et une logique d'économie circulaire (économie de la fonctionnalité pour la première et recyclage, réparation, réemploi pour la seconde).

**La SCIC Mobigo Autopartage**, acteur de l'ESS, est une entreprise appartenant au réseau national Citiz, qui propose aux habitants une alternative à la possession d'une voiture individuelle avec la location de véhicules. C'est une structure à vocation non lucrative dont le capital est détenu par les utilisateurs, par des collectivités, par des partenaires privés ou issus de l'ESS ainsi que des entreprises utilisatrices.

Le service propose des véhicules conventionnels (diesel, essence) et depuis peu des véhicules électriques (transport écologique) répartis dans plusieurs stations à Dijon et Longvic. D'après une étude nationale, l'autopartage présente trois grands avantages :

- Economique
- Pratique
- Durable du point de vue environnemental

Malheureusement, depuis son lancement en 2013, le service a du mal à se lancer et les adhérents sont encore peu nombreux (une centaine en juin 2015). Plusieurs raisons peuvent expliquer cela :

- Un nom mal adapté : les confusions sont nombreuses avec la plate-forme plus ancienne « Mobigo covoiturage » du CRB qui est un service bien différencié.
- Un manque de communication au lancement du service
- Une concurrence croissante avec des services privés du même type (ex : Drivy, EuropCar, Hertz)

- L'entrée mobilité en matière de développement durable est encore trop récente
- L'attachement à son véhicule personnel et la crainte du changement (habitudes culturelles)
- Méfiance et méconnaissance vis-à-vis des véhicules électriques

Par ailleurs, le public actuel de Mobigo Autopartage est plutôt constitué de CSP+ et de professionnels qui utilisent le service dans le cadre de leur activité. Pourtant, le service à vocation à se développer davantage auprès de populations moins aisées puisqu'il présente une réelle solution économique pour des individus qui ne peuvent pas nécessairement s'offrir un véhicule personnel et qui ont besoin de se déplacer.

Le rôle des collectivités et notamment en matière de communication apparaît donc essentiel pour soutenir le développement de ce service impulsé par l'ESS, et c'est d'autant plus dans leur intérêt qu'elles sont elles-mêmes (les collectivités) parties prenantes du service (une part du capital de la SCIC).

Les collectivités doivent aussi jouer un rôle afin d'orienter les usagers vers ce service porté par une structure de l'ESS plutôt que vers d'autres portés par le secteur marchand pur. Cela peut notamment se faire à travers un système d'incitation économique (tarif des abonnements) ou une meilleure complémentarité entre les différents modes de transport proposés par le Grand Dijon. Sur ce dernier point, des actions sont en cours puisque dans le cadre d'un partenariat avec Divia (service de Transport en commun du Grand Dijon), ce dernier propose désormais des abonnements couplés (Tram, Bus, Divia Vélo, Autopartage).

**La SCIC La Bécane à Jules** était il y a peu encore une structure associative basée sur la promotion et la démocratisation de l'usage du vélo en ville.

Le passage d'une structure associative à celui de SCIC n'a pas fondamentalement changé les activités de La Bécane à Jules mais il marque plutôt une évolution dans son modèle économique. En effet, étant donné la croissance de ses activités, l'assujettissement à la TVA pour certaines d'entre elles, et le développement de nombreux partenariats, le modèle associatif n'était plus adapté pour La Bécane à Jules et le passage en SCIC lui a permis de se rapprocher du monde de l'entreprise tout en conservant les valeurs de l'ESS.

En termes d'activité, La Bécane à Jules propose notamment des ateliers d'auto-réparation de vélo, et récupère, répare et vend des vélos d'occasion à bas prix.

Elle a aussi créé sa propre marque de vélo vintage RE-FAB Dijon à partir d'un concept innovant : monter un vélo made in France à partir de vélos et pièces détachées issus du réemploi pour une partie (70-80%) et neuves pour l'autre (20-30%). Elle a d'ailleurs reçu le trophée de l'économie circulaire en 2014 (décerné par l'Institut de l'économie circulaire) dans la catégorie association pour cette innovation sociale.

La volonté première de la Bécane à Jules a toujours été la démocratisation de l'usage du vélo en ville. L'inscription dans l'ESS, la participation au développement durable et l'engagement dans une logique d'économie circulaire arrivent sur des plans secondaires mais constituent aujourd'hui une véritable « vitrine » de la SCIC.

Le rôle de La Bécane à Jules en matière de développement durable se voit notamment à travers l'évolution de sa clientèle. Au départ, les usagers du vélo l'utilisaient surtout par souci économique (moins cher que la voiture) mais de plus en plus on se déplace à vélo par souci écologique ou pour la santé et les CSP+ sont de plus en plus nombreuses à s'y mettre.

En matière d'économie circulaire, les mentalités changent aussi progressivement, les individus achètent plus souvent d'occasion (souci économique et écologique encore une fois). Ce n'est donc plus mal vu d'avoir un vélo issu du réemploi plutôt qu'un vélo neuf et cela participe à la transition écologique !

## Résumé / Conclusion

La SCIC Mobigo Autopartage et la SCIC La Bécane à Jules sont deux exemples intéressants de structures de l'ESS qui participent aux objectifs de la TECV en matière de réduction des émissions de GES et de consommation d'énergie en promouvant des transports propres et en s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire.

De plus, leur statut économique induit une forme de coopération très poussée entre de nombreux acteurs de la société (collectivités, entreprises classiques, ESS, citoyens usagers des services). Ces engagements multi-parties sont de nature à inscrire durablement les valeurs de l'ESS dans le secteur des transports, à placer l'intérêt collectif au-dessus de certains objectifs de profit économique et participent à la résilience de la société et des territoires.

Le déploiement et l'essaimage de ces services et activités portés par l'ESS à l'échelle régionale constituera à l'avenir un enjeu important pour offrir à chaque citoyen, qu'il vive en milieu rural ou urbain, des solutions nouvelles et durables en matière de déplacements.

Et c'est particulièrement le cas pour l'usage du vélo qui dans certains bourgs ruraux en Bourgogne constitue une solution de déplacement intéressante face à l'absence de services de transport en commun.

L'autopartage devra lui encore lever quelques freins culturels, qui ne sont pas propres aux bourguignons, avant d'envisager un développement en Bourgogne ailleurs que sur le Grand Dijon.

## 2.4 Energies renouvelables

La promotion des énergies renouvelables est un champ encore peu investi par l'ESS en Bourgogne et plus généralement en France mais quelques structures bourguignonnes ont été identifiées comme étant des acteurs importants en la matière.

### Nièvre

**L'association Le Varne** à Clamecy est une association environnementale qui porte des actions dans les énergies renouvelables citoyennes.

Elle est notamment à l'origine de la création d'un parc éolien inédit en Bourgogne car financé en partie par des citoyens : le parc éolien de Clamecy dans la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne.

L'association s'est notamment inspirée de projets d'ENR citoyennes développés dans d'autres régions et notamment en Bretagne avec la volonté affichée de produire et consommer localement sa propre énergie.

Ainsi, le parc éolien de Clamecy s'est construit autour d'un partenariat entre association (Le Varne), collectivité (CC des Vaux d'Yonne, territoire TEPCV), entrepreneur éolien (Abo Wind, groupe allemand spécialisé dans les ENR citoyennes) et citoyens sensibles au projet.

Plus de 200 citoyens, habitants de la CC des Vaux d'Yonne ont créé avec l'association Le Varne un club d'investisseur dans les ENR citoyennes (type CIGALES) afin de participer au financement et à la gouvernance du parc éolien.

### **CIGALES**

Les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire est mouvement né dans les années 80 et issu de l'ESS. Les CIGALES sont construites sur le constat qu'il est possible à de simples citoyens d'accompagner celles et ceux qui se lancent dans la grande aventure de la création ou du développement d'une entreprise.

Cet accompagnement prend la forme d'un apport financier au capital, mais aussi d'un soutien humain et de conseils adaptés. Un regard extérieur permet à l'entreprise de passer plus sereinement ses premières années d'existence ([cigales.asso.fr](http://cigales.asso.fr))

De plus, l'association Le Varne s'est aussi appuyé sur les services innovants et les compétences de deux acteurs nationaux de l'ESS en matière d'énergies renouvelables, la plate-forme Energie Partagée et le distributeur d'énergie Enercoop.

Le Varne entend développer à l'avenir d'autres projets d'ENR citoyennes dans le photovoltaïque et la microhydraulique notamment.

### **Enercoop**

C'est un fournisseur d'énergie renouvelable depuis 2005 suite à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité en 2004. Constitué sous forme de SCIC, Enercoop appartient au secteur de l'ESS et développe un modèle énergétique autour d'une quadruple logique : promouvoir les énergies renouvelables, défendre la maîtrise de la consommation d'énergie, décentraliser la production, offrir à chaque citoyen la possibilité de s'approprier l'accès à l'énergie (enercoop.fr).

### **Energie Partagée**

C'est une plateforme qui récolte des fonds citoyens pour le financement de projets de production d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie (panneaux solaires, éoliennes, turbines hydroélectriques, isolants...) qui ne peuvent pas être assumés par les riverains. Énergie Partagée a ainsi créé un fonds d'investissement national dont la mission est d'intervenir auprès de ces porteurs de projets pour compléter l'apport initial en capital et permettre ou faciliter le financement par la dette (energie-partagée.org).

### **Résumé / Conclusion**

La participation des associations et des citoyens au financement et à la gouvernance de parcs éoliens ou autre type d'énergie renouvelable (solaire par exemple), en complémentarité active avec les collectivités d'implantation constitue un parfait exemple de résilience territoriale et sociale.

En effet, en associant autour d'un même projet collectivité, développeur éolien, associations et citoyens, toutes les parties prenantes de la société civile sont mobilisées et chacun apporte sa contribution financière et a un pouvoir de décision sur le projet.

Ainsi, le développeur éolien n'est plus seul à supporter à la fois les risques entourant le projet et les retombées économiques parfois importantes lors de la mise en service du parc.

De plus, en associant collectivités et citoyens, on injecte de l'argent « local » dans les projets et l'on crée de l'énergie « locale » directement consommable par les habitants en circuits courts de l'énergie via des réseaux intelligents de transport de l'énergie qui se développent actuellement.

En outre, une association de protection de l'environnement et de promotion des énergies renouvelables (type Le Varne) à un rôle d'intermédiaire très important entre le développeur éolien, la collectivité d'implantation et les citoyens désireux de devenir acteurs de leur propre existence et de la transition énergétique et écologique.

L'association présente l'avantage d'être au plus près du citoyen, elle a un langage que ce dernier comprend, une sympathie et une légitimité naturelle à ses yeux et un rôle d'informateur auprès du public comme peut l'avoir également la collectivité.

En matière d'énergie renouvelable, le débat est prégnant à l'heure actuelle sur le territoire français et notamment en matière d'éolien. Si des pays voisins comme l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne ou le Portugal se sont très largement engagés dans la production d'énergie renouvelable éolienne, ce n'est pas encore le cas en France même si le secteur progresse d'années en années. Effectivement, des discours dissonants sont à l'œuvre : pro-éoliens, anti-éolien.

Les territoires marqués par la présence d'associations luttant pour la protection de l'environnement et de collectivités mettant en place des projets de développement durable sont souvent porteurs d'un mouvement

de conscientisation du citoyen autour de la cause écologique. L'information auprès des citoyens est claire et objective et permet de rallier une large partie des habitants autour de l'intérêt de projets d'énergie renouvelable comme les parcs éoliens.

La Communauté de Communes des Vaux d'Yonne est un bon exemple en la matière puisque l'acceptabilité du parc éolien récemment implanté est très bonne par la population, et d'ailleurs, ce sont plus de 200 habitants qui ont participé à son financement et qui bénéficieront de ses retombées économiques et de l'énergie produite.

A l'inverse, d'autres territoires bourguignons et leurs populations sont très critiques à l'égard de projets éoliens les concernant. L'acceptabilité de ces projets est très mauvaise et est très souvent le fait de lobbyings et d'une désinformation importante auprès des habitants. Cette désinformation est notamment portée par des individus/groupement pro nucléaires et par des habitants désireux de ne pas voir leur paysage « dégradé » par les éoliennes. Des procès de mauvaises intentions sont ainsi rédigés à l'encontre des parcs éoliens, entraînant dans leur sillage la désapprobation des populations vis-à-vis de ces projets.

On voit donc bien ici que la communication, l'information et la sensibilisation auprès de la population est très importante sur cette thématique des énergies renouvelables en France.

Les collectivités sont en première ligne et ont un rôle important en ce sens mais l'ESS et notamment les associations locales ont un rôle primordial d'appui aux collectivités pour favoriser l'acceptation de projets de type éolien et entraîner ainsi l'empowerment des citoyens.

Et une des meilleures façons de faciliter l'acceptation des citoyens est de les associer directement aux projets. Ils deviennent ainsi acteurs de leur propre existence (empowerment), créent et consomment localement leur propre énergie, réinventent des modèles économiques non plus basés sur la lucrativité mais sur l'intérêt général, participent à leur niveau à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique, et renforcent les processus de résilience sociale et territoriale.

Par ailleurs, l'ESS a la capacité d'apporter une vraie plus-value en matière d'énergies renouvelables.

Le modèle associatif est, premièrement, parfaitement adapté au déploiement d'une communication et d'une implication des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable, là où une entreprise plus « classique » n'aurait pas ou peu de viabilité et rentabilité économique.

Ensuite, les associations et les groupes d'investisseurs citoyens (coopératives) apportent une diversité dans le financement et la gouvernance des projets d'ENR, et permettent l'introduction des valeurs de l'ESS et un recentrage sur l'intérêt général et collectif, et non pas uniquement sur l'intérêt économique de certains grands groupes énergétiques.

En outre, le territoire nivernais, très rural et peu peuplé, lui confère des besoins en énergie peu importants comparativement à d'autres départements français. Le modèle des énergies renouvelables est donc particulièrement adapté pour tendre vers une certaine forme d'autosuffisance énergétique et de non dépendance aux énergies fossiles et nucléaire, et donc accroître la résilience du territoire.

Les expériences d'ENR citoyennes comme celle portée par l'association Le Varne dans le nord de la Nièvre ont vocation à s'essaimer ailleurs en Bourgogne et à organiser / impliquer encore davantage l'ESS et les citoyens dans la production et la consommation d'énergie renouvelable, volet important de la TECV et générateur de résilience sociale et territoriale.

L'Allemagne est plus avancée sur ce terrain-là car, aujourd'hui, 51 % des capacités de production d'EnR sont entre les mains des citoyens avec un investissement citoyen qui pèse 5,1 milliards d'euros pour la seule année 2012 (Le Labo de l'ESS).

## Grand Dijon

Bourgogne Energies Renouvelables est une association localisée à Dijon qui vise à promouvoir les énergies renouvelables et le développement durable dans toute la région. Elle propose pour cela de nombreuses formations de formateurs sur des thèmes liés à l'efficacité énergétique, aux ENR et au développement durable. Elle fait aussi de la sensibilisation auprès de publics variés (particuliers, professionnels, adultes, enfants) et organise ou participe à des manifestations autour des ENR et du développement durable. BER

anime enfin depuis 2002 l'espace Info-Energie de Côte-d'Or dans un souci de réduction de la précarité énergétique. Elle propose des conseils en matière de rénovation énergétique et d'installation de système d'ENR pour l'habitat, et des solutions pour adopter une mobilité moins énergivore.

## 2.5 Agriculture bio/Alimentation/commerce équitable/circuits courts

Les acteurs de l'ESS sont également présents sur les volets de l'agriculture (bio et locale) et de l'alimentation. Des exemples précédents nous ont aussi montré leur implication en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des aliments dans une logique d'économie circulaire.

En matière de production agricole, on retrouve ainsi certaines SIAE et notamment des chantiers d'insertion qui emploient des personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) chargés de produire des fruits et légumes bio.

On peut citer par exemple sur le territoire du Grand Dijon, le **Chantier d'insertion Pré Vert à Quetigny**, géré par la Croix Rouge Française depuis 1998, qui produit des fruits et légumes bio. Ce dernier organise chaque année des marchés bio et organise toute l'année la vente de ses produits aux clients sous la forme d'une **AMAP** (Association pour la Maintien de l'Agriculture Paysanne).

### AMAP

Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne naît généralement de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un ou plusieurs producteurs prêts à s'organiser dans un groupement autour d'une logique de vente directe. Un contrat est défini et signé entre les deux parties concernant la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison (fruits, légumes, œufs, fromage, viande...), la qualité des produits (ex : label AB, Agriculture Biologique), le mode de distribution (des paniers, des marchés) ainsi que la périodicité de vente/distribution (ex : une fois par semaine). Enfin, un prix équitable pour chacun des parties (le producteur et le consommateur) est souvent défini à l'avance et notamment concernant les paniers. Un système d'abonnement du consommateur prévaut aussi le plus souvent pour garantir un engagement dans le temps au producteur ([reseau-amap.org](http://reseau-amap.org)).

L'AMAP, structure de l'ESS, est une forme de développement en matière d'agriculture assez récente et particulièrement résiliente.

En effet, en rapprochant directement producteurs et consommateurs, elle réduit les intermédiaires (industriels, grandes surfaces) et permet aux premiers de faire de meilleures marges sur la vente de leurs produits et aux seconds d'avoir une information parfaite sur l'origine et la qualité de leur produit tout en ne payant pas forcément plus cher qu'en grande surface.

De plus, les agriculteurs et producteurs qui s'organisent en AMAP sont généralement des producteurs bio ce qui garantit la qualité des produits pour les consommateurs.

Il y a donc également une logique de circuits courts puisque l'on consomme des fruits, légumes, viandes ou fromages produits localement contrairement à ceux que l'on retrouve en grandes surfaces et qui peuvent provenir de toute la France. Cela réduit les distances parcourues par les produits alimentaires et donc la consommation d'énergie et l'émission de GES par le transport routier (poids lourds).

Il y a aussi une logique d'économie circulaire puisqu'il y a moins d'emballages pour ce type de vente et donc moins de déchets.

En outre, il y a un impact positif sur l'emploi local.

Enfin, les AMAP sont créateurs de liens sociaux entre producteurs et consommateurs puisque les ventes régulières permettent de multiples rencontres et de s'approprier un nouveau comportement d'achat.

Autre acteur de l'ESS en matière d'alimentation et de consommation, les **épiceries sociales et/ou solidaires** se sont progressivement développées en Bourgogne, il en existe un peu plus d'une vingtaine en Bourgogne en 2015.

Elles sont notamment soutenues par la **Banque Alimentaire de Bourgogne**, en dehors des grossistes fournisseurs, par le Secours Catholique et d'autres associations qui récupèrent des denrées et produits alimentaires, et par **Active 71** (pôle de l'économie sociale et solidaire) très investie sur cette question et qui soutient leurs projets.

### **Épiceries sociales et solidaires**

Les épiceries sociales et/ou solidaires sont des structures qui proposent en libre-service des produits de consommation courante à des personnes en situation de précarité, contre une participation financière de 10 à 30% du prix usuel. Elles ont pour principes de lutter contre l'exclusion sans favoriser l'assistanat, de respecter la liberté des personnes et de promouvoir leur insertion durable. Elles sont aussi en capacité d'apporter une écoute et des conseils en matière de cuisine et de conservation de certaines denrées alimentaires. (ANDES, Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires).

### Nièvre

**L'association La Maison Citoyenne** à Clamecy propose une épicerie associative depuis 2005, "La Graineterie", qui a pour objet de promouvoir une production locale de qualité et d'établir un lien direct entre les producteurs et les consommateurs.

Ce sont ainsi pas moins de 25 producteurs de la région, tous certifiés en agriculture biologique qui approvisionnent la boutique chaque semaine. Des produits issus du commerce équitable ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien sont aussi proposés.

En revanche, ce type d'épicerie ne rejoint pas complètement le mouvement « social et solidaire » compte tenu du fait qu'elle ne propose pas des prix plus bas pour les clients les moins aisés. C'est avant tout une épicerie qui propose une autre façon de consommer, avec du bio et du local, et qui touche un public large (clients aisés ou non).

### **Résumé / Conclusion**

Les structures de l'ESS, surtout associatives, sont en plein essor en matière d'agriculture durable et responsable. Elles proposent aux consommateurs de revisiter leurs comportements d'achats en consommant mieux et en soutenant directement des agriculteurs et producteurs locaux qui subissent de plus en plus les pressions imposées par les grands industriels et chaînes de distribution. Cette nouvelle façon de produire et consommer (exemple des AMAP) permet de promouvoir la production bio et donc la protection des terres agricoles et de l'environnement au sens large (pas ou peu de pollution), développe des logiques d'économie circulaire et de circuits courts permettant de réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et la production de déchets et favorise la création de lien social. On est donc parfaitement dans une logique de développement durable et de transition de l'économie et des comportements citoyens.

A travers tous ces acteurs et comportements, on voit bien l'intégration avec les objectifs de la transition écologique et énergétique, tout en maximisant la résilience des territoires et en favorisant l'empowerment des citoyens.

Par ailleurs, l'ESS est le maillon essentiel de l'organisation d'une filière en matière d'alimentation solidaire à travers les banques alimentaires, les associations caritatives et les épiceries sociales et solidaires. En développant des partenariats avec des chaînes de distribution alimentaire, les associations permettent de réduire le gaspillage et proposent à tous, même les plus démunis, de se nourrir décemment.

Sur nos deux territoires d'étude et plus généralement en Bourgogne, ces acteurs de l'ESS sont de plus en plus nombreux et l'on assiste même à des formes de structurations nouvelles avec par exemple l'émergence d'une structuration de type PTCE dans le clunisois autour de l'anti-gaspillage et du réemploi.

## 2.6 EEDD/protection de l'environnement et de la biodiversité

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable sont des aspects essentiels pour réussir la transition écologique et énergétique qui s'impose à nous.

Or, l'ESS regorge d'acteurs qui s'investissent dans cette voie et qui proposent un accompagnement de tous les publics (enfants, adultes, particuliers, professionnels) pour bien cerner les enjeux inhérents au développement durable et au dérèglement climatique en particulier.

**L'EEDD** est une thématique qui n'est pas inscrite dans la loi sur la TECV mais que l'on retrouve dans la SNTEDD et d'autres documents de planification en matière de développement durable comme le SRCAE de la Bourgogne par exemple.

L'EEDD répond aux enjeux de l'axe 7 de la SNTEDD « Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable ». Cet axe 7 est décomposé en 4 grandes priorités :

- Priorité 1 : Généraliser l'éducation à l'environnement et au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur
- Priorité 2 : Promouvoir le développement d'initiatives, expérimentations et innovations citoyennes
- Priorité 3 : Favoriser la diffusion et le partage de l'information sur notre environnement
- Priorité 4 : Aider à la modification des choix et des comportements de la société

Le **SRCAE** de Bourgogne décline aussi ses objectifs à travers un axe sur l'éco-responsabilité et met en avant 5 orientations en matière d'EEDD :

- n°47 : Encourager la prise de conscience de chaque citoyen et le rendre acteur, notamment pour favoriser la sobriété énergétique et les achats responsables sur ses lieux de vie et de travail
- n°48 : Inciter au changement des pratiques de mobilité par l'éducation, la sensibilisation et l'accompagnement
- n°49 : Structurer les acteurs du conseil et de l'accompagnement des citoyens en réseau pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, développer la formation et diffuser les outils.
- n°50 : Renforcer les moyens de l'accompagnement et du conseil sur toutes les thématiques en lien avec le climat, l'air et l'énergie
- n°51 : Généraliser l'EDD

### Education à l'Environnement et au Développement Durable

« L'éducation à l'environnement et au développement durable rassemble une diversité d'actions complémentaires allant de la sensibilisation de tous les publics jusqu'à la formation dans l'enseignement supérieur ou par la formation continue. Ces différentes formes ont en commun une finalité de changement de pratiques individuelles, collectives, professionnelles pour accompagner la mutation de la société. Des initiatives sont prises à l'école, dans les entreprises, à l'université, dans les médias, des actions de proximité sont engagées par les associations et les collectivités locales sur les territoires auprès des jeunes, des citoyens, des familles... Il s'agit d'apporter au plus grand nombre, dans toute la diversité des situations de vie au quotidien, les clés pour comprendre les enjeux et pouvoir agir, chacun à son niveau et selon ses possibilités. Anticiper l'avenir et faire du développement durable une perspective partagée par le plus grand nombre, nécessite de proposer des projets et actions favorisant l'adhésion et la participation des citoyens, permettant l'évolution des modes de vie, les changements en profondeur des comportements et modes d'action ainsi que la transformation des repères culturels de toutes les composantes de la société. » (MEDDE)

Chacune de ces priorités et orientations définies sous-tendent la participation de nombreux acteurs de l'ESS en Bourgogne. Certains de ces acteurs de l'ESS sont spécialisés sur cette question de l'EEDD. D'autres, sont positionnés sur plusieurs activités dont la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable.

D'ailleurs, il existe en Bourgogne une plate-forme de l'EEDD développée par **Alterre Bourgogne** (l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable) qui répertorie les actions et les acteurs en la matière dans toute la région.

Cette plate-forme est un outil très intéressant pour faire connaître l'EEDD et les acteurs qui la portent dans la

région afin de toucher un public encore plus important.

Par exemple, le **CPIE Pays de Bourgogne** (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) localisé à Collonge-la-Madeleine en Saône-et-Loire est un acteur de l'ESS à rayonnement régional très investi en matière d'EEDD (nous avons participé à leur AG 2014 en mai 2015).

Son activité est centrée autour de trois domaines privilégiés :

- L'éducation, la sensibilisation et la formation relatives à l'environnement
- L'accompagnement des pouvoirs publics et des territoires dans la mise en œuvre de leurs politiques de développement
- L'entretien et la gestion des espaces naturels et du cadre de vie.

Concernant le premier volet, le CPIE fait de l'information et de la sensibilisation auprès d'Elus de collectivités ou du grand public lors de manifestations et séminaires, intervient dans la formation de formateurs en matière d'environnement en tant qu'organisme de formation agréé et propose des activités scolaires et des séjours vacances pour les enfants et adolescents (Site Internet CPIE Pays Bourgogne).

En 2014, le CPIE Pays Bourgogne a notamment été à l'origine de la création du **CCLERE** (Collectif des Centres labellisés en Education Relative à l'Environnement) avec le Conseil Régional de Bourgogne.

### Nièvre

**L'ASEM** à Nevers, en plus de ses activités dans l'insertion et l'économie circulaire, joue aussi un rôle en matière d'éducation au développement durable dans les quartiers d'habitat social de la ville.

Par exemple, l'ASEM fait participer les foyers volontaires des quartiers au défi « famille à énergie positive ». Ces derniers reçoivent ainsi une formation autour des économies d'énergie à réaliser dans leur habitation et se fixent des objectifs de réduction de consommation d'énergie sur une période définie.

En partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie de la Nièvre (ALN), l'ASEM propose aussi aux habitants des quartiers un « appartement pédagogique » centré sur la vie du locataire dans son appartement et les possibilités et moyens pour faire des économies de charges ou du petit bricolage soi-même.

Enfin, à travers le volet 2 de son activité « faire émerger des projets d'habitants », l'ASEM joue un rôle dans l'expérimentation citoyenne. Ce sont des projets qui peuvent avoir une vocation développement durable ou non mais qui ont le mérite de donner aux citoyens et notamment les plus en difficultés (sociales, économiques) le pouvoir d'être acteurs de leur propre existence à travers des initiatives qu'ils portent et développent à l'intérieur des quartiers. Ces projets sont de nature à renforcer les liens sociaux et la solidarité entre les habitants et sont donc générateur d'empowerment.

L'action de l'ASEM est intéressante puisqu'elle sensibilise sur certains volets de la transition écologique et énergétique les habitants de quartiers défavorisés. Cela donne à ces derniers des possibilités pour améliorer leurs conditions de vie, et ce même si le développement durable est très loin de faire partie de leurs « priorités » au contraire de l'emploi par exemple.

#### **Défi « famille à énergie positive »**

Ce défi porté par l'ONG PrioriTerre a pour objectif de démontrer qu'il est possible de lutter efficacement contre les émissions de GES en faisant participer des familles volontaires à un concours d'économie d'énergies à l'échelle d'un territoire (ex : Le Grand Dijon) tout en faisant baisser leurs factures d'énergie.

**La FOL58** ou « Fédération des Oeuvres Laïques de la Nièvre » devenue « Ligue d'Enseignement de la Nièvre » existe depuis les années 50 à Nevers. Elle est rattachée à un mouvement national qui existe sur le territoire français depuis 1866 et qui prône des valeurs d'éducation, de formation, de citoyenneté et de laïcité. Elle a un rôle de fédérateur des associations locales qui œuvrent dans la culture, le monde périscolaire et scolaire et plus récemment dans l'EEDD. Ainsi, 250 associations locales sont adhérentes à la FOL58 en 2015. La Ligue d'Enseignement de la Nièvre s'est engagé dans plusieurs démarches et actions en faveur du développement durable depuis la fin des années 2000 par l'intermédiaire de sa chargée de mission

« développement durable » actuelle, Adeline Barré.

Cette dernière a notamment tenté d'impulser une démarche Agenda21 interne à tous les services et sites de la FOL58. Cette mission a rencontré des difficultés car elle demandait beaucoup de temps et a donc été laissée en suspens en attendant une éventuelle reprise.

Cette première démarche en matière de développement durable en a entraîné de nombreuses autres et notamment sur le volet éducation au développement durable, parmi lesquelles :

- La Création d'une plaquette sur les économies d'énergie en plusieurs langues (arabe, turc et russe). Une action qui est de nature à impliquer tous les citoyens de la société dans la transition écologique et notamment dans un pays où la diversité des nationalités est importante. Cela favorise donc l'empowerment de tous les citoyens en outrepassant des considérations techniques et culturelles (la barrière de la langue).
- La réalisation d'un guide sur la gestion des déchets au bureau
- La réalisation d'un guide « des manifestations éco-responsables » à destination des associations
- Des formations et sensibilisations au DD dans les écoles du département, par exemple :
  - Un forum DD,
  - Une formation sur la gestion des déchets dans un collège,
  - Une formation délégué éco-responsable
  - Des jeux et quiz sur le développement durable pour les enfants des écoles primaires et collèges
- Le prêt aux associations d'une collection de DVD sur le DD (E-graine)

Au final, la FOL 58 a la volonté de faire émerger la compétence environnementale/DD parmi ses associations adhérentes et fédérer encore plus d'associations environnementales, lesquelles sont nombreuses dans la Nièvre et le Morvan d'après A. Barré.

Cette volonté est intéressante puisque la FOL58 a une position de tête de réseau en matière d'ESS dans le département et elle est très bien identifiée par les associations.

Elle est ainsi en capacité par sa notoriété d'impliquer encore davantage les associations et les citoyens dans la transition écologique et énergétique au travers des actions d'EEDD qu'elle porte directement ou celles portées par ses adhérents.

## Grand Dijon

Sur le territoire du Grand Dijon, l'association **Frui'Malin** rencontrée dans le cadre de cette étude est également investie en matière d'EEDD.

En effet, en plus de son activité principale (lutte contre le gaspillage alimentaire et production de confitures, jus, à partir de fruits laissés à l'abandon), l'association réalise des ateliers de sensibilisation dans le périscolaire.

Elle emmène également les écoliers visiter des espaces naturels sur le Grand Dijon et ses alentours pour les sensibiliser sur la biodiversité.

### **Résumé / conclusion**

L'ESS et plus particulièrement les associations sont des acteurs importants en matière d'EEDD. En effet, les actions d'éducation et de sensibilisation sont généralement peu lucratives et sont souvent portées par des militants qui recherchent avant tout la satisfaction de l'intérêt général et l'éducation populaire plutôt que la rentabilité économique.

Le modèle associatif est donc particulièrement adapté pour conscientiser un large public, et ce dès le plus jeune âge, aux enjeux du développement durable et de la transition écologique et énergétique.

Des acteurs du secteur marchand se positionnent de plus en plus en matière de conseil, formations et sensibilisations sur ces enjeux du développement durable mais l'ESS présente l'avantage d'être accessible à un plus large public d'un point de vue économique.

Le partage de cette activité entre le secteur marchand et l'ESS doit donc perdurer afin d'offrir des solutions d'éducation et de formation adaptés aux objectifs de chacun.

Par ailleurs, et c'est particulièrement vrai en Bourgogne, l'éclatement des acteurs de l'ESS sur tout le territoire ne favorise pas la mise en place d'une stratégie partagée et d'une dynamique à l'échelle régionale en matière d'EEDD (constat du SRCAE).

Des synergies et des complémentarités pourraient se développer entre acteurs de l'EEDD, voire même conduire à leur rapprochement géographique afin de répondre à une demande croissante de la part des enseignants, des encadrants de services civiques et même des collectivités.

Les acteurs de l'EEDD existent en Bourgogne mais il y a un intérêt certain à les rapprocher autour d'une filière organisée afin de démultiplier leur poids, leur visibilité et leur impact auprès des populations et des territoires bourguignons.

Enfin, comme le souligne le SRCAE Bourgogne, on se focalise plus sur la dimension environnementale que sur les volets social et économique en matière d'EEDD en Bourgogne.

Afin de ne pas faire perdurer le clivage entre économie d'un côté et environnemental et social de l'autre, il est donc important pour les acteurs de l'ESS et de l'EEDD d'intégrer au mieux tous les enjeux relatifs au développement durable et notamment ces enjeux économiques parfois laissés de côté.

## 2.7 Rénovation du bâtiment / Précarité énergétique dans l'habitat

A l'instar de l'industrie, le secteur du bâtiment n'est pas le volet où l'ESS est le plus présent comme nous l'avons évoqué précédemment. Malgré tout, quelques développements récents et quelques acteurs identifiés en Bourgogne et sur nos deux territoires d'étude sont de nature à offrir des perspectives quant au déploiement de l'ESS sur cette thématique de la TECV.

### Nièvre

Dans le département de la Nièvre, deux entreprises de l'ESS sous le statut de SCOP ont un rôle intéressant à jouer en matière de construction durable et de rénovation du bâti.

Il s'agit tout d'abord de la **SCOP Nièvre Eco Matériaux** à Nevers qui propose une gamme importante de matériaux pour l'éco-construction (bois, laine, ouate de cellulose,...) pour des projets de restauration de patrimoine bâti, de rénovation énergétique ou de construction d'une maison écologique. Son activité est importante et elle a un rôle de fédérateur des acteurs nivernais de l'éco-construction puisqu'ils sont nombreux à être partenaires de la SCOP et à réaliser les travaux avec les matériaux proposés par cette dernière.

Il s'agit ensuite de la **SCOP Artisans Coopérateurs Nivernais** à Chatillon-en-Bazois. C'est une coopérative artisanale qui regroupe des artisans constructeurs de maisons individuelles et spécialistes de la rénovation. Les artisans de la SCOP sont tous détenteurs du label RGE 8632 efficacité énergétique et proposent une solution innovante en matière d'isolation de maison avec de la paille. La coopérative se charge d'informer les clients sur les prestations de l'ensemble de ses artisans partenaires et propose aussi un accompagnement du début à la fin des travaux et notamment d'un point de vue administratif.

Ensuite, les différents contacts noués avec le CD58 et certains acteurs de l'ESS dans le département de la Nièvre nous ont rappelé une chose : l'habitat dans la Nièvre est très vieillissant et plus que dans d'autres départements et territoires, les besoins en rénovation sont conséquents et doivent enrayer l'enlèvement dans la précarité énergétique des populations les plus fragiles économiquement.

C'est pourquoi, le CD58 souhaite expérimenter sur ce volet de la rénovation énergétique en y positionnant les chantiers d'insertion du département en plus des professionnels du bâtiment. Cela permettra aux CI de mettre le pied sur une autre activité et de faire face aux difficultés qu'ils peuvent subir. Pour le CD58 c'est l'occasion « d'aider » les CI autrement que par des financements.

Avec le soutien de l'**Agence Locale de l'Energie de la Nièvre**, deux entreprises de l'ESS nivernaises

rencontrées dans le cadre de cette étude souhaitent se positionner sur ces travaux de rénovations énergétiques. Il s'agit de l'ASEM (agrémentée CI) et de l'association Récoltes (qui n'a pas d'agrément dans l'insertion mais qui favorise le retour à l'emploi des personnes qui y sont le plus éloignées), qui emploient déjà des salariés sur du second œuvre de bâtiment ou de la réfection de bâti.

### **Résumé / Conclusion**

Il est assez naturel de constater que l'ESS est peu présente dans le secteur du bâtiment. En général ce sont plutôt des « grosses » structures de l'ESS (comme les SCOP présentées) avec un rôle de fédérateur des entreprises « classiques » et artisans du bâtiment qui peuvent investir ce champ de la TECV. Elles ne sont donc pas amenées à se développer massivement en Bourgogne mais leur action est très intéressante puisqu'elles permettent d'organiser des filières locales autour de petites entreprises et artisans. Elles favorisent donc l'interconnaissance entre ces entreprises, le dialogue, le partage de bonnes pratiques et peuvent donc jouer un rôle dans la limitation de la concurrence. De plus, elles sont aussi de nature à fournir aux clients des informations sur leurs partenaires (entreprises et artisans du bâtiment) et un accompagnement complet durant la phase travaux.

Concernant les entreprises et chantiers d'insertions, ils connaissent parfois des difficultés économiques et peinent à recruter et donner du travail à leurs salariés en insertion faute de demande et d'une concurrence accrue avec d'autres acteurs de l'ESS et les entreprises classiques dans la réponse aux appels d'offre.

Les objectifs du gouvernement français en matière de rénovations énergétiques des logements sont très élevés (objectif : 500 000 rénovations lourdes par an en France) et le département de la Nièvre est particulièrement concerné. Ces rénovations vont s'accompagner de la création de nombreux emplois dont les entreprises de l'ESS et plus précisément les chantiers d'insertion doivent profiter pour consolider leurs modèles économiques et leur engagement social et environnemental.

## **2.8 L'emploi pour tous : générateur de transition et de résilience sociale et territoriale**

**L'association Récoltes** créée en 2012 à Cosne-Cours-sur-Loire dans le Pays Bourgogne Nivernaise (Nièvre) est un acteur de l'ESS un peu particulier puisqu'elle emploie des personnes initialement au chômage et éloignées de l'emploi sans pour autant être agréementée entreprise d'insertion par le CD58.

En effet, pour Jean Rouffiac, le directeur de l'association, le modèle des SIAE est insuffisant pour le retour à l'emploi, dépassé et très gourmand en matière de subventions publiques. Pour lui, il faut passer à autre chose et expérimenter en matière d'emploi sur les territoires.

Ainsi, l'association cherche à créer des emplois en répondant à des besoins sur les territoires non satisfaits par les entreprises classiques, avec un socle d'activités généralement fourni par les collectivités. Ces activités et emplois se situent principalement dans les travaux viticoles, l'entretien des espaces publics (zéro produit chimique), les espaces forestiers et naturels, les travaux de second œuvre bâtiment, des travaux divers pour des collectivités, des entreprises, des bailleurs sociaux ou des vignerons.

L'association entend ainsi promouvoir un nouveau modèle d'entreprise à but d'emplois, trait d'union entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises classiques (site Internet de Récoltes).

A travers ses activités, elle s'engage également dans plusieurs volets de la TECV et promeut un modèle « économique social ». Elle est donc parfaitement positionnée sur les trois composantes du développement durable.

## **TZCDLD**

L'association Récoltes, par l'intermédiaire de son directeur Jean Rouffiac, s'est positionnée pour mettre en place dans le territoire du Pays Bourgogne Nivernaise et plus précisément dans la Communauté de Communes Entre Nièbres et Fôrets autour de Prémery, l'expérimentation dite « Territoire Zéro chômeur de longue durée » portée par l'association ATD Quart Monde. Sur un territoire qui a perdu plus de 10 % de ses emplois salariés suite à la crise de 2008 et où le taux de chômage, de 38 %, est largement au-dessus de la moyenne nationale, l'idée forte de cette expérimentation est de créer des emplois, complémentaires, utiles à la société, peut-être pas tout à fait solvables et donc fuis par l'économie classique, dont le coût et la faible productivité seraient au moins compensés par les dépenses que n'engageraient plus l'Etat et Pôle Emploi en matière de couverture chômage. Cette expérimentation, qui sera également à l'œuvre dans trois autres territoires français, devrait prendre la forme d'un PTCE dans la Nièvre et est soutenue par le Président du Conseil Départemental, Patrice Joly. Une proposition de loi pour mettre en place cette expérimentation, portée par un groupe PS et sous la responsabilité de Laurent Grandguillaume, député de Côte-d'Or, est toujours en gestation à l'Assemblée Nationale (été 2015).

## **Conclusion sur l'état des lieux**

A travers cet état des lieux (non exhaustif) en Bourgogne et plus spécifiquement sur les territoires du Grand Dijon et de la Nièvre, l'ESS confirme son implication sur tous les champs de la TECV et de la SNTEDD (transition écologique et énergétique) et le poids non négligeable qu'elle représente dans le paysage économique.

De nombreuses perspectives semblent s'ouvrir afin de faire croître encore le secteur de l'ESS dans la région (changement d'échelle) et notamment en matière de développement durable et de transition énergétique et écologique.

En effet, plusieurs démarches innovantes et expérimentales ont été développées par des acteurs de l'ESS sur les territoires bourguignons et ont déjà fait leurs preuves ou seront à l'avenir susceptibles d'engendrer des modifications importantes dans la transition écologique, l'emploi et l'économie de demain (ex : expérimentation TZCDLD).

Il s'agira par exemple d'essayer sur les territoires bourguignons ces initiatives nouvelles, innovantes ou non, portées par des acteurs de l'ESS.

Bien entendu, toutes les actions portées par l'ESS ne sont pas transposables partout à l'échelle d'une région. Certaines tentatives ce sont d'ailleurs avérées peu fructueuses en la matière mais cela ne doit pas freiner l'engagement de l'ESS dans la transition, l'économie et l'emploi de demain. Les particularités géophysiques, humaines, culturelles et les différents contextes d'occupation des sols (milieux ruraux ou urbains) propres à chacun des territoires bourguignons doivent amener les acteurs de l'ESS à repenser leurs idées, conserver leur esprit d'innovation et surtout développer des réseaux et synergies entre eux dans un souci d'interconnaissance, d'efficacité et de résilience donc de développement durable.

Par ailleurs, cet état des lieux est assez révélateur quant à la diversité des statuts et tailles d'entreprises de l'ESS impliqués dans la transition écologique et énergétique : de la petite association locale sans salariés à la grosse association fédérée au niveau national en passant par les entreprises coopératives construites sur des partenariats multi-acteurs et les entreprises d'insertion qui placent l'emploi pour tous au cœur de leur activité, les modes de développement dans l'ESS ne manquent pas !

Les limites de l'ESS étant parfois confuses, différents acteurs et objectifs semblent émerger dans cette économie « alternative » :

- Des militants particulièrement attachés à leur territoire (fort ancrage), au développement durable, et au bien-être des populations. Ces derniers ont tendance à développer une activité sous le modèle associatif avec pas ou peu de salariés mais de nombreux bénévoles. Ils placent l'humain et l'environnement au centre de leur activité, bien avant toute considération économique.

- Des structures intermédiaires de moyenne ou grande taille initialement guidées par des objectifs sociaux et/ou environnementaux mais dont la croissance de l'activité les a rendus dépendant de facteurs économiques et a progressivement fragilisé leur ancrage territorial (déploiement en réseau national). Il peut s'agir par exemple de certaines associations nationales ou entreprises d'insertion.

- Des entreprises qui prônent un modèle économique différent (intégration des « valeurs » de l'ESS), et qui ont développé une activité marchande et/ou semi-marchande autour de considérations sociales et environnementales. Elles font du développement durable mais la dimension économique reste au-dessus des deux autres composantes (social et environnemental). Pour ces structures de type entreprises coopératives (SCOP, SCIC) ou grandes entreprises d'insertion, l'ancrage au territoire est nettement moins fort, ce dernier étant plus un support d'activité qu'un réel facteur de développement.

L'objet de ce rapport n'est pas de valoriser ou critiquer l'un ou l'autre de ces « mondes » d'autant qu'ils participent chacun à leur niveau à la transition écologique et énergétique et portent les valeurs, certes assez larges, de l'ESS et du développement durable.

L'analyse dans une troisième partie des modes de développement des acteurs, de leurs attentes et pratiques vis-à-vis des autres acteurs du territoire et des synergies et réseaux à déployer, permettra de mieux montrer cette diversité dans l'ESS tout en soulevant des pistes de développements communs ou spécifiques à chacun d'entre eux.

### **PARTIE III : ANALYSE DES RELATIONS, SYNERGIES, ET MODES DE DEVELOPPEMENT ENTRE L'ESS ET LES AUTRES ACTEURS DES TERRITOIRES**

Après avoir fait un tour d'horizon de l'engagement des acteurs de l'ESS dans le de développement durable et la transition écologique et énergétique en Bourgogne (sur nos deux territoires d'étude), nous allons maintenant poursuivre cet état des lieux à travers l'observation et l'analyse de leurs pratiques de travail et notamment leurs échanges et relations avec les autres acteurs des territoires. Il sera aussi question d'aborder les modes de développement des acteurs de l'ESS et notamment les outils et moyens nouveaux / innovants qui émergent progressivement et qui leur permettent de se développer autrement en termes d'activité, de financements ou de partenariats.

Les différents points abordés avec nos interlocuteurs au cours des entretiens ont été découpés et regroupés dans plusieurs axes / thématiques conformément à la grille d'entretien. Le premier axe sur les acteurs de l'ESS et leurs contributions concrètes à la transition écologique et énergétique a été largement déroulé dans l'état des lieux de la seconde partie de ce présent rapport.

Les axes qui suivent vont permettre de faire un état des lieux et une analyse plus qualitative du travail des acteurs de l'ESS, de leurs relations et partenariats avec les autres acteurs du territoire, de leurs attentes vis-à-vis des collectivités et des Institutions, de leurs modes de développement et des éventuels problèmes quant à leur activité et/ou leur croissance.

Chacun de ces grands axes permettra de définir des enjeux, des freins et problèmes éventuels et sera ponctué par des remarques et préconisations qui tiendront compte des propos avancés par les acteurs et de ce que nous avons observé tout au long de cette étude.

Ces remarques et préconisations se feront principalement à destinations des acteurs de l'ESS et des collectivités et dans une moindre mesure à destination des entreprises classiques et des citoyens.

Par ailleurs, cette analyse et ces préconisations tirées de nos entretiens avec des acteurs de l'ESS en Bourgogne seront énoncées dans le sens des enjeux et objectifs énoncés dans le PREDESS pour le développement de l'ESS, et de ceux de la SNTEDD et de la TECV pour l'implication de l'ESS dans la transition. Ils auront également en toile de fond un objectif de résilience des territoires et de la société dont l'ESS est en principe particulièrement porteur.

Enfin, nous réaliserons une analyse de type AFOM sur chacun de nos deux territoires d'étude concernant l'implication de l'ESS dans la TECV à partir de l'ensemble de notre état des lieux.

Les grands axes / thématiques abordés lors des entretiens

- Activités Développement Durable/Économie circulaire/transition écologique et énergétique mises en œuvre par les structures de l'ESS
- Connaissance et intégration de l'ESS dans les démarches « développement durable » de la puissance publique
- Autres Partenariats avec les acteurs publics
- Attentes, remarques vis-à-vis des Institutions / collectivités
- Concurrence et partenariats avec les autres structures de l'ESS
- Concurrence et partenariats avec des acteurs de l'économie « classique »
- Avis sur l'ESS dans les territoires et son rôle dans la TECV
- Modèles économique, financements, difficultés économiques
- Modèles de développement nouveaux et innovants : services civiques, PTCE, innovation sociale, mécénat, financement participatif

# 1. Relations et synergies entre l'ESS et la puissance publique en matière de transition écologique

## 1.1 Connaissance et intégration dans les démarches de Développement durable des collectivités

### 1.1.1 Connaissance des démarches et outils de développement durable

Si les acteurs de l'ESS interrogés ont plutôt bien conscience de la dynamique de transition actuelle et des enjeux liés au développement durable, il leur est parfois difficile de s'y retrouver avec toutes les démarches et outils utilisées par les collectivités en la matière.

En effet, sur deux territoires de tailles différentes comme la CU du Grand Dijon et le département de la Nièvre, les programmes et labellisations développement durable ne cessent de s'additionner depuis la fin des années 2000 : Agendas21, PCET, TZDZG, programmes Leader, TEPOS, TEPCV... A ces démarches « locales », il faut rajouter tous les schémas régionaux de type SRCAE, SRCE, SRB, SRADDT et toutes les stratégies et lois nationales comme les Lois Grenelles, la TECV ou la SNTEDD...

Pour Marie-Charlotte Albejano de la SCIC Mobigo Autopartage, toutes ces démarches des Institutions sont le signe d'une volonté et d'une mobilisation croissante et rapide en faveur du développement durable. Mais à se multiplier aussi rapidement, elles entretiennent un flou aussi bien auprès des acteurs économiques que des citoyens. L'offre devient trop complexifiée et il est nécessaire d'aller rechercher l'information car il y a un manque de lisibilité pour de nombreux acteurs.

De plus, par ces évolutions rapides et parfois ce manque de compréhension vis-à-vis des démarches engagées par les Institutions, il y a un décalage qui se crée entre puissance publique et l'esprit des citoyens en matière de développement durable.

Par exemple, pour Marie-Charlotte Albejano, les citoyens ont aujourd'hui bien conscience de participer au développement durable lorsqu'ils trient leurs déchets ou consomment bio et responsable. En revanche, il n'en va pas de même pour la mobilité et l'habitat qui sont deux entrées très neuves pour les populations en matière de développement durable et pour lesquels les comportements sont encore difficiles à changer.

Globalement, tous les acteurs de l'ESS interrogés dans le cadre de cette étude ont une plutôt bonne connaissance de l'existence d'Agendas 21 portés par les collectivités de leur territoire (celui du CD 58 dans la Nièvre et ceux de Quetigny, Longvic et Chenôve dans le Grand Dijon) car c'est une démarche assez ancienne, et les premiers Agendas 21 dans la région se sont développés à la fin des années 2000.

En revanche, les démarches les plus récentes et notamment les TEPCV et la TECV qui les accompagnent ne sont que rarement connus des acteurs de l'ESS, à l'exception de l'association Le Varne à Clamecy qui est en partie à l'origine de la labellisation TEPCV de la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne par son implication dans les énergies renouvelables (citoyennes).

Ce sont avant tout des démarches issues de la puissance publique et qui mettent un certain temps avant d'obtenir une visibilité de la part des acteurs économiques et des citoyens, d'autant que ces derniers y sont encore peu intégrés (voir plus bas).

#### **Enjeu :**

- Faire en sorte que les projets de développement durable de l'Etat et des collectivités soient plus lisibles pour les acteurs de l'ESS et les citoyens.

## **Préconisations**

- Travailler sur la communication des démarches de développement durable de la puissance publique afin d'être plus visibles et lisibles par les acteurs économiques, l'ESS et les citoyens. Cela facilitera d'autant plus leur implication directe (ex : participer à une action Agenda 21) ou indirecte (ex : s'engager dans la poursuite des objectifs de la TECV) dans les démarches de ce type.

- Créer un groupe / un espace de mutualisation des connaissances dans l'ESS au sujet des politiques de développement durable déployées par la puissance publique, et sur les modes et enjeux de l'intégration et de la participation des acteurs de l'ESS à ces politiques.

Pour cela, un ou des acteurs de l'ESS pourraient servir de relais et d'animateur(s). Il pourrait s'agir notamment de la CRESS au niveau régional ou d'Active 71, du PES21 et de la FDFR89 au niveau départemental.

### *1.1.2 Intégration des acteurs de l'ESS dans les démarches « Développement Durable » des collectivités*

#### **Agendas 21**

Le MEDDE a défini 5 critères de durabilité auxquels doivent répondre les projets de développement durable dans leur méthode d'élaboration :

- La gouvernance territoriale
- La participation de tous les groupes sociaux
- Une stratégie d'amélioration
- La transversalité
- Evaluation pour répondre aux exigences de transparence

Concernant les acteurs de l'ESS rencontrés sur nos deux territoires d'études, les situations sont assez inégales quant à leur intégration dans les Agendas 21 portés par leurs collectivités territoriales.

Globalement et conformément aux résultats de l'étude menée par Nicoletta Dragomir sur « La Place des acteurs économiques dans les Agendas 21 » (réalisée en 2014 dans le cadre d'un stage pour Alterre Bourgogne, dans les 3 Agendas 21 du Grand Dijon), les acteurs économiques dont les acteurs de l'ESS sont encore faiblement impliqués dans la gouvernance et les actions des Agendas 21 et le pilier « économique » du développement durable est encore en retrait par rapport aux piliers « social » et « environnemental ».

Or, les Agendas 21 sont censés être des démarches co-construites avec différents types d'acteurs (ESS, économie classique, citoyens) et donc animées par une logique de résilience territoriale et de synergies entre le travail des acteurs.

Sur le territoire du Grand Dijon, les entreprises de l'ESS que nous avons rencontrées, et notamment les entreprises d'insertion ENVIE Dijon et ID'EES disent avoir déjà été sollicitées respectivement par les Agendas 21 de Longvic et Chenôve mais cela n'a jamais abouti à la réalisation d'une action concrète.

De leur côté, Thierry Deiller, président de l'association Fruï'Malin et Céline Noël, directrice de la SCIC La Bécane à Jules connaissent bien Benoit Kubiak, le chargé de mission Agenda 21 de Quetigny, et ont donc déjà participé à quelques actions concernant ce dernier mais c'est encore très ponctuel et il n'y a pas de réelle logique partenariale derrière.

Dans la Nièvre, chacun des acteurs de l'ESS rencontré est conscient de l'engagement politique important du CD 58 en faveur du développement durable à travers son programme d'action « Nièvre 2021 ».

Pour certains, comme l'ASEM et la FOL58 à Nevers, ils ont même dès le départ été associés au Comité de Pilotage de l'Agenda 21 (2010) ainsi qu'à son renouvellement (période 2015-2017) et ont participé à quelques actions (ex : sensibilisation au développement durable dans des écoles pour la FOL58).

D'autres en revanche remettent en question son impact réel dans les territoires ruraux du département ainsi que son coût.

De plus, L'association La Maison Citoyenne et son Président Max Hannon disent avoir déjà participé à des rassemblements autour de l'Agenda 21 du CD58 mais qu'il était difficile pour eux de trouver une place au

milieu de tous ces acteurs institutionnels.

### **Résumé / Conclusion**

Au final, la communication autour de l'Agenda 21 du CD58 serait plutôt bonne mais il n'y a pas de réelle implication des acteurs de l'ESS dans la réalisation des actions, du moins pas à grande échelle.

Pourtant, il a été noté précédemment que les acteurs de l'ESS avaient de vraies compétences et un vrai savoir-faire en matière de développement durable et notamment dans l'économie circulaire, dans l'éducation au développement durable ou dans l'agriculture bio et la consommation responsable.

Aussi, avec son projet de création d'une ressourcerie-recyclerie, le CD58 a un réel intérêt à y associer les acteurs de l'ESS de son territoire présents sur cette thématique de l'économie circulaire et à les intégrer d'une façon ou d'une autre à son programme d'action « Nièvre 2021 ».

Par ailleurs, la faible intégration des acteurs de l'ESS dans les actions des Agendas 21 peut parfois résulter de la méconnaissance ou de la connaissance imparfaite par les collectivités de leur tissu associatif / ESS.

### **Enjeu :**

-Rapprocher les collectivités porteuses de démarches de développement durable et notamment d'Agendas 21 avec leurs entreprises de l'ESS impliquées dans la transition énergétique et écologique.

### **Préconisations :**

- Faire en sorte que les collectivités connaissent mieux les acteurs de l'ESS de leur territoire et notamment ceux guidés par une logique de transition écologique et énergétique.

Pour cela, il peut être utile de se référer à :

- Des listes de structures de l'ESS fournies par la CRESS
- L'annuaire des acteurs du Développement Durable d'Alterre Bourgogne
- La Plate-forme de l'EEDD
- Le site des achats responsables en Bourgogne

- Faire des sensibilisations à l'ESS auprès des Elus et agents des collectivités de tous les services car elle est encore parfois mal connue.

L'ESS étant présent dans de nombreux secteurs d'activité, cela favorisera le décloisonnement et la transversalité entre les différents services des collectivités (social, culturel, économique, Agenda 21...) autour d'une clé de réflexion commune (l'ESS).

- Faire ou renforcer le travail d'animation de réseau entre collectivités et ESS. Il faut développer la cohérence et les flux entre ces deux acteurs. Pour travailler ensemble, il faut d'abord connaître son acolyte et savoir ce qu'il fait, en somme tendre vers l'interconnaissance entre collectivités et ESS engagés sur un terrain commun : le développement durable et la transition écologique et énergétique.

- En matière de gouvernance dans les Agendas 21, associer ou confier la gestion de certaines actions à des acteurs de l'ESS lorsque cela est justifié et que la collectivité n'a pas suffisamment les compétences pour les porter.

Cela créera une gouvernance mixte et favorisera l'implication et les synergies entre acteurs (collectivité et ESS).

- Développer des projets et actions concrets et durables (réguliers) dans les Agendas 21 associant les acteurs de l'ESS (projets gagnant-gagnant).

Les entreprises de l'ESS doivent avoir un réel intérêt et une réelle action pour s'associer avec les collectivités et non pas uniquement participer en amont à l'élaboration de la démarche ou voir leur nom inscrit dans un

programme.

- Engager des partenariats entre collectivités et acteurs de l'ESS positionnés sur le volet de l'économie circulaire et notamment en ce qui concerne la collecte, le tri et le recyclage des déchets.

Faire de même avec les acteurs de l'EEDD qui ont un rôle important à jouer sur les territoires pour engendrer l'empowerment et l'implication des citoyens dans la transition écologique. La collectivité leur offrira ainsi une meilleure visibilité et leur permettra d'étoffer leur activité.

Intégrer ces partenariats économiques dans des actions de l'Agenda 21 ou même dans les TEPCV.

A travers ces partenariats, les collectivités vont pouvoir légitimer le rôle et l'importance de l'ESS dans la transition écologique et énergétique et notamment sur ces deux volets : économie circulaire et EEDD historiquement liés au secteur associatif.

Cela permettra aussi aux collectivités de légitimer et renforcer le professionnalisme de l'ESS parfois remis en cause par l'économie classique.

## **1.2 Autres relations et partenariats entre l'ESS et les collectivités / Institutions**

En dehors des démarches de développement durable de type Agenda 21, les collectivités sont susceptibles de solliciter ou d'être sollicitées par les acteurs de l'ESS engagés dans la transition écologique et énergétique. Cela peut rester au simple stade de l'échange ou déboucher sur de réels partenariats (financements, activités économiques, aides au développement, marchés publics, DSP,...).

Ces échanges et partenariats entre collectivités et ESS sont là encore très différents et inégaux parmi tous les acteurs de l'ESS que nous avons rencontrés.

Leur nature et leur fréquence dépendent beaucoup du type de structure de l'ESS, de son activité et de ses objectifs, et de son positionnement sur la sphère marchande ou non.

Les logiques partenariales et les attentes vis-à-vis des collectivités sont donc souvent différentes selon qu'il s'agisse d'une association, d'une entreprise coopérative ou d'une SIAE.

### **Observations et analyse**

La première forme de soutien des collectivités ou de l'Etat vis-à-vis des entreprises de l'ESS est souvent financière via les subventions.

Historiquement, les associations, compte tenu de leur positionnement non marchand se voient attribuer des subventions de fonctionnement par leurs collectivités d'implantation (commune et région le plus souvent)

Il en va de même pour les SIAE qui par leur action sociale dans la réinsertion et l'emploi bénéficient d'un accompagnement financier de la part de l'Etat et de la région (qui a la compétence économique).

Les entreprises coopératives peuvent également bénéficier de subventions publiques à leur lancement ou au titre du CICE, voire même des réductions d'impôt temporaires.

Mais ce lien financier entre Institutions et ESS tend à s'estomper et évoluer actuellement :

- Premièrement, les dotations à la baisse de l'Etat aux collectivités s'en ressentent dans les associations locales qui voient le plus souvent leurs subventions baisser également.

Par exemple, l'association ENVIE Dijon et sa filiale Envie 2E (entreprises d'insertion) ont vu leur taux de financement public passer de 33 % à 13 % en 10 ans entre les années 2000 et aujourd'hui, signe de cette tendance à la baisse.

- Deuxièmement, et cela a été confirmé par plusieurs des acteurs de l'ESS rencontrés, il y a une volonté actuelle dans l'ESS d'être auto-suffisant et de se financer autrement que par des subventions publiques (ex : financement participatif, mécénat, prêts ESS,...), afin notamment de rompre avec « l'assistanat public » dont est souvent taxé l'ESS par le secteur privé marchand. Or pour Jacques Nodin, président d'ENVIE Dijon, ce constat est une aberration puisque beaucoup d'entreprises « classiques » touchent beaucoup plus d'argent au titre du CICE que l'ESS au titre de ses subventions !

Il y a aussi une volonté pour certaines associations de rompre avec la charité, du moins celle du secteur

public. Ainsi, par exemple, Emmaüs Nièvre a toujours refusé les subventions publiques depuis ses débuts. Dans l'agglomération dijonnaise Thierry Deiller et son association Fruï'Malin ne demandent plus de subventions de fonctionnement mais uniquement et exceptionnellement des subventions d'investissement.

Pour d'autres, en revanche, la baisse des subventions publiques est un problème et est de nature à fragiliser leur pérennité ou ralentir leur développement et leur croissance.

C'est notamment le cas pour l'ASEM à Nevers qui connaît actuellement des difficultés financières importantes, qui ne sont pas initialement dues à la baisse des subventions mais plutôt à la perte de nombreux marchés face à la concurrence croissante de l'ESS et des entreprises « classiques » sur leur secteur d'activité (voir plus bas).

Mais les relations entre collectivités et entreprises de l'ESS ne sont pas uniquement et purement financières, elles se voient aussi à travers certains partenariats, aides informelles et soutiens moraux, contrats de prestations de services ou de sous-traitance comme la Délégation de Service Public (DSP) ou les marchés (et achats) publics.

Concernant ces derniers, l'introduction de clauses d'insertion est de nature à positionner les SIAE d'un territoire sur la réponse aux appels d'offre des collectivités.

Ainsi, la CU du Grand Dijon a mis en place une Charte d'insertion dans le cadre de ses marchés publics dont une commune Agenda 21 comme Chenôve est signataire (cf rapport de stage Nicoletta).

L'introduction de ces clauses d'insertion dans les marchés publics est très intéressante puisqu'elle permet à la collectivité de soutenir (indirectement) ses entreprises de l'ESS autrement que par des financements purs. De plus, ces clauses d'insertion favorisent le développement d'une coopération entre acteurs de l'économie classique et acteurs de l'ESS (voir par la suite).

Des grandes entreprises de l'ESS qui travaillent dans l'insertion comme ID'EES et Envie Dijon ont, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, l'habitude de travailler régulièrement avec les collectivités. Elles profitent notamment des opportunités qui leur sont offertes via leur structuration en réseau (national). Envie Dijon est aussi largement soutenue par le Grand Dijon concernant son projet de « la Cité de l'autre Economie » et notamment pour la recherche et la mise à disposition d'un site de grande taille et bien situé pour accueillir le projet.

L'entreprise d'insertion ID'EES est aussi susceptible de répondre à des marchés publics, qu'ils présentent des clauses d'insertion ou non, et donc de travailler pour des collectivités.

Par ailleurs, le groupe ID'EES a pu compter sur le soutien très important, et notamment financier du Conseil Régional et de son Président François Patriat pour le développement de son projet de ouate de cellulose carton.

Néanmoins, pour ces deux entreprises, les partenariats développés avec d'autres acteurs économiques, de l'ESS ou non, sont plus nombreux et constituent une base majeure de leur travail.

A Nevers, l'ASEM qui emploie des personnes en insertion travaille régulièrement avec la CA de Nevers sur le tri et le recyclage des déchets. De plus, la réponse aux appels d'offre constitue un volet important de son activité et notamment auprès de marchés publics. Mais comme le souligne Cédric Picard, chargé de mission développement durable à l'ASEM, «si les clauses d'insertion dans l'Agenda 21 de la Nièvre existent, leur mise en œuvre n'est pas toujours évidente et effective». Enfin, d'une façon générale, pour Cédric Picard, le travail entre collectivités et associations dépend beaucoup des Elus en place sur le territoire et de leur bord politique...

Dans le Pays Bourgogne Nivernaise, la création de l'association Récoltes a découlé de l'envie même des Elus du Pays de recréer des emplois sur le territoire.

Dès lors, le modèle économique de l'association s'est organisé autour d'un socle d'activités que s'engageaient à lui fournir les trois plus grandes communes du territoire, Cosne-Cours-sur-Loire, La Charité-sur-Loire et Clamecy. Mais malgré leurs engagements, les deux premières collectivités citées se sont très vite retirées, avant d'être suivies par la troisième. L'association s'est donc très rapidement retrouvée en difficultés et a vu son déficit se creuser. Pour Jean Rouffiac, directeur de Récoltes, « l'association présente un modèle économique viable à condition que les collectivités tiennent leurs engagements ».

La SCIC Mobigo Autopartage, avec son statut d'entreprise coopérative multi-acteurs est naturellement assez proche des collectivités puisqu'elle intègre le Conseil Régional de Bourgogne à son capital. De plus, l'autopartage, en tant que service public ancré sur un territoire, nécessite le développement de partenariats avec les collectivités. Ce fut le cas pour Mobigo Autopartage avec la Ville de Dijon dans un premier temps et l'implantation de ces premières stations, puis récemment avec la Ville de Longvic et l'implantation d'une station avec un véhicule électrique. La Ville de Dijon, le Grand Dijon et le CRB, en tant que collectivités, essaient également d'être exemplaires, en étant abonnés au service d'autopartage.

La SCIC la Bécane à Jules n'incorpore par de collectivité à son capital mais en plus de son activité première de réparation, assemblage de vélos d'occasion et vente de vélo, elle réalise des prestations pour les collectivités à hauteur de 1/3 de son modèle économique (1/3 pour la vente, 1/3 pour des activités peu rentables comme l'autoréparation de vélo ou de l'animation, sensibilisation). Par exemple, elle est en charge de l'entretien de la flotte personnelle de vélos du Grand Dijon et surtout, elle a obtenu une DSP (Délégation de Service Public) auprès de Keolis et son service de transport collectif dijonnais Divia, pour la gestion, la réparation et la mise à disposition du public des vélos de son service DiviaVélo.

Concernant les associations plus locales et de plus petite taille, les situations sont plus contrastées quant à leurs échanges et partenariats avec les collectivités et les Institutions en général.

Par exemple, la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne dans le nord de la Nièvre à l'habitude de solliciter régulièrement son tissu associatif. Les associations La Maison Citoyenne et Le Varne à Clamecy sont ainsi souvent conviés à des réunions de travail avec la collectivité. Cela ne débouche pas nécessairement sur la réalisation de projets concrets mais les interconnexions existent. L'association Le Varne travaille, elle, quasi quotidiennement avec la Communauté de Communes depuis les débuts du projet de parc éolien sur le territoire (ex : des Copil, des réunions de travail, des projets de séminaire sur l'éolien, de la communication, le relais entre les citoyens et la collectivité,...).

Dans un EPCI de taille modeste en termes de population comme la CC des Vaux d'Yonne, le dialogue et le travail entre les collectivités et les associations (plus facilement identifiées également) s'en trouve facilité mais il faut aussi derrière un portage politique important de la collectivité envers le développement de l'ESS, ce qui semble être le cas pour cette première.

A Dijon, Thierry Deiller de l'association Frui'Malin dit connaître beaucoup de monde sur le Grand Dijon et avoir beaucoup de contacts avec les collectivités mais cela ne débouche pas forcément sur des partenariats formels.

Or, les petites associations locales comme la sienne sont assez nombreuses sur le territoire du Grand Dijon et le constat est en général identique pour chacune d'elles : elles ne sont pas ou peu sollicitées par les collectivités pour développer des partenariats et projets qui participeraient à la transition écologique et énergétique sur le territoire.

Sur le territoire du chalonais, l'association Active 71 qui accompagne le développement des acteurs de l'ESS dans le département, travaille en partenariat actif avec la Ville de Chalon et le Grand Chalon. Ce partenariat s'est notamment matérialisé par la création d'une « boîte à projet » proposée par Active et intégrée aux programmes des Elus de Chalon et du Grand Chalon sur la durée de leur mandat (depuis 2014). Cette « boîte à projet » repose sur un travail de type « brainstorming » entre l'association et les deux collectivités concernant les activités économiques et l'ESS sur le territoire. L'objectif est notamment d'identifier quels sont les besoins du territoire auxquels la collectivité ne peut pas répondre mais qu'Active peut prendre en charge en montant un projet puis en le laissant se pérenniser avec une structure de l'ESS (ex : la brigade des compotes, la bricothèque, la familia,...).

De plus, les collectivités permettent de faciliter la recherche de locaux pour des projets portés par l'ESS.

Au final, Active a une culture de coopération et des valeurs sur le social et le développement durable qu'elle essaie de transmettre aux porteurs de projets qu'elle accompagne.

## **Résumé / Conclusion**

Les échanges et partenariats entre les collectivités et les acteurs de l'ESS existent et notamment sur des projets qui concernent le développement durable et la transition écologique mais ils ne sont à l'évidence pas encore assez optimisés et nombreux.

Pourtant, il apparaît évident qu'avec tous les dispositifs en faveur du développement durable et de la transition écologique sur lesquels s'engagent les collectivités, une mobilisation plus massive des entreprises de l'ESS est possible et souhaitable pour la société et la résilience des territoires.

Des efforts restent encore à faire pour sensibiliser les personnels des collectivités à l'ESS et à leur potentiel quant à une intégration dans leur politique globale.

On constate que ce sont le plus souvent des grandes structures de l'ESS, positionnées sur le secteur marchand ou œuvrant dans l'insertion qui développent le plus de partenariats avec les collectivités. Il en va de même pour des têtes de réseau de l'ESS comme Active 71 pour qui le travail en partenariat avec les collectivités est indispensable pour construire de véritables projets de territoire. Les structures coopératives de type SCIC sont aussi naturellement plus « proches » des collectivités de par l'investissement potentiel de ces dernières dans le capital de l'entreprise.

Les associations locales, restent souvent encore trop en retrait de ces logiques partenariales. Les partenariats avec les collectivités peuvent exister mais ils sont rares, parfois informels ou très limités.

En matière de marchés publics, les clauses d'insertions (et/ou sociales et environnementales) sont, elles aussi, encore trop rares, peu exploitées par les collectivités et parfois pas respectées ce qui ne facilite pas le rapprochement entre ESS et collectivités.

Pourtant, comme l'a souligné TEDDIF lors de sa journée grand format « L'Economie sociale et solidaire au service des transformations économique, sociale et environnementale du territoire » le 22 janvier 2015, la France est le pays européen le plus avancé en matière de clauses d'insertion dans la commande publique, mais cela ne représente que 6% de l'ensemble des marchés supérieurs à 90 000 Euros HT en 2013.

## **Enjeux :**

- Rapprocher collectivités et acteurs de l'ESS, quels que soit leurs types, engagés dans la transition écologique et énergétique, et développer des partenariats.

- Tendre vers l'interconnaissance entre ces deux d'acteurs et prendre conscience du bénéfice mutuel à travailler ensemble sur les territoires.

## **Préconisations :**

- Créer des services ESS entièrement dédiés dans les collectivités comme ils existent dans le CD58, le Grand Dijon et le CRB et les faire travailler de façon transversale avec tous les autres services (social, économique, développement durable, culture,...).

Ces services ESS permettent d'apprendre à connaître les acteurs de son territoire, de veiller à leur développement, de faire un travail de promotion et de communication autour de l'ESS mais aussi un travail de veille sur les projets potentiellement exploitables par les acteurs de l'ESS de son territoire.

- S'appuyer sur les acteurs Institutionnels comme les Chambres Consulaires pour servir de relais entre Collectivités et acteurs de l'ESS : en particulier la CRESS, l'URSCOP, l'UREI, l'URCI, la CMA, la CA et l'ADEME. Chacune de ses chambres consulaires a parmi les entreprises de son secteur ou de son corps de métier, des acteurs engagés dans la transition écologique et énergétique.

- Systématiser/Renforcer les clauses d'insertion, les clauses environnementales et les achats responsables dans les marchés publics que passent collectivités, et veiller à leur respect. Cela permettra à des entreprises de l'ESS de se positionner seules ou à plusieurs, voire avec des entreprises « classiques » dans la réponse à ces marchés. Cela permettra également aux collectivités de soutenir les entreprises de l'ESS autrement que par des subventions.

- Développer les DSP ou même les PPP entre collectivités et ESS au même titre qu'ils existent avec les entreprises « classiques ». Ces modes de partenariats représentent des socles d'activité importants de nature à faire croître l'ESS dans de nombreux secteurs d'activités et, encore une fois, à légitimer ses compétences et son professionnalisme. Le modèle des PPP semble toutefois plus adapté à des structures de l'ESS de taille importante, avec une capacité d'investissement minimale.
- Développer ensemble des projets d'utilité sociale et d'intérêt collectif sur les territoires à l'initiative des collectivités et/ou des acteurs de l'ESS et pouvant donner lieu à une structuration de type SCIC qui favorise la gestion et les partenariats multi-acteurs.
- Rejoindre des réseaux autour du développement de l'ESS dans les territoires, et notamment le RTES qui ne compte que 3 collectivités bourguignonnes actuellement (CR, GD et CUCM).  
Ce type de réseau permet des échanges entre territoires et collectivités de toute la France et donc de mettre en avant les bonnes pratiques autour du soutien à l'ESS par la puissance publique.

### **1.3 Attentes, remarques de l'ESS vis-à-vis des Institutions et des collectivités**

D'une façon générale, les échanges que nous avons pu avoir avec les acteurs de l'ESS sur nos deux territoires d'études (+ un sur le chalonnais) ont mis en lumière plusieurs attentes communes ou spécifiques vis-à-vis des collectivités et des Institutions au sens large :

- Les collectivités doivent être exemplaires, et notamment tenir leurs engagements écrits et oraux lorsqu'elles développent des partenariats avec des acteurs de l'ESS (cf. l'association Récoltes et la création d'emplois sur le territoire du Pays Bourgogne Nivernaise).
- Les Institutions doivent devenir de véritables « acteurs et non seulement des juges ou des instructeurs » (J. Rouffiac). En matière d'emploi par exemple, J. Rouffiac considère que les Maires ne connaissent pas leurs chômeurs. Il faut donc les confronter à eux pour les responsabiliser et insuffler des réponses concrètes (ex : l'expérimentation TZCDLD).
- Les Institutions et les services de l'Etat doivent aller davantage sur le terrain et se mettre à la place des acteurs de l'ESS. Ils doivent devenir des acteurs de terrain et ne pas rester aux sièges des administrations parfois très éloignés de certains territoires. Et c'est particulièrement le cas pour certains acteurs de l'ESS Nivernais qui ont le sentiment d'être isolés et oubliés des centres administratifs et Institutionnels régionaux (à Dijon).  
La distance ne doit pas être un frein, une raison pour justifier l'isolement de certains acteurs de l'ESS qui le ressentent comme tel.
- Les services de l'Etat et les collectivités doivent s'ouvrir sur de nouvelles alternatives, de nouveaux modèles économiques et ne pas avoir peur d'expérimenter seuls ou aux côtés des acteurs des territoires.
- Il faudrait réduire la complexité des dossiers demandés par les Institutions que ce soit, par exemple, pour des demandes de subventions ou des réponses à appels à projets / appels d'offre. En effet, il est parfois très difficile pour des porteurs de projet de s'y retrouver et d'avoir les compétences nécessaires pour construire des dossiers complexes et longs mais pourtant nécessaires au développement de leur activité.  
Pour J. Rouffiac, « la lourdeur des dossiers administratifs est un frein à l'innovation et à l'expérimentation ».
- Dans le même ordre d'idée, certains acteurs de l'ESS trouvent qu'il y a trop de normes et contraintes (sécurité, environnement, hygiène,...) aujourd'hui pour déployer son activité et que ce sont au final des charges qui pèsent. Par exemple, J. Nodin (ENVIE) considère qu'il faudrait « réintroduire plus de souplesse ».

- La CRESS Bourgogne n'a plus d'antenne dans la Nièvre depuis la fin de l'année 2014. Or, pour certains acteurs de l'ESS rencontrés dans le département, son action de fédérateur, de représentation de l'ESS et de facilitateur de rencontres et d'échanges entre acteurs de l'ESS risque de manquer à terme. Aujourd'hui que ce soit sur le territoire du Grand Dijon ou dans la Nièvre, plusieurs acteurs de l'ESS se questionnent quant à son rôle actuel.

- Bénéficier d'un soutien plus important de la part des pouvoirs publics. Cela passe notamment par une aide au développement (financière mais pas seulement). Il faut impulser une véritable dynamique à l'ESS et ne pas seulement donner des subventions. Un soutien qui peut se manifester aussi par de la communication. Par exemple pour le service Mobigo Autopartage, le rôle des collectivités (Conseil Régional, Grand Dijon) est très important en matière de communication afin de faire connaître le service à la population. C'est plus difficile pour la SCIC de faire de la communication de son côté car elle manque encore de visibilité et ça coûte cher. Dans ce type d'initiative d'intérêt collectif et d'utilité sociale portée par l'ESS, le rôle de la ou des collectivités est donc primordial, car le service doit se développer à grande échelle pour être viable.

- En matière de communication toujours, la puissance publique, avec les médias, a un rôle à jouer de mise en lumière et d'information autour de la TECV pour faire en sorte que le "consommer autrement" soit une tendance, soit « à la mode » et que les personnes les plus difficiles à toucher (faibles revenus, méconnaissance ou désintérêt) soient convaincues et consomment autrement.

- Bénéficier au moins d'un regard bienveillant (l'ESS) à défaut d'un soutien important car ce n'est pas toujours le cas suivant le bord politique en place dans les collectivités.

- Développer davantage les coopérations et partenariats publics-privés entre collectivités et ESS. C'est un souhait émis par bon nombre d'acteurs de l'ESS et notamment dans la filière de l'économie circulaire, où par exemple, une association comme Emmaüs pourrait se sentir compétente dans la gestion de déchetteries avec les collectivités.

Au final, il s'agit de prendre conscience que l'on est meilleur à plusieurs que seul dans son coin et donc que la coopération entre tous les acteurs est bénéfique sur un territoire.

- En matière d'expertise, celle des collectivités ne doit pas se substituer à celle des autres acteurs, et notamment ceux de l'ESS. Chacun doit pouvoir mener la sienne quitte à les confronter ensuite.

- La puissance publique, les collectivités et les chambres consulaires doivent mettre en avant leur rôle de chef de file. Elles doivent agir comme des rampes de lancement, fédérer et mettre en mouvement acteurs et citoyens des territoires. En somme, les acteurs de l'ESS attendent des pouvoirs publics qu'ils « impulsent et facilitent mais ne fassent pas directement ». Ils ne doivent plus porter les choses autant qu'avant. Il faut aboutir à une logique bottom up et non plus top down.

## **2. Relations et synergies entre l'ESS et les autres acteurs économiques des territoires : quels partenariats et modes de développements nouveaux pour réussir la transition écologique ?**

### **2.1 Concurrence et partenariats avec les autres structures de l'ESS**

#### *2.1.1 Concurrence*

L'analyse des entretiens avec les acteurs de l'ESS rencontrés sur nos deux territoires d'étude dégage une tendance : la concurrence entre acteurs de l'ESS prévaut souvent sur la coopération.

Dans l'insertion notamment, beaucoup d'acteurs de l'ESS se positionnent sur les mêmes marchés publics et privés et se retrouvent de fait en concurrence.

C'est notamment le cas par exemple sur le Grand Dijon entre les entreprises d'insertion ENVIE Dijon et ID'EES qui sont en plus très proches géographiquement. Pour Jacques Nodin (président d'ENVIE Dijon), « la pression économique du moment et les principes d'appels d'offre avec des clauses d'insertion amènent la concurrence ». Plusieurs structures de l'ESS sont souvent à même de répondre à certains marchés et se retrouvent en concurrence (Régie de quartier, ESAT, Envie, ID'EES,...). Pour Alain Bernier, secrétaire général du groupe ID'EES, la concurrence entre entreprises d'insertion est « normale » mais il n'y a pas de compétition pour faire de la compétition.

Cette concurrence n'est pas nécessairement malsaine, il peut même y avoir à la fois concurrence et coopération d'après J. Nodin (Envie Dijon). Il y a ainsi un dialogue permanent entre ENVIE et Pierre Choux (fondateur du groupe ID'EES) et membre du Conseil d'Administration d'Envie. Cette « amitié » facilite donc la coopération lorsqu'elle peut avoir lieu. D'ailleurs, les partenaires historiques sont différents entre Envie et ID'EES ce qui limite la concurrence.

Dans la Nièvre, c'est le même constat, plusieurs entreprises d'insertion dont la régie de quartier de Nevers (l'ASEM) sont sur les mêmes secteurs d'activités et répondent aux mêmes marchés. D'ailleurs, c'est la perte de nombreux marchés qui a entraîné les difficultés économiques actuelles de l'ASEM. Mais c'est aussi le cas pour d'autres entreprises d'insertion, chacun cherche à survivre, il n'y a donc pas ou moins de place pour la coopération et les partenariats.

Du côté des associations, qui n'agissent pas nécessairement dans l'insertion, il y a aussi une montée de la concurrence, que ce soit dans la réponse aux appels d'offre ou dans le déploiement de leurs activités lorsqu'elles sont identiques. Là encore, la pérennité et la viabilité de l'activité est en jeu. Et pour Mick Michot (FOL 58), il y a aussi une forme de patriotisme associatif : le fondateur « défend sa petite entreprise ».

Pourtant, dans la Nièvre, les associations se connaissent plutôt bien entre elles, chacun sait ce que l'autre fait mais il n'y a pas nécessairement un dialogue, une volonté de faire des choses ensemble.

Pour d'autres acteurs en revanche, il n'y a pas de concurrence dans l'ESS. Par exemple, Emmaüs Nièvre ne voit pas comme de la concurrence le fait que d'autres associations comme le Secours Populaire se mettent à faire du ramassage (d'objets à valoriser, déchets). Il y a de la place pour tout le monde et l'action de ces associations est bénéfique à la société en général.

Au final, beaucoup de structures de l'ESS se disent et se sentent en concurrence les unes par rapport aux autres. Elles agissent toutes en faveur du développement durable à travers des activités d'utilité collective et d'intérêt général mais la dimension économique et/ou la peur et la méconnaissance de l'autre freinent le développement de coopérations entre acteurs.

Il y a donc un réel travail à faire pour décroquer sur les territoires, faire en sorte que les acteurs de l'ESS se parlent et se fédèrent davantage autour des valeurs communes qu'ils partagent. A travers le dialogue, ils pourront ainsi définir des partenariats possibles, des règles et une éthique commune.

### 2.1.2 Partenariats

Même si comme nous l'avons vu, la concurrence est souvent de mise entre acteurs de l'ESS, les exemples de coopérations et travail en synergie existent et notamment dans certains champs de la TECV comme l'économie circulaire.

En effet, pour Marianne DESFRETRIER (Active 71), « en économie circulaire, il y a nécessairement de la coopération, que ce soit dans l'ESS ou en économie classique ». Par exemple, lors d'une collecte de jouets ou de produits alimentaires, plusieurs ressourceries doivent se partager le tout.

L'économie circulaire implique une chaîne d'actions et d'acteurs donc pour développer un projet la coopération est nécessaire.

L'économie circulaire est une source de complémentarités (compétences) entre acteurs de l'ESS et entreprises « classiques » (voir plus bas) car il y a des "boucles à boucler".

Par ailleurs, dans la communauté de communes des Vaux d'Yonne dans la Nièvre, en plus des relations intéressantes développées entre collectivité et associations, les acteurs de l'ESS positionnés sur des activités différentes tendent à se rapprocher. Par exemple, les associations La Maison Citoyenne et Le Varne, ont organisé avec deux autres associations du clamecycois, « la fête de toutes les énergies » au mois de mai 2015. Cette journée a mis en avant la culture, la musique et des préoccupations environnementales et énergétiques, avec comme conviction que l' « énergie est aussi humaine ».

Ce type de manifestation est très intéressant car il permet de toucher des militants et un public plus large donc de sensibiliser à plus grande échelle mais aussi rapprocher les gens et favoriser la cohésion sociale (empowerment).

Toutefois, ce genre d'expérience est encore rare dans les territoires étudiés et en Bourgogne en général car il faut de bons rapports entre associations et cela demande du temps et de l'investissement.

Ensuite, des structures fédératrices et à vocation départementale comme la FOL 58 dans la Nièvre ou Active 71 dans la Saône-et-Loire ont pour mission de faire se rapprocher les acteurs de l'ESS.

La première signe de nombreuses conventions de partenariat avec ses associations adhérentes et peut par exemple leur fournir des salariés.

La seconde développe des projets de territoires en coopération avec tous les acteurs : collectivités, ESS et entreprises classiques. L'association Active transmet donc à ses partenaires cette « culture » de la coopération.

L'entraide est aussi parfois de mise entre associations, au-delà de partenariats économiques. Par exemple, Emmaüs Nièvre qui a de bonnes relations avec beaucoup d'associations dans le département n'hésite pas à apporter une aide financière ou matérielle à celles qui en font la demande.

Au final, les complémentarités et synergies nécessaires dans l'économie circulaire tendent à rapprocher naturellement les acteurs de l'ESS entre eux mais aussi avec les autres acteurs des territoires (entreprises classiques voire collectivités).

Il faut s'appuyer sur ces logiques partenariales pour faire en sorte qu'elles se développent davantage dans d'autres champs de la TECV, notamment dans l'insertion pour travailler ensemble et limiter la concurrence entre SIAE ou dans l'EEDD pour développer des réseaux et filières d'acteurs complémentaires.

#### **Enjeux :**

- Faire prendre conscience à l'ESS que la coopération entre acteurs est une des clés du changement d'échelle voulu pour le secteur.

#### **Préconisations :**

- S'appuyer sur les dispositifs existants et en développer de nouveaux pour professionnaliser l'ESS et faciliter les coopérations entre les acteurs du secteur.

Il s'agit notamment de s'appuyer sur les DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) de la Région Bourgogne (un par département).

- Créer un centre de ressources régional pour les acteurs de l'ESS : une sorte de veille des acteurs et projets/actions de l'ESS dans la région et dans le reste de la France pour les projets les plus intéressants.
- Organiser des journées d'échanges entre acteurs de l'ESS du territoire positionnés sur le développement durable et la transition écologique et énergétique. Cela dans le but d'apprendre à se connaître entre acteurs, de mettre en avant certaines pratiques et actions, et de donner envie de développer des partenariats. Un travail qui peut se faire par l'intermédiaire des têtes de réseaux de l'ESS (ex : Active 71, Envie Dijon, FOL 58), par les chambres consulaires (CRESS) ou par les collectivités.

## **DLA**

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) permet aux structures d'utilité sociale employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopérative à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi. C'est un dispositif public présent sur tout le territoire, coordonnés par l'Agence de Valorisation des Initiatives socio-économiques (AVISE), et décliné dans chacun des départements. Depuis 2003, près de 46 000 structures ont été accompagnées, représentant 562 000 emplois consolidés (info-dla.fr).

## **2.2 Concurrence et partenariats avec les acteurs de l'économie classique**

### *2.2.1 Concurrence*

La concurrence entre acteurs de l'ESS et entreprises « classiques » existe tout autant qu'elle existe en interne dans le monde de l'ESS.

Cette concurrence se retrouve là encore du côté des entreprises d'insertion qui doivent faire face à des artisans, professionnels du bâtiment ou de la restauration dans la réponse à certains appels d'offres (notamment lorsqu'il n'y a pas de clauses d'insertion).

De plus, nombreuses sont les activités qui se développent à la fois dans l'ESS et dans le secteur marchand pur. Par exemple, à Chenôve, l'enseigne électro-dépôt qui vend des appareils électro-ménager et multimédia à bas prix s'est installée juste en face du magasin ENVIE. Ce dernier vend également des appareils électro-ménagers à bas prix car reconditionnés.

En matière de service, la SCIC Mobigo Autopartage et son service d'intérêt collectif (location de véhicules) est directement concurrencée par plusieurs sociétés privées de location de véhicules qui pour certaines sont présentes sur le marché depuis longtemps (avant Mobigo Autopartage).

Dans ce dernier cas, la concurrence de l'économie « classique » peut clairement devenir un frein au développement d'une activité portée par l'ESS. Comme nous l'avons évoqué précédemment, le rôle des pouvoirs publics (collectivités) et notamment en matière de communication est donc important pour pouvoir se faire une place sur le « marché ».

### *2.2.2 Coopération*

En termes de coopérations économiques avec des acteurs de l'économie classique, les situations sont assez contrastées au sein de l'ESS. Globalement, un cloisonnement persiste toujours et notamment entre structures associatives et entreprises classiques. En effet, entre ces deux types d'acteurs, le langage et les intérêts sont souvent très différents. L'entreprise est parfois diabolisée par l'association quand le professionnalisme de l'association est remis en doute par l'entreprise. Autant de préjugés qui ne favorisent pas leur rapprochement et leur coopération.

Ces situations n'excluent pas certains modes de coopération entre associations et entreprises mais ils sont

encore assez rares.

Pour les entreprises de l'ESS identifiées comme étant « intermédiaires » ou très proche de l'entrepreneuriat classique (entreprises coopératives, entreprises d'insertion de grande taille), le travail avec des acteurs économiques conventionnels est beaucoup plus naturel et est très souvent indispensable au bon fonctionnement et à la viabilité des deux parties.

C'est par exemple le cas pour les entreprises d'insertion ENVIE Dijon et ID'EES qui développent de nombreuses coopérations et partenariats avec des acteurs de l'économie classique et cela depuis longtemps déjà.

Pour les entreprises coopératives de type SCOP ou SCIC, le travail en coopération est quasi « inné » de par le statut. La coopération a lieu en interne et en externe avec le développement de partenariats en dehors des porteurs de projet. Par exemple, la SCIC La Bécane à Jules développe des partenariats avec des grossistes de pièces détachées pour vélo ou avec des sociétés de transport en commun pour la gestion et l'entretien de leur flotte de vélo.

Encore une fois, la coopération nécessaire dans le champ de l'économie circulaire a fait se rapprocher acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie classique.

Par exemple, en matière de solidarité et lutte contre le gaspillage alimentaire, les partenariats sont de plus en plus fréquents entre des associations caritatives et des grandes chaînes de supermarchés. Ces derniers faisant dons de leurs invendus à la banque alimentaire ou directement à des associations.

De son côté, Emmaüs engage des partenariats avec des entreprises qui déstockent leurs invendus (ex : magasins de textile ou de chaussures) ou leur matériel obsolète (des ordinateurs ou des télévisions).

Au final, la coopération entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie classique existe mais elle se constate généralement entre des structures de moyenne ou grande taille, développées en réseaux nationaux (ex : ENVIE, ID'EES, Emmaüs,...) ou avec des entreprises coopératives, engagées dans une logique marchande, et pour qui les partenariats économiques sont essentiels.

Or le plus gros des acteurs de l'ESS, c'est-à-dire les petites associations locales et ancrées à leur territoire engage encore très peu de partenariats avec le monde économique « classique ». Un cloisonnement important persiste.

Pourtant, il existe plusieurs formes et/ou outils de coopération qui peuvent permettre de rapprocher entreprises de l'ESS (associations mais pas seulement) et entreprises « classiques » en vue de développer des partenariats :

### **Le Mécénat d'entreprise**

Le Mécénat d'entreprise est un don en numéraire, en nature ou en compétences fait par une entreprise, à un organisme reconnu d'intérêt général, sans contrepartie équivalente (définition du pôle Mécénat Bourgogne).

Le mécénat constitue une forme innovante de soutien à la fois financier mais également matériel et humain. En période de crise et de baisse des subventions et dotations de l'Etat et des collectivités à destination des associations, il peut permettre à ces dernières de se financer autrement et de conforter leur viabilité économique au travers du soutien d'entrepreneurs qui croient en leurs projets et activités. Il y a également un intérêt pour l'entreprise donatrice qui, outre le fait de croire en un projet ou une association, peut bénéficier de mesures fiscales avantageuses en contrepartie de ses dons depuis la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, dite « loi Aillagon ».

Le mécénat représente donc un premier stade de coopération, une sorte de « prise de contact » entre le monde économique « classique » et l'ESS.

Pourtant, parmi les structures de l'ESS et notamment les associations que nous avons rencontrés, le mécénat d'entreprise n'a jamais été évoqué. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas en Bourgogne mais il paraît être toujours très marginal à l'échelle française (5 % des ressources des structures associatives en France en 2013 d'après Etd, *L'économie sociale et solidaire au cœur des stratégies économiques locales*, juin 2014).

Les pouvoirs publics et notamment le CGDD en 2010 et sa plaquette pour le **Mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable** et plus récemment la DREAL et la DRAC Bourgogne avec la création d'un **Pôle Mécénat Bourgogne** en 2014, l'ont bien compris et essayent d'insuffler un vent nouveau à cette pratique.

### **L'incitation à la coopération via les clauses d'insertion**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics permet le rapprochement entre pouvoirs publics et entreprises de l'ESS (entreprises d'insertion).

Elles permettent aussi, le rapprochement entre entreprises de l'économie classique et entreprises de l'ESS car en remportant un marché, une entreprise « classique » devra faire appel à une entreprise d'insertion (en sous-traitance par exemple) pour un certain volume du marché afin de respecter les clauses d'insertion. Ainsi, les clauses d'insertion, représentent à la fois une contrainte et une incitation à travailler avec des acteurs de l'ESS. Les partenariats ainsi créés pourront être pérennisés et se développer dans d'autres contextes maintenant que les acteurs des deux « milieux » se connaîtront.

### **La structuration en SCIC**

**Les SCIC**, structures de l'ESS coopératives, permettent depuis 2001 et leur création, de développer des entreprises multi-partenariales et notamment entre collectivités, ESS, entreprises classiques, usagers, particuliers,...

Les SCIC présentent de nombreux avantages :

- elles permettent de répondre à des besoins sociétaux non satisfaits
- elles sont au service d'un projet de territoire (ancrage territorial fort)
- elles permettent le changement d'échelle des projets et de certains de ses acteurs (ceux de l'ESS en particulier)
- elles permettent le rapprochement entre ESS et entreprises classiques
- elles sont particulièrement adaptées à la prise en compte des enjeux territoriaux liés au développement durable et à l'environnement.

D'après Fabrice Azevedo, directeur de l'**URSCOP Bourgogne-Franche-Comté**, il y a un développement régulier des SCIC depuis 5 ans. En Bourgogne, il n'en existe qu'une dizaine actuellement mais c'est un modèle qui est amené à progresser à l'avenir.

Toutefois, Fabrice Azevedo précise que la structuration en SCIC n'est pas forcément aisée vu qu'elle repose sur un multi-partenariat : « c'est plus lourd à monter qu'une petite entreprise classique ». L'URSCOP est justement là pour aider, faciliter le travail et les démarches, le montage du projet.

### **Les PTCE**

Selon la définition officielle, « un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives d'entreprises et de réseaux sur l'économie sociale et solidaire. Ce pôle est associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation. Il met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable » (source : labo de l'ESS).

Les PTCE sont donc des clusters dans la lignée du modèle des pôles de compétitivité en France, mais avec des acteurs et des objectifs quelque peu différents.

Il n'existe qu'un PTCE actuellement en Bourgogne (La Coursive Boutaric à Dijon) mais la récente création du **GRAIS (Groupement Régional d'Accompagnement des Acteurs à l'Innovation Sociale)** doit favoriser leur émergence dans la région. Le GRAIS regroupe trois organismes de la région (associations) spécialisés dans l'accompagnement des structures de l'ESS : le **PESAD 21** (Pôle d'Economie Solidaire de l'Agglomération Dijonnaise), le **FDJR 89** (Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne) et

### **Active 71** (Pôle d'Economie Sociale et Solidaire en Saône-et-Loire).

Le GRAIS doit aider les acteurs de l'ESS à passer outre les freins à la coopération et à l'innovation que sont la méconnaissance, la méfiance, la concurrence, le manque de recul et de temps.

En matière de développement durable et de transition écologique, deux projets de PTCE sont actuellement en cours d'accompagnement par le GRAIS et émanent d'une volonté initiale d'acteurs de l'ESS :

- Dans l'Yonne : un pôle autour de l'IAE dans le secteur du recyclage/déchets.
- En Saône-et-Loire : un pôle autour de l'anti-gaspillage et du réemploi.

Le PTCE est donc une structuration innovante qui doit permettre le changement d'échelle des acteurs et des projets de l'ESS et notamment en matière de transition écologique. C'est aussi un regroupement qui permet le développement d'une coopération « solide » et durable entre acteurs de l'ESS et entreprises classiques en passant d'un statut de partenaires à celui d'associés.

### **Résumé / Conclusion**

Des formes et outils innovants existent aujourd'hui pour faire en sorte que les acteurs de l'ESS développent des partenariats et coopérations avec l'économie classique autour de projets d'utilité sociale et environnementale et d'intérêt collectif.

Encore une fois, la filière de l'économie circulaire semble particulièrement porteuse en ce sens étant donné sa logique de « chaîne » et le nombre d'acteurs importants qu'elle compte aussi bien dans l'ESS (associations, entreprises d'insertions,...) que dans l'économie classique (groupes alimentaires, groupes spécialisés dans l'environnement et les déchets,...).

Toutefois, il ne faut pas s'y limiter puisque d'autres champs de la TECV et de la SNTEDD sont susceptibles de voir ESS et entreprises classiques se rapprocher et coopérer. On peut citer par exemple le volet des énergies renouvelables dans le cas de projets partagés multi-acteurs, ou celui des transports durables (ex : SCIC Mobigo Autopartage et La Bécane à Jules).

### **Enjeux :**

- Décloisonner le secteur de l'ESS et celui de l'économie classique.
- Prendre conscience et légitimer le rôle de chacun dans la transition écologique et énergétique.
- Développer des partenariats entre ESS et économie classique afin de jouer sur les complémentarités entre acteurs, faire changer d'échelle et démultiplier les projets en faveur du développement durable.

### **Préconisations :**

- Faire des sensibilisations contre les a priori réciproques des acteurs de l'économie classique et de l'ESS. Cela peut être le rôle de la collectivité où des chambres consulaires (ex : CRESS).

- Dans une suite logique, créer des clubs et réseaux d'entreprises sur les territoires regroupant acteurs de l'économie classique et ceux de l'ESS afin de décroisonner les secteurs, permettre des rencontres et des partenariats futurs. Un travail qui peut être fait par la collectivité ou une tête de réseau de l'ESS (CRESS, Active 71,...).

Par exemple, en Alsace, l'association **Alsace Active** a créé en 2012 le « Laboratoire régional des partenariats », une passerelle entre associations et entreprises. Ce laboratoire organise des speed-dating professionnels, favorise les partenariats gagnant-gagnant, développe les coopérations économiques, fait émerger des solutions innovantes entre associations et entreprises et encourage le mécénat d'entreprise (@priles : Agence des Pratiques et Initiatives Locales).

- Favoriser la création de SCIC sous l'impulsion des collectivités ou des associations. Lorsqu'elles sont à l'origine des projets, les collectivités font le choix avec la SCIC de voir se développer une structure annexe,

au contraire de la gestion en régie, de la DSP ou du PPP. Elles n'ont donc pas la main mise sur les projets au contraire de l'ESS (statut de la SCIC). On rentre donc dans une logique top-down plutôt que bottom-up où les acteurs des territoires et l'ESS font les choses et portent les projets plutôt que les collectivités directement (même si ces dernières peuvent être à l'origine des projets).

## 2.3 Des nouveaux modèles de financement et de développement pour l'ESS

### 2.3.1 Le Financement participatif

Le **financement participatif ou crowdfunding** en anglais est un nouveau mode de financement de projets par le public, particuliers ou entreprises et se rapproche en ce sens du mécénat d'entreprise (financier). Il permet de récolter des fonds, généralement de faible ou moyenne importance auprès d'un large public (une somme des contributions). Il permet de financer des projets artistiques, culturels, entrepreneuriaux et de plus en plus environnementaux.

En matière de développement durable, le financement participatif sert généralement à financer des initiatives de proximité (local), défendant des valeurs d'utilité sociale et d'intérêt collectif.

Le crowdfunding fonctionne le plus souvent via Internet et se présente sous différentes formes :

- Des dons avec ou sans contrepartie
- Des prêts avec ou sans intérêt
- Des souscriptions de titres

En Bourgogne, le financement participatif est en plein essor. D'ailleurs, a récemment été créée « Graine de Start », la plate-forme de financement participatif dédiée aux projets bourguignons d'utilité sociale.

Parallèlement, une **plate-forme de la finance solidaire en Bourgogne** a été créée en 2014 à l'initiative de neuf structures de l'ESS (associations ou coopératives) spécialisées dans l'épargne citoyenne. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens sur deux actions communes : informer et sensibiliser le public pour promouvoir la collecte de l'épargne citoyenne afin de permettre le financement et le développement d'initiatives à forte plus-value sociale et environnementale (CRESS Bourgogne). Le site Internet de financement participatif, « **Graine de Start** » fait partie de ces neuf acteurs de la finance solidaire. Cette plate-forme est soutenue par la CRESS Bourgogne, le Conseil Régional de Bourgogne et le Crédit Coopératif.

Le financement participatif apparaît donc comme une des réponses à la volonté des acteurs de l'ESS et notamment les associations de diversifier leurs financements et de devenir moins dépendants des subventions publiques, lesquelles sont d'ailleurs continuellement en diminution.

Les acteurs de l'ESS que nous avons rencontrés lors de cette étude se disent pour la plupart séduits et intéressés par ce nouveau mode de financement.

Toutefois, ils sont encore peu à avoir franchi le pas mais plusieurs envisagent d'y avoir recours à l'avenir s'ils ont derrière un vrai projet à mettre en lumière et à financer.

La SCIC La Bécane à Jules, a elle, eu recours au financement participatif durant le printemps et l'été 2015 pour aller encore plus loin dans la production de vélos de sa marque RE-FAB Dijon. Les fonds récoltés doivent servir à investir dans du matériel et des machines onéreuses pour le montage des vélos. En revanche, elle n'a pas sollicité la plate-forme de financement participatif bourguignonne « Graine de Start » mais une plate-forme à dimension européenne, « Ulule », plus adaptée selon elle pour un financement de cette ampleur (9000€).

De son côté, Active 71 est en charge d'accompagner les porteurs de projets dans l'ESS (en Saône-et-Loire) qui veulent avoir recours au financement participatif via la plate-forme Graine de Start.

Pour d'autres en revanche, le financement participatif n'a pas que des avantages. Par exemple, Alain

Chasseuil, président de l'association Le Varne à Clamecy, considère que l'ESS ne doit pas se laisser déborder par l'explosion des plates-formes de financement participatif. De plus, en matière de développement durable, la transition énergétique est porteuse actuellement et peut permettre de lever beaucoup de fonds pour des projets qui ne sont pas toujours très nets... Il faut donc faire attention et bien se renseigner sur les porteurs de projets avant de donner son argent.

Pour Cédric Picard, de l'ASEM à Nevers, le financement participatif est intéressant mais n'est peut-être qu'une « passade, un effet de mode qui s'estompera avec le temps ».

### Résumé / Conclusion

Dans une période de baisse des subventions publiques, le financement participatif et plus généralement la finance solidaire permettent aux acteurs de l'ESS de diversifier leurs financements pour leurs projets en faveur du développement durable et de la transition écologique et énergétique.

Par ailleurs, l'engouement des citoyens est de plus en plus important pour les projets d'utilité sociale et environnementale. Ainsi, les fonds levés sont conséquents et la mobilisation du plus grand nombre est source de résilience et d'empowerment.

Par le financement participatif, citoyens comme entreprises participent donc à la transition écologique et énergétique grâce à leur contribution financière et permettent à des projets portés par des acteurs de l'ESS de voir le jour.

### 2.3.2 Services civiques

Le gouvernement français et le MEDDE ont acté et lancé en février 2015 un programme national de **service civique « Transition énergétique, climat et biodiversité »**. Pour cela, 15 000 missions de service civique dans le domaine de l'environnement sont prévues (sur toute la France) sur deux ans et vont permettre à des jeunes de moins de 25 ans de faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté et de l'intérêt général (MEDDE).

Après d'associations ou de collectivités territoriales, les jeunes s'engagent de façon volontaire pour une durée de 6 à 12 mois à accomplir une mission d'intérêt général et en l'occurrence en faveur du développement durable.

Jusqu'à cette année 2015, les missions de service civique et notamment dans l'environnement étaient assez peu nombreuses en Bourgogne.

Les structures de l'ESS que nous avons rencontrés en Bourgogne et notamment La Bécane à Jules et Frui'Malin à Dijon, l'ASEM à Nevers, Emmaüs à Magny-Cours et La Maison Citoyenne à Clamecy ont toutes déjà accueilli au moins un service civique par le passé pour les accompagner dans leurs activités.

Mais cette démarche est encore très ponctuelle et demande du temps pour les associations car il faut aussi former les jeunes à leur arrivée et leur proposer une réelle mission.

Toutefois, avec cette volonté du gouvernement de faire croître considérablement le nombre de services civiques en général et dans l'environnement en particulier, les associations se disent prêtes à en engager de nouveau à l'avenir.

D'ailleurs, la FOL 58, structure fédératrice des associations nivernaises œuvrant dans l'enseignement, la culture, le sport et de plus en plus dans l'environnement, a l'habitude d'accueillir de nombreux jeunes en service civique, soit en interne soit en les proposant à ses associations adhérentes. Ainsi, en 2015, ce sont près de 40 jeunes qui ont été accueillis en service civique sur tout le département. Avec la démultiplication des missions proposée par le gouvernement, la FOL 58 espère accueillir en 2016 environ 140 jeunes en service civique dont une part concernerait des missions pour l'environnement.

## **Résumé / Conclusion**

Les services civiques dans la transition écologique et énergétique ont un rôle intéressant à jouer. Ils peuvent permettre à des associations ou des collectivités de développer des missions d'appoint et de valorisation/communication de leur travail en matière de développement durable. En faisant passer des messages à la population par l'intermédiaire d'une jeunesse de plus en plus avertie et impliquée en matière de développement durable, cela peut favoriser l'empowerment des citoyens dans la transition écologique.

Une relation gagnant-gagnant-gagnant :

- Le jeune accueilli en service civique, qui pouvait éprouver des difficultés à s'insérer sur le marché du travail et à valoriser ses connaissances, compétences et aptitudes. Cela lui permet de se forger une première bonne expérience, au service de la société et de l'environnement, très utile à sa recherche d'emploi future.
- La structure d'accueil (collectivité ou association), qui en plus de donner sa chance à un jeune, propose une mission de valorisation/communication/partage de ses activités en faveur du développement durable à moindre coût. Car en effet, bien souvent ce genre de mission ne pourrait pas donner lieu à une création d'emploi pure/nette.
- La société civile/la collectivité : les jeunes en services civiques vont au plus près de la population et instaurent avec elle une proximité intéressante, un échange naturel et convivial. Ils informent et sensibilisent les citoyens aux enjeux liés au développement durable et à la transition écologique et énergétique. Des citoyens qui sont parfois difficile à toucher du fait de leur situation précaire (situation économique, habitat, chômage, vie dans un quartier en difficulté,...).

Il faut toutefois veiller à ce que ces nombreuses missions de services civiques ouvertes à l'avenir ne se transforment pas en emplois dissimulées. Un service civique n'a pas vocation à remplacer ou se substituer au travail d'un salarié. Une mission particulière et adaptée au statut du service civique doit être proposée.

## **Enjeux**

- S'appuyer pour l'ESS sur des modes de financement comme le mécénat, la finance solidaire et le financement participatif pour réussir la transition écologique.
- Par l'engagement citoyen et les missions de service civique, favoriser l'implication de tous et l'empowerment des citoyens sur la TECV.

## **Préconisations**

- Organiser auprès des acteurs de l'ESS, et notamment des associations, des journées d'information sur la finance solidaire, le mécénat et le financement participatif : comment ça marche, quelles plateformes, quels types de projets et pour quels financements.

Porteur potentiel : la CRESS ou une tête de réseau de l'ESS.

- Informer les associations sur les missions en environnement qu'ils peuvent proposer à des jeunes en service civique. Les informer aussi sur les modalités de déroulement d'une mission en service civique lorsqu'ils ne connaissent pas la démarche. Cela peut se faire par un accompagnement individuel ou lors de journées d'information/sensibilisation.

Apporter également aux associations une aide dans la formation des jeunes pour mener à bien leur mission.

## Conclusion sur la partie

Pour confirmer ou accentuer leur implication dans la transition écologique et énergétique, les acteurs de l'ESS bourguignons, à travers les exemples que nous avons présentés précédemment, doivent :

- Développer des liens et partenariats plus forts avec la puissance publique et en particulier avec les collectivités qui portent des démarches et actions en faveur du développement durable sur les territoires.
- Développer et structurer des réseaux entre acteurs de l'ESS afin de démultiplier et faire changer d'échelle leurs projets et le secteur de l'ESS en général. Il faut tendre vers l'interconnaissance et les partenariats entre acteurs, et partir de l'idée que l'on est plus efficace et que l'on touche un plus grand nombre d'acteurs et de citoyens lorsque l'on porte des projets « à plusieurs » que seul dans son côté.
- Démystifier et décloisonner leurs relations avec les entreprises de l'économie classique. Il s'agit de légitimer le rôle et le professionnalisme de chacun dans la poursuite des objectifs nationaux liés à la transition écologique et énergétique (TECV et SNTEDD). Il s'agit ensuite, de développer des coopérations et partenariats plus nombreux entre ces deux types d'acteurs, en faisant jouer des complémentarités et synergies autour de projets d'utilité sociale et environnementale.
- S'appuyer sur des modèles de financement et de développement nouveaux, en plein essor actuellement, afin de démultiplier et renforcer les projets, d'impliquer un nombre plus important de citoyens et donc de réussir la transition écologique.

### 3. Analyse AFOM sur le secteur de l'ESS et la transition écologique en Bourgogne

#### 3.1 Analyse AFOM : Grand Dijon et Nièvre

Cette analyse Atouts-Faiblesses-Menaces-Opportunités a été réalisée à partir de l'ensemble de notre état des lieux et des éléments évoqués dans les parties précédentes. Elle fait également office de résumé quant à l'implication actuelle, potentielle et future des acteurs de l'ESS dans la transition écologique et énergétique. Elle a été réalisée sur nos deux territoires d'étude, la Nièvre et le Grand Dijon, à partir des propos et des informations que nous avons récoltés et n'est donc pas exhaustive.

**Tableau 2 : Analyse AFOM**

AFOM	Grand Dijon (21)	Nièvre (71)
<b>Atouts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire dynamique économiquement avec une multitude d'acteurs de l'ESS aux activités variées.</li> <li>- Un service ESS au sein du Grand Dijon.</li> <li>- Une bonne connaissance entre les acteurs de l'ESS du territoire : la proximité joue un rôle essentiel.</li> <li>- Un territoire où l'ESS innove socialement.</li> <li>- La proximité avec les sièges des grandes chambres et agences régionales qui doivent faciliter les échanges entre l'ESS et les autres acteurs du territoire.</li> <li>- Un territoire dont la politique est fortement orientée vers le développement durable, l'écologie et la transition.</li> <li>- Beaucoup d'étudiants et des formations réputées dans l'environnement, l'agriculture, la biologie et les sciences.</li> <li>- un territoire attractif pour les habitants, les entreprises et les entreprises de l'ESS.</li> <li>- Un chômage plus faible que dans le reste de la région.</li> <li>- Un réseau de communication et de transport bien développé.</li> <li>- La création d'une plate-forme de financement participatif locale : Graine de Start</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids de l'ESS important dans la région</li> <li>- Des chargés de mission ESS et IAE au sein du CD58</li> <li>- Une intégration de l'ESS à la politique de l'A21 départemental + participation des acteurs de l'ESS aux réunions, colloques sur l'A21.</li> <li>- Un département moteur dans la valorisation des atouts des territoires ruraux (cf. les nouvelles ruralités)</li> <li>- Un patrimoine naturel (parc du Morvan) à conserver et valoriser : créateur d'emplois dans l'ESS.</li> <li>- Une activité, la sylviculture, importante dans le département et pour la TECV : potentiel de la filière bois pour les ENR.</li> <li>- Un département où l'ESS expérimente (TZCDLD avec l'association Récoltes)</li> <li>- Quelques têtes de réseau dans l'ESS très importantes et sur lesquelles il faut s'appuyer (ex : Le Varne) pour favoriser l'empowerment des citoyens et la résilience territoriale ou la FOL58.</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trop peu de partenariats et coopération entre acteurs de l'ESS et avec les autres acteurs éco et la puissance publique alors que le potentiel est important : cloisonnement fort.</li> <li>- Poids de l'ESS dans l'emploi total inférieur à la moyenne régionale et nationale.</li> <li>- Faible intégration et participation des acteurs de l'ESS dans les démarches/outils de développement durable des collectivités.</li> <li>- Peu des partenariats entre collectivités et ESS et en particulier avec les associations.</li> <li>- Le manque de structuration entre acteurs de l'EEDD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des structures de l'ESS de faible taille, à l'action souvent limitée.</li> <li>- Des connaissances et échanges peu nombreux entre acteurs de l'ESS, pas facilités par la faiblesse des réseaux de transport et de communication.</li> <li>- Un chômage important.</li> <li>- Précarité économique et énergétique d'une partie de la population.</li> <li>- Une faible participation des acteurs de l'ESS dans les actions de l'A21 du CD58 dans les faits.</li> <li>- Vieillesse des associations, perte de dynamisme, de bénévoles : reprise parfois difficile.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'acteurs Institutionnels dans l'ESS : plus d'antenne de la CRESS, pas de pôle de soutien à l'ESS comme dans les trois autres départements.</li> <li>- Le manque de structuration entre acteurs de l'EEDD.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription des climats au patrimoine mondial de l'UNESCO : nécessité d'entretenir et protéger le territoire d'un point de vue écologique.</li> <li>- Proximité avec la Franche-Comté : profiter du dynamisme de l'ESS dans cette région avec la fusion des deux régions.</li> <li>- Une position centrale dans la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.</li> <li>- L'ouverture de nombreux services civiques dans l'environnement.</li> <li>- Le développement annoncé des structures coopératives (SCIC, SCOP).</li> <li>- L'émergence du Mécénat d'entreprise ?</li> <li>- L'empowerment des citoyens sur la TECV.</li> <li>- Des engagements forts à l'issue de la COP21 ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un réseau de ressourcerie-recyclerie dans le département : structuration d'une filière autour de l'économie circulaire.</li> <li>- Rénovation énergétique : créateur d'activité et d'emplois pour l'ESS dans le secteur de l'artisanat et du bâtiment.</li> <li>- L'expérimentation TZCDLD à même de relancer l'emploi dans le département.</li> <li>- Les Nouvelles ruralités</li> <li>- Futur pôle numérique dans la Nièvre</li> <li>- L'ouverture de nombreux services civiques dans l'environnement.</li> <li>- Le développement annoncé des structures coopératives (SCIC, SCOP).</li> <li>- L'émergence du Mécénat d'entreprise ?</li> <li>- L'empowerment des citoyens sur la TECV.</li> <li>- Des engagements forts à l'issue de la COP21 ?</li> </ul>
<b>Menaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'economicisation de l'écologie : le secteur marchand pur est très attiré par le « développement durable ».</li> <li>- Les élections régionales à venir et un potentiel changement de majorité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le regroupement Bourgogne-Franche-Comté qui risque d'isoler encore plus la partie ouest du département et donc les acteurs de l'ESS du reste de la grande région.</li> <li>- La perte d'habitants, d'entreprises, d'entreprises de l'ESS et d'emplois.</li> <li>- L'economicisation de l'écologie : le secteur marchand pur est très attiré par le « développement durable ».</li> <li>- La concurrence entre les SIAE : surtout en temps de pénurie d'emplois.</li> <li>- Les élections régionales à venir et un potentiel changement de majorité.</li> </ul>

## CONCLUSION GENERALE

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance verte définitivement adoptée par le gouvernement français en mai 2015 marque un nouvel engagement fort du pays en faveur de la transition écologique et énergétique.

Quelques mois avant l'organisation de la COP21 à Paris en décembre 2015, un coup de projecteur est donné aux initiatives et démarches de transition qui pour certaines existent de longue date et pour d'autres profitent de l'émulation engendrée par cet événement. Elles sont portées par des acteurs très diversifiés : pouvoirs publics, entreprises de l'ESS, entreprises hors ESS et citoyens.

A travers cette étude, profitant de cette actualité, la DREAL Bourgogne a souhaité porter une attention particulière sur la « mobilisation et l'implication des acteurs de l'ESS dans la transition écologique et énergétique en Bourgogne ».

Pour cela, nous avons présenté dans un premier temps les concepts inhérents au développement durable, à la transition écologique et à la résilience des territoires ainsi que les outils opérationnels déployés par les pouvoirs publics pour leur mise en œuvre.

Puis, nous avons abordé le secteur de l'économie sociale et solidaire à travers sa définition, ses chiffres, ses liens avec le développement durable et les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour faire reconnaître et croître cette « autre » économie.

Ensuite et en prenant appui sur deux territoires d'étude en Bourgogne, le département de la Nièvre, et la Communauté Urbaine du Grand Dijon, nous avons réalisé un état des lieux et une analyse de celui-ci concernant le rôle et l'implication des acteurs de l'ESS dans la transition écologique et énergétique.

Les conclusions sont multiples :

- Tout d'abord, nous avons observé à travers l'état des lieux que l'ESS était présente avec ses acteurs et ses activités dans **tous les champs relatifs à la TECV et à la SNTEDD** : rénovation du bâti/précarité énergétique, transports durables, économie circulaire et lutte contre le gaspillage, énergies renouvelables, agriculture bio/circuits courts/commerce équitable, et éducation à l'environnement et au développement durable.

Les volets concernant l'économie circulaire et l'EEDD étant tout de même les plus investis par l'ESS.

- Ensuite, l'état des lieux nous a rappelé que l'ESS était constitué **d'acteurs et de structures très hétérogènes**, pouvant entraîner un certain flou autour de sa définition, de ses valeurs et de ses frontières.

Ainsi, en matière de développement durable et de transition écologique, nous avons identifié plusieurs grands types d'acteurs dans l'ESS :

- Des structures qui font du **développement durable l'objet même de leur activité**. Autrement dit, écologiser l'économie. Ce sont le plus souvent des associations locales à l'ancrage territorial fort et qui dès le départ se sont positionnés, d'une façon ou d'une autre, dans la défense et la protection de l'environnement. Elles ont par ailleurs placé les considérations environnementales et sociales bien au-dessus de toute considération économique.
- Des structures initialement positionnées sur la réponse à des problèmes d'ordre sociaux-économiques comme le chômage de longue durée, le sentiment d'exclusion de la société, ou les difficultés économiques d'une certaine partie de la population pour acquérir certains biens de consommation. En cherchant à répondre à ces problèmes, ce type d'acteur, sans nécessairement changer son activité, a progressivement compris qu'il répondait à une autre problématique, celle du développement durable à travers ce qui s'appellera bien plus tard l'économie circulaire. Cela s'est notamment constaté à travers le changement de clientèle : on ne consomme plus seulement des objets d'occasion parce qu'on n'a pas les moyens d'acheter neuf mais aussi parce que c'est bénéfique à l'environnement et parce qu'on a fait travailler des personnes en insertion (social). On lutte contre l'obsolescence programmée et l'on réduit les déchets déjà trop importants sur Terre. Ce sont des acteurs plutôt intermédiaires de type association nationale ou entreprise d'insertion. Leur

ancrage territorial est assez fragile puisque ce sont des structures souvent organisées en réseaux (nationaux).

En résumé, ce sont des structures de l'ESS qui font **du développement durable depuis le départ de leur activité, sans s'en rendre compte ou sans que ce soit la priorité de l'activité mais qui ont progressivement pris conscience de son importance.**

- Des structures qui ont historiquement développé une activité autour de considérations sociales et/ou économiques et qui ont progressivement évolué pour faire du développement durable pour plusieurs raisons : parce que c'est dans leurs valeurs, parce que c'est tendance, parce que ça permet d'étoffer ses activités, de créer de l'emploi, parce que c'est porteur et durable. Ce sont plutôt des acteurs qui tendent vers l'économie classique mais avec des valeurs ESS comme des sociétés coopératives ou certaines entreprises d'insertion. Leur ancrage territorial est assez faible.

En résumé, ce sont des structures qui **surfent sur la vague, qui font du développement durable après coup et pour qui ce n'est pas nécessairement la priorité** (derrière l'économique et le social). On devient un acteur du développement durable un peu « opportuniste » et on participe à la transition écologique dans une logique de business vert ou de croissance verte.

- Enfin, à travers l'observation et l'analyse des comportements des différents acteurs de l'ESS en matière d'activité, de développement, de financements et d'échanges avec les autres acteurs des territoires, un constat semble émerger : **la mutation progressive des acteurs traditionnels de l'ESS.**

En effet, L'ESS à travers son représentant principal et historique, les associations (loi 1901), a longtemps été associé à son rôle SOCIAL dans la société.

Progressivement, les associations sont devenues des acteurs **SOCIAUX-ECOLOGIQUES** par leur implication et participation au développement durable.

Enfin, et plus récemment, les associations et l'ESS au sens large avec « l'adoption » d'un « nouvel » entrepreneuriat (les entreprises coopératives, les entreprises d'insertions, les régies de quartiers, les ESAT...) sont devenus des acteurs économiques à part entière dans la société. Des acteurs d'une « économie alternative » fondés au moins sur des considérations sociales et le plus souvent sur des considérations environnementales également.

De plus, et pour marquer encore davantage leur **économisation**, les associations et acteurs de l'ESS s'emparent aujourd'hui de modes de développement et de financement innovants, justes socialement et au service de projets environnementaux (PTCE, prêts ESS, financement participatif, mécénat,...) et développent des partenariats multi-acteurs.

L'ESS représente donc un panel d'acteurs **SOCIAUX-ECOLOGIQUES-ECONOMIQUES**, fondés sur des valeurs et un modèle économique particulièrement résilients, sur lesquels la société et la puissance publique, notamment pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique, devront nécessairement s'appuyer à l'avenir pour préserver le **support de la vie** (la Terre) et renforcer la cohésion et le **bien-être** de ses hôtes (les hommes).

## APPORTS DE LA MISSION

Cette mission confiée par la DREAL autour de la mobilisation des acteurs de l'ESS en faveur de la transition écologique en Bourgogne m'a été bénéfique sur de nombreux points.

Elle m'a notamment permis de renforcer mes connaissances sur le développement durable en général et de découvrir une autre façon de l'aborder à travers la notion de résilience.

J'ai aussi eu la chance de travailler sur une thématique très liée à l'actualité publique et environnementale du moment avec l'adoption de la Loi TECV en mai 2015 après de multiples navettes entre Sénat et Parlement tout au long de ma mission.

Je termine également celle-ci quelques mois avant la COP21 qui doit se tenir à Paris en décembre 2015.

De plus, j'ai pris plaisir à découvrir le monde de l'ESS et le travail de ses acteurs, alors que je les connaissais peu avant. Effectivement, l'ESS est encore très peu voire pas du tout abordée et enseignée à la faculté dans la plupart des cursus économiques.

Par ailleurs, les multiples rencontres et entretiens avec des acteurs de l'ESS ont été pour moi source de progrès en matière de relationnel et de communication avec des professionnels.

J'ai enfin apprécié la diversité des tâches qui ont entouré la réalisation de ma mission (recherches documentaires, lectures, réunions, séminaires, déplacements, entretiens acteurs, rédaction de comptes rendus,...) et le travail permanent autour d'une équipe resserrée (3 personnes) que celle-ci a engendré.

## LIMITES DE LA MISSION

La réalisation de cette étude n'a pas toujours été accompagnée des souhaits et volontés de départ.

Tout d'abord, le choix des deux territoires n'a pas forcément été évident et a pris plus de temps que prévu, occasionnant donc un décalage en conséquence pour le début des entretiens acteurs.

De plus, alors qu'il était initialement envisagé de rencontrer plusieurs représentants (Elus, chargés de mission) des collectivités porteuses de projets territoriaux de développement durable sur nos deux territoires d'étude, le manque de temps ne l'a pas permis.

Par ailleurs, la prise de contacts et l'obtention de rendez-vous n'a pas été possible avec tous les acteurs de l'ESS que j'ai contactés. La période de congés (juillet-août) n'a pas aidé en ce sens.

Au niveau de la méthodologie des entretiens, la grille d'entretien n'a pas toujours été évidente à tenir face à nos interlocuteurs (entretiens semi-directifs), certains se transformant parfois en entretiens ouverts avec quelques avantages (des infos intéressantes pas nécessairement révélées autrement) mais aussi des inconvénients (difficulté pour harmoniser les entretiens et leur analyse).

Concernant l'état des lieux sur l'ESS, il est difficile d'être exhaustif ou au minimum proche des réalités du terrain lorsqu'un territoire d'étude est aussi étendu que la Nièvre ou riche d'acteurs de l'ESS que le Grand Dijon.

Enfin, la problématique de la mission, aussi claire soit elle, a été source pour moi de nombreuses difficultés. En effet, la Bourgogne est un vaste territoire, les acteurs de l'ESS y sont nombreux, moins pour ceux concernés par le développement durable, ils sont très diversifiés de par leur structure (associations, entreprises d'insertion, coopératives, mutuelles, fondations,...) et leurs activités, avec des logiques internes différentes, les thématiques de la TECV sont nombreuses tout autant que les outils de développement durable des collectivités, les logiques partenariales et financières entre acteurs non moins diversifiées : autant d'éléments qu'il a fallu confronter, mettre en relation, rendant l'analyse très complexe...

De plus, transition écologique, ESS et résilience, notions clés de cette étude, sont très larges et peu délimitées, offrant de nombreuses libertés pour l'analyse mais comportant le piège de tomber dans des dérives et de s'éloigner des préoccupations centrales...



## BIBLIOGRAPHIE

BOUTAUD A., septembre 2013 – *Développement durable, économie verte, résilience : Quelles continuités, quelles ruptures, quelles conséquences pour les villes ?* - pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon

LE GALL L. (AgroParisTech), Octobre 2013 – *Les démarches participatives : un atout pour la résilience des territoires ?* - Sous la direction d'Aline CATTAN Initiatives Durables RCT

CGDD - CETE Méditerranée Département Risques Eau Construction Service Vulnérabilité Gestion de Crise, Décembre 2013 – *Analyse Intégrée de Résilience Territoriale Groupe de réflexion « Le citoyen au cœur de la résilience »*

TEDDIF, 22 janvier 2015 - *Journée grand format L'Economie sociale et solidaire au service des transformations économique, sociale et environnementale du territoire*, COMPTE RENDU

CEREMA / Direction technique Territoires et Ville - *Villes et territoires résilients* - Collection « Études et documents » de la Délégation au développement durable (DDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Lydie LAIGLE L. (Université Paris-Est, CSTB) ; DEPIGNY B. (CEREMA) ; BESSE G.(CGDD), Mai 2015 - *Société résiliente, transition écologique et cohésion sociale : études de quelques initiatives de transition en France, premiers enseignements* - Collection « Études et documents » de la Délégation au développement durable (DDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

VILLAR C. (CEREMA) ; DAVID M. - *La résilience, un outil pour les territoires ?*

ARENE, 2011 - *L'Economie Sociale et Solidaire au service du Développement Durable, Premières clefs pour les collectivités territoriales*

Éditions Etd juin 2013 - *Écologie industrielle et territoriale Les collectivités actrices de la transition énergétique et écologique*

Éditions Etd juin 2014 - *Développement économique L'économie sociale et solidaire au cœur des stratégies économiques locales*

Éditions Etd juin 2015 - *Développement économique La transition énergétique, levier de développement local*

DREAL – Bourgogne avec la participation active des Directions Départementales des Territoires de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne - *Analyse systémique de la Bourgogne : Constitution d'un référentiel de compréhension des systèmes territoriaux dans les champs de compétences du MEDDE et du MLETR*

Conseil Régional de Bourgogne – *Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PREDESS) 2014-2020*

Conseil Régional de Bourgogne, CRESS Bourgogne, SGAR - *Cadre de Référence pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne 2014-2020*

Conseil Régional de Bourgogne - *Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation 2020*

## Sites Internet :

- Gouvernement – COP21 <http://www.cop21.gouv.fr/fr>
- Développement durable : <http://www.developpementdurable.org/>
- Verdura : <http://www.vedura.fr/developpement-durable/cadre/historique>
- Agendas 21 France : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-autres/index.html>
- CRESS Bourgogne : <http://www.cress-bourgogne.org/>
- Le Labo de l'Économie Sociale et Solidaire : <http://www.lalabo-ess.org/>
- Avise, Portail du développement de l'ESS : <http://www.avise.org/>
- Synergie : <http://www.synergie.com/>
- Apriles, Agence des Pratiques et Initiatives Locales : <http://www.apriles.net/>
- MEDDE : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
- Achat Responsable Bourgogne : <http://www.achat-responsable-bourgogne.fr/>
- Conseil Régional de Bourgogne : <http://www.region-bourgogne.fr/>
- ADEME : <http://www.ademe.fr/>
- L'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (A.N.D.E.S.) : <http://www.epiceries-solidaires.org/>
- Etd, le Centre de Ressources du Développement Territorial : <http://www.projetdeterritoire.com/>
- Plate-forme de l'EEDD en Bourgogne : <http://www.eedd-bourgogne.fr/a/122/>
- Active, Pôle de l'économie solidaire : <http://www.eco-solidaire71.org/index.php>
- Alterre Bourgogne : <http://www.alterre-bourgogne.org/>
- DREAL Bourgogne : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/>
- Communauté Urbaine du Grand Dijon : <http://www.grand-dijon.fr/>
- Site du Gouvernement français : <http://www.gouvernement.fr/>
- Réseaux des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) : <http://rtes.fr/>
- Mécénat en Bourgogne, club entreprises et mécénat en Bourgogne : <http://www.mecenat-bourgogne.org/>
- Pôle Mécénat Bourgogne : <http://www.polemecenat-bourgogne.fr/>
- Territoires, Environnement et Développement Durable en Ile-de-France (TEDDIF) : <http://www.teddif.org/>
- Nièvre 2co-Matériaux : <http://www.nievre-ecomateriaux.com/>
- URSCOP Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.les-scop-bfc.coop/sites/fr/unions-regionales/les-scop-bfc/>
- Artisans Coopérateurs Nivernais : <http://articoop58.fr/articoop58/accueil.html>
- Conseil Départemental de la Nièvre : <http://www.cg58.fr/>
- La Maison Citoyenne et la Graineterie : <http://lagraineterie.com/>
- SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) : <http://www.sieeen.fr/>
- Colibris, faire sa part : <http://www.colibris-lemouvement.org/agir/guide-tnt/creer-une-scop-ou-une-scic>
- Groupe ID'EES : <http://www.groupeidees.fr/>
- Association Récoltes (Réseau de Coopération et de Liaison Territoriales Économiques et Solidaires) : <http://www.recoltes-entreprise-solidaire.fr/index.html>
- Association Le Varne : <http://www.levarne.fr/>
- Asem (les Acteurs Solidaires en Marche) : <http://asem-nevers.org/>
- La Ligue d'Enseignement de la Nièvre : <http://www.fol58.org/pages/accueil.html>
- Communauté Emmaüs Nièvre : <http://www.emmaus-nievreallier.net/category/neuvy-sur-loire/>
- Emmaüs France : <http://emmaus-france.org/>
- Énergie Partagée : <http://energie-partagee.org/>
- Enercoop : <http://www.enercoop.fr/>
- Le Relais : <http://www.lerelais.org/>
- CIGALES : <http://cigales.asso.fr/>
- Enercoop : <http://www.enercoop.fr/>
- Énergie Partagée : <http://energie-partagee.org/le-mouvement/notre-action/>

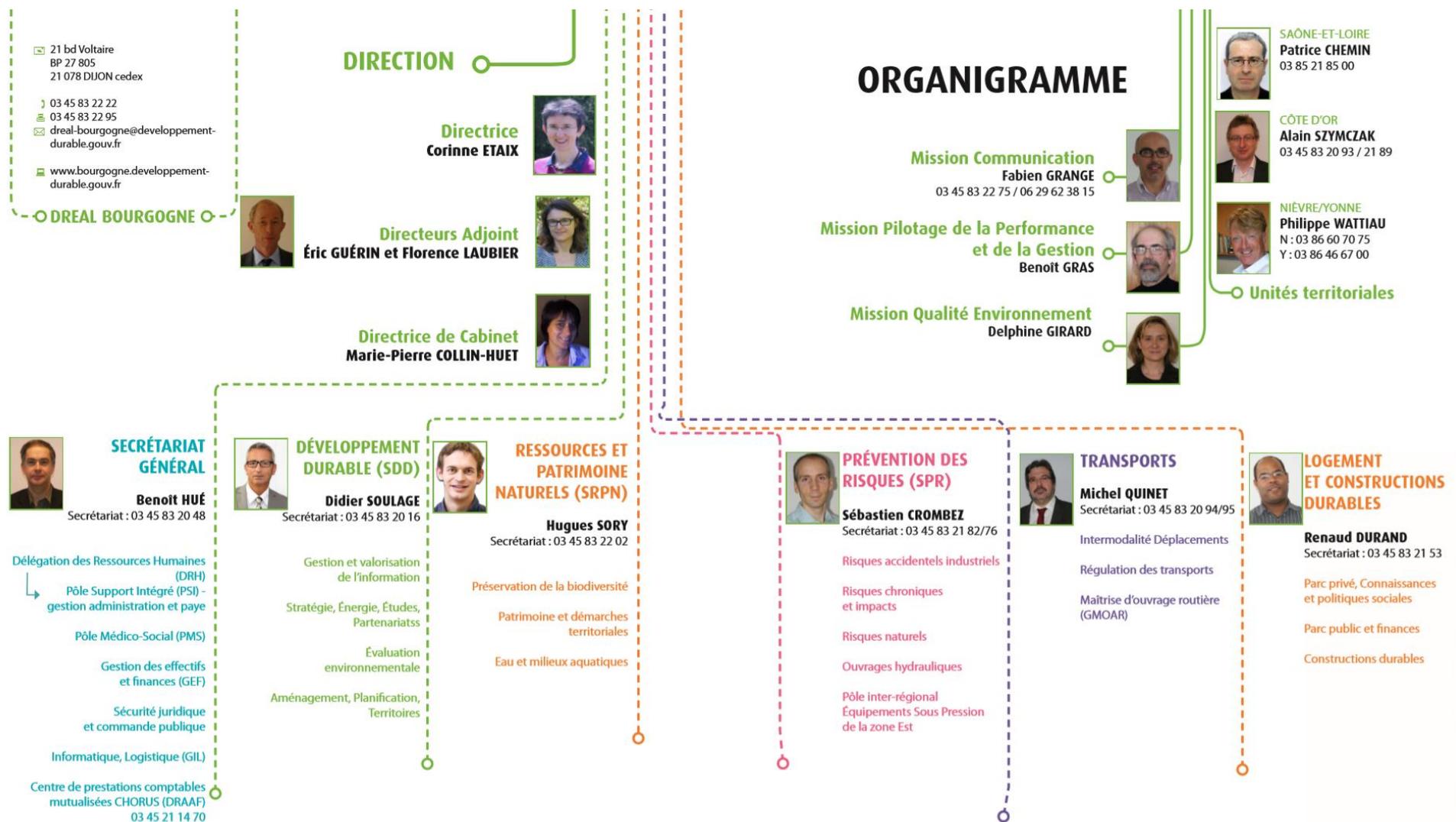
## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1 : Organigramme de la DREAL Bourgogne**

**Annexe 2 : Liste des entretiens, conférences et séminaires**

**Annexe 3 : Grille d'entretien pour les échanges avec des acteurs de l'ESS**

## Annexe 1 : Organigramme de la DREAL Bourgogne



\*Corinne ETAIX a été remplacée par Thierry VATIN à la direction de la DREAL Bourgogne le 17 août 2015.

## **Annexe 2 : Liste des entretiens, conférences et séminaires**

- **14/04/2015** : Conférence sur l'économie circulaire au cinéma l'Olympia (Dijon) organisée par la DREAL et l'ADEME Bourgogne.
- **16/04/2015** : Conférence de la CRESS Bourgogne sur l'ESS et les PTCE : « Coopérer, un enjeu pour les entreprises et les territoires : zoom sur les PTCE », à Dijon.
- **16/04/2015** : Rendez-vous avec Bourgogne Innovation (Maison Régionale de l'Innovation) pour l'organisation d'une conférence sur le biomimétisme avec la DREAL Bourgogne.
- **22/04/2015** : Comité Thématique de l'ESS au Conseil Régional de Bourgogne, à Dijon.
- **28/04/2015** : Premier rendez-vous avec Nelly Fichet, chargée de mission à la CRESS Bourgogne pour le cadrage de l'étude, à Dijon.
- **06/05/2015** : Réunion avec le CPIE/TEEB + Assemblée Générale du CPIE à Collonge-la-Madeleine (71).
- **07/05/2015** : Second rendez-vous avec Nelly Fichet (CRESS), à Dijon.
- **26/05/2015** : Entretien avec Aurélien Trioux, chargé de mission à Alterre Bourgogne, à Dijon.
- **02/06/2015** : Entretien avec Jacques Nodin, Président de l'association ENVIE Dijon, Nathalie Chevigny, Directrice d'ENVIE Dijon et Agostino Burruni, Chef de projet de la Cité de l'autre économie, à Longvic.
- **03/06/2015** : Entretien avec Alain Bernier, secrétaire général du groupe ID'EES, à Chenôve.
- **08/06/2015** : Entretien avec Marianne Desfretier, chargée de mission à l'association Active 71, à Chalon (71).
- **09/06/2015** : Entretien avec Marie-Charlotte Albejano, responsable de la SCIC Mobigo Autopartage, à Dijon.

- **10/06/2015** : Entretien avec Thierry Deiller, président de l'association Fruï'Malin, à Dijon.
  
- **12/06/2015** : Séminaire sur la Croissance Verte au Conseil Régional de Bourgogne + signature des conventions cadres des 14 TEPCV Bourguignons avec Ségolène Royal (Ministre de l'Environnement, du Développement Durable, et de l'Energie), François Patriat (Président du Conseil Régional de Bourgogne), Eric Delzant (Préfet de Bourgogne) et l'ADEME.
  
- **23/06/2015** : Entretien avec Céline Noël, directrice de la SCIC La Bécane à Jules, à Dijon.
  
- **02/06/2015** : Entretien téléphonique avec Romain Pélerin, chargé de mission ESS, et Karine Ducloix, chargée de mission IAE, pour le Conseil Départemental de la Nièvre.
  
- **06/06/2015** : Entretien avec Cédric Picard, chargé du développement durable à l'ASEM (Les Acteurs Solidaires en Marche), à Nevers (58).
  
- **07/07/2015** : Entretien avec Adeline Barré, en charge du développement durable à la Fédération des Oeuvres Laïques de la Nièvre (FOL 58) et Mick Michot, administrateur de la Ligue de l'Enseignement de la Nièvre (= FOL 58), à Nevers (58).
  
- **07/07/2015** : Entretien avec Jean Rouffiac, directeur de l'association Récoltes (Cosne-sur-Loire), à Nevers (58).
  
- **08/07/2015** : Entretien avec Patrick Travers, président d'Emmaüs Nièvre, à Magny-Cours (58).
  
- **09/07/2015** : Comité Régional Agenda 21 et Territoires Durables à Buxy (71) en présence des vignerons locaux, des représentants des territoires durables et d'acteurs Institutionnels bourguignons.
  
- **29/07/2015** : Entretien avec Alain Chasseuil, président de l'association Le Varne, à Clamecy (58).
  
- **29/07/2015** : Entretien avec Max Hannon, président de l'association La Maison Citoyenne, à Clamecy (58).
  
- **04/09/2015** : Entretien avec Fabrice Azevedo, directeur de l'URSCOP Bourgogne-Franche-Comté, à Dijon.

### Annexe 3 : Grille d'entretien pour les échanges avec des acteurs de l'ESS

Présentation structure	<p>Présentez-nous votre structure ?          Quelles sont vos activités et missions principales (cœur de métier, type de prestations) ?          Annexes ou complémentaires ?</p> <p>Quelles évolutions ces dernières années en matière de prestations, activités ?</p> <p>Quels sont vos clients/publics cibles/bénéficiaires des prestations ?</p> <p>Quel est votre territoire/périmètre d'intervention, aire de chalandise ?</p> <p><i>Appartenez-vous à un réseau/collectif/fédération/regroupement national ou autre ?</i></p> <p><u>Quelles sont vos motivations, intérêts ? Pourquoi le choix de l'ESS pour développer ce type d'activité ?</u></p>
Démarches DD Territoires	<p>Avez-vous connaissance des différentes démarches DD mises en œuvre sur votre territoire ? Si oui, les citer.          Savez-vous que vous êtes implanté dans un territoire dit « à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) ?          Sur un territoire Agenda 21 ?          Zéro gaspillage zéro déchet ?          PCET ? Leader ?</p> <p>Avez-vous été sollicité lors des concertations autour de ces démarches territoriales ?</p> <p>Avez-vous déjà été contacté par des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets de territoires ? Pour y tenir quel rôle ? Quelles actions concrètes ?</p>
Relations avec les Institutions / pouvoirs publics	<p>Travaillez-vous ou avez-vous déjà travaillé en partenariat avec des collectivités locales ?          Avec celles de votre territoire d'implantation ? Avec d'autres ? Sur quels types de projets ?</p> <p>Une demande de votre part ou une demande des collectivités à votre égard ?</p> <p>Avez-vous des contacts/liens/partenariats avec le CR, le CD, EPCI, communes, les services de l'Etat ?          Les échanges ou contacts avec eux sont-ils suffisants et intéressants ?</p> <p>Citer une action/un projet particulièrement satisfaisant dans les relations avec des partenaires Institutionnels.</p> <p>Quelles sont vos attentes vis-à-vis des pouvoirs publics ?</p> <p>En matière d'environnement et de transition écologique au sens large ?          Comment les pouvoirs publics pourraient-ils influencer positivement sur le développement de votre association/structure ?</p>

	<p>Quel rôle peuvent jouer des acteurs Institutionnels comme la CCI ou la CRESS pour faciliter le rapprochement entre entreprises / entreprises de l'ESS et collectivités dans des démarches de DD ?</p> <p>Travail/Partenariats avec des organismes de recherche/formation (ex : Universités) ?</p>
<p>Relations avec d'autres structures :</p> <p>Concurrence/ Partenariats/ Accompagnement</p>	<p>Avez-vous le sentiment (parfois) d'être en concurrence avec d'autres entreprises de l'ESS ou entreprises classiques qui ont une activité similaire ou alternative à la vôtre ?</p> <p>Y-a-t-il une connaissance, un dialogue avec ces entreprises ou au contraire une absence de communication ?</p> <p>Est-ce que vous coopérez avec d'autres structures ESS ou d'autres acteurs privés traditionnels concernant certaines de vos missions et activités ? Si oui, nature et objectifs de(s) (la) coopération(s). Avec qui ? Origine de la coopération ?</p> <p>Si non, l'avez-vous fait par le passé ? L'envisagez-vous à l'avenir ?</p> <p>Quels sont selon vous les avantages et inconvénients d'un travail en coopération/partenariat avec d'autres structures ?</p> <p>Qu'est-ce qui vous motive / motiverait à coopérer ? Un projet en particulier ? Une relation de coopération à long terme afin de consolider les activités de chacun ? Changer d'échelle ? Augmenter son aire de chalandise/influence ? Se faire connaître davantage ? Augmenter le volume de son activité ?</p> <p>Savez-vous ce qu'est un PTCE ? Avez-vous eu connaissance du récent appel à projet PTCE ? Avez-vous été sollicité dans le cadre du développement de l'un de ces pôles ? Pourriez-vous rejoindre un pôle de coopération de ce type ?</p>
<p>Financements</p>	<p>Quelles sont vos principales sources de rentrées d'argent ? (Votre chiffre d'affaires ?)</p> <p>Bénéficiez-vous de subventions de la part des services de l'Etat (Dreal, Direccte,...) ou de collectivités locales ?</p> <p>Avez-vous connaissance du prêt ESS proposé depuis peu par la BPI France et à destination des structures comme la vôtre ?</p> <p>Avez-vous déjà sollicité des financements particuliers dans le cadre de projets innovants socialement et/ou technologiquement ?</p> <p>Connaissez-vous la plate-forme de la finance solidaire en Bourgogne ? Les 9 structures (associations ou coopératives) régionales qui y sont associées ? Le financement participatif (ex : Graines de Start en Bourgogne) ? Connaissez-vous le pôle Mécénat Bourgogne ?</p> <p>Déjà eu recours à ces types de financement/partenariats ? Envisagé à l'avenir ?</p>

Services Civiques	<p>Avez-vous déjà recruté des jeunes en service civique ? Quelles missions ?</p> <p>Avez-vous connaissance de la volonté de l'Etat de créer 5 000 missions de service civique dans l'environnement dans les deux ans à venir ?</p> <p>Pourriez-vous en recruter à l'avenir ? Avec quels types de missions ?</p> <p>Intérêt selon vous des services civiques pour la structure qui les accueille ?</p>
Perspectives d'évolution	<p>Quelle est la situation actuelle de votre structure ? Principales difficultés ?</p> <p>Quels besoins actuels en termes d'accompagnement et d'appui, de gestion et de formation du personnel ?</p> <p>Création d'emplois ? Changement d'échelle de la structure ?</p> <p>Renouvellement et formation des forces vives (membres actifs, responsables bénévoles) ?</p> <p>Coopérations/partenariats ? Consolidation, nouveaux ?</p> <p>Maintien des activités actuelles ? Nouvelles activités ?</p> <p>Des projets ? Des projets innovants ?</p> <p>Améliorer la promotion et la visibilité de la structure et de ses activités ?</p> <p>Améliorer la communication (ex : site Internet, réseaux sociaux, affichage...) autour des activités de la structure ?</p>
Conclusion Préconisations Remarques	<p><u>Selon vous, quel rôle peut jouer/doit jouer l'ESS dans la Transition Energétique et Ecologique ?</u></p> <p><u>Quelle est la place de l'ESS dans l'économie circulaire ?</u></p> <p>Comment jugez-vous le dynamisme économique et associatif de votre territoire et de la Bourgogne au sens large ? L'ancrage de l'ESS ?</p> <p>Comment jugez-vous le dynamisme, l'activité et les actions des collectivités locales sur lesquelles vous êtes implantées ? Et en matière de transition énergétique et écologique ?</p> <p>Voyez-vous votre territoire (+ département et région) évoluer actuellement ?</p> <p>Une synergie existe-t-elle actuellement, selon vous, sur votre territoire entre structures de l'ESS, acteurs économiques classiques et pouvoirs publics (+ citoyens) en matière de développement durable ?</p> <p>Est-elle possible à l'avenir ? Est-elle souhaitable ?</p> <p>Préconisations, remarques pour la rendre possible, l'améliorer ?</p>